



Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur



Conseil de la région
Beni Mellal Khénifra

Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région Beni Mellal Khénifra

Phase 4



Charte d'aménagement et de développement territorial
de la région Beni Mellal Khénifra: 2021-2045

Version définitive

Octobre 2020

*Pour une région prospère,
attractive et inclusive*

Schéma régional d'aménagement du territoire de la région Beni Mellal Khénifra



Table des matières

Liste des tableaux.....	5
Liste des graphes.....	5
Liste des cartes.....	5
Introduction générale.....	7
I. Objectifs et phasage de l'étude du SRAT de la région BMK.....	10
1. Objectifs de l'étude :	10
2. Phasage de la réalisation de l'étude :	10
II. Résultats du diagnostic territorial stratégique	15
1. Région d'avenir.....	15
2. Région au croit démographique modeste.....	19
3. Région sous-équipée	20
4. Base économique insuffisante	24
5. Développement humain insuffisant	30
6. Armature urbaine a besoin de renforcement	33
7. Capital matériel et immatériel important	40
8. Perspectives de construction de la nouvelle région	43
III. Cadre général de développement durable et intégré des espaces urbains et ruraux	48
1. Principes généraux	49
2. Principales caractéristiques des espaces urbains et ruraux de la région.....	50
3. Les vocations stratégiques de la région	54
4. Positionnement stratégique à l'horizon 2045	54
5. Les problématiques centrales à surmonter	56
6. Cinq orientations stratégiques	59
IV. Espaces projets et leurs orientations d'aménagement	70
1. Critères de définition des espaces projets	70
2. Unités territoriales homogènes pour un développement intégré.....	74
V. Choix relatifs aux infrastructures et grands équipements publics structurants.....	86
1. Fondements des projets et équipements collectifs publics structurants proposés	86
2. Impacts attendus des projets proposés	91

VI. Espaces projets et programmation de leurs valorisation et projets structurants	97
1. Espace projet du DIR :	97
2. Espace projet du PLATEAU	105
3. Espace projet de la PLAINE.....	109
4. Espace projet de MONTAGNE	113
5. Projets et équipements publics structurants communs aux espaces projets.....	118
6. Mesures d'accompagnement du SRAT BMK, de la période 2021-2045.....	125
VII. Carte de synthèse du SRAT BMK et notice explicative.....	137
VIII. Conclusion générale	143
Annexes :	147

Liste des tableaux

Tableau 1: Indicateurs de la pauvreté dans la région BMK.....	31
Tableau 2 : Récapitulatif des besoins de l'habitat à l'horizon 2045.....	39
Tableau 3 : Les caractéristiques des Espaces projets de la région de Béni Mellal-Khénifra	83
Tableau 4 : La répartition de projets par nature des programmes et par espace projet (en MDH).....	89
Tableau 5: Réparation des projets et des équipements publics structurants par programme	90
Tableau 6 : Liste des projets et équipements publics structurants au niveau de l'EP du DIR.....	99
Tableau 7 : Liste des projets et équipements publics structurants au niveau de l'EP du Plateau	106
Tableau 8 : Liste des projets et équipements publics structurants au niveau de l'EP de la Plaine PDR1 : période 2021-2027, PDR2 : 2028-2033, LT : à partir de 2034	110
Tableau 9 : Liste des projets et équipements publics structurants au niveau de l'EP de Montagne PDR1 : période 2021-2027, PDR2 : 2028-2033, LT : à partir de 2034	114
Tableau 10 : Liste des projets et équipements publics structurants communs aux EP de la région BMK PDR1 : période 2021-2027, PDR2 : 2028-2033, LT : à partir de 2034	119
Tableau 11 : Liste des mesures d'accompagnement proposées dans le cadre du PD de la région BMK PDR1 : période 2021-2027, PDR2 : 2028-2033, LT : à partir de 2034	126

Liste des graphes

Graphe 1: Positionnement économique stratégique de la région BMK (2013-2017)	25
Graphe 2: Positionnement stratégique de la région BMK dans la dynamique nationale des investissements (2014-2019)	27
Graphe 3: Répartition des projets et des équipements publics structurants par programme.....	90
Graphe 4: Répartition des projets et des équipements publics structurants par milieu.....	90
Graphe 5: Synthèse de la répartition des projets et des équipements publics structurants selon les espaces projets.....	124

Liste des cartes

Carte 1 : Réseau routier de la région Béni Mellal-Khénifra.....	21
Carte 2 : Armature urbaine, Maillage routier et Répartition des unités industrielles de la région BMK	34
Carte 3 : Synthèse des éléments de patrimoine dans la région Béni Mellal-Khénifra.....	41
Carte 4: Délimitation des Espaces Projet	73
Carte 5: Espace Projet du Plateau	75
Carte 6: Espace projet Montagne.....	78
Carte 7: Espace Projet Plaines du Tadla	80

Carte 8: Espace Projet du DIR.....	82
Carte 9 : Projets proposé du PD 2045 de l'EP Plateau	108
Carte 10 : Projets proposé du PD 2045 de l'EP la Plaine	112
Carte 11 : Projets proposé du PD 2045 de l'EP Montagne.....	117
Carte 12 : Carte de synthèse du SRAT BMK	138

Introduction générale



En s'engageant dans un processus de régionalisation avancée, basé sur une configuration territoriale complètement remodelée, notre pays améliore les bases de son organisation territoriale pour mieux récolter les fruits d'une prise de conscience précoce des nécessités de l'Aménagement volontariste du territoire national.

Si la loi organique n°111.14 (articles 5 et 81) relative aux régions a tenu à faire du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) le document stratégique de référence pour l'aménagement de l'espace de l'ensemble de chacune des douze nouvelles régions, c'est que le législateur a tenu à doter les régions d'une vision stratégique et prospective et de donner aux acteurs locaux un avantage de disposer d'une vision sur le long terme de leur territoire. Cet objectif mise sur l'importance d'élaborer de manière concertée et participative une vision prospective à long terme, de développement et d'aménagement du territoire régional. Il participe au souci de faire avancer le chantier de la régionalisation avancée de concert entre l'Etat et la région de façon à faire des orientations et des choix de développement régional un véritable levier vers la mise à niveau des différentes régions et leur promotion progressive selon les exigences de la compétitivité internationale.

Fruit de la nouvelle configuration régionale du Maroc, la région de Béni Mellal-Khénifra est née des choix du découpage régional de 2015 à partir des trois anciennes régions : Meknès-Tafilalet, Chaouia-Ouardigha et Tadla-Azilal. Limitrophe des deux plus riches régions et la plus pauvre région du Maroc, le nouveau ensemble régional ne tire pas son intérêt stratégique de sa masse démographique assez réduite ou de son poids économique actuel. Il le puise plutôt de son rôle de région charnière dans l'organisation du territoire national. Il réside aussi dans le processus de construction des ressources territoriales qui seront mobilisées dans les dynamiques de développement territorial de la nouvelle région en tant que territoire de projet. Du fait de sa position et en raison de la particularité des espaces qui lui sont voisins, la région de Béni Mellal-Khénifra assume une fonction centrale d'articulation de vastes espaces agricoles hautement fertiles aux zones atlantiques dynamiques (régions Casa-Settat et Rabat- Salé-Kénitra) d'une part, et aux grandes étendues d'un corridor historique (Trik Essoltane Fès-Marrakech) jalonnant des milieux naturels parmi les plus contrastés du pays, de l'autre.

Après avoir achevé la phase de diagnostic stratégique territorial dans le cadre de l'élaboration du SRAT, la région de Béni Mellal-Khénifra poursuit l'approfondissement des enseignements tirés de ce diagnostic stratégique dans une optique prospective, de long terme et donc vers de meilleures possibilités pour l'avenir de cette région. Sur la base d'analyses et de projections muries, l'élaboration du SRAT s'est faite dans une optique de mise en place des projets régionaux structurants tenant compte des perspectives que dessine le nouveau contexte territorial et institutionnel.

En effet, le Programme de Développement 2021-2045 constitue un cadre d'action prioritaire de la région BMK, en conformité avec les grands choix nationaux d'une part, et compte tenu des visions fondées et des stratégies objectives des régions voisines, d'autre part.

La mise en place de ce cadre général du développement régional durable et cohérent dans les espaces urbains et ruraux de la région ne pourrait devenir effective et produire les résultats escomptés que si

la région se dote des outils d'aide à la décision (expertises, observatoires, etc.) qui permettent d'évaluer les chantiers du développement régional et de procéder à des ajustements le cas échéant.

La mise en place des programmes de développement de la région nécessite aussi des ressources humaines dotées de grandes compétences stratégiques en mesure de penser le territoire et son devenir. Bien plus, et pour qu'il y soit en symbiose avec la philosophie de la régionalisation avancée, tous les acteurs, élus et administration territoriale, doivent veiller à inventer et à pratiquer une nouvelle forme de gouvernance dédiée au seul intérêt de la région et du pays, une gouvernance qui fait place à la coordination et à la concertation comme mode de conduite et repère des valeurs présidant à l'exercice des compétences.

Par leur richesse et leur diversité, les choix contenus dans la charte régionale d'aménagement du territoire traduisent une profonde conviction en l'avenir de la région. Conviction dans les capacités de la région à vaincre ses difficultés économiques, sociales et environnementales grandissantes, dans un contexte national dynamique et un environnement mondial toujours plus incertain. Mais surtout certitude que l'avenir de la région dépend de ce que tous les acteurs décideront d'en faire.

L'élaboration de cette charte d'aménagement intervient à un moment exceptionnel que traverse le monde et le Maroc marqué par la crise sanitaire causée par le COVID 19. En ces moments, la pandémie du COVID 19 poursuit sa propagation dans le monde depuis janvier 2020 à une vitesse phénoménale. À cette date-là, le monde recense plus de 25 millions de cas de contamination et plus de 845 000 décès par ce virus. Cette crise sanitaire s'est transformée en crise économique profonde qui touche toutes les économies du Monde sans exception.

Le Maroc sera confronté à plusieurs sources d'incertitudes internes et externes. Le volume d'activités a diminué de plus de 30% durant la période de confinement, le taux de chômage dépasse aujourd'hui 15% et la demande globale nationale et internationale a diminué de plus de 27%.

Dans ce contexte difficile, l'État a décidé de lancer un plan de relancer d'un montant de 120 milliards de DH, d'un fonds d'investissements stratégiques et la généralisation de la couverture sociale à l'ensemble des couches vulnérable et ceux de l'informel.

La région BMK sera certainement très touchée par cette pandémie sur les plans social et économique. La région doit s'adapter au nouveau contexte national et international. Cette région est dépendante de l'agriculture, des mines, de l'industrie de transformation et du tourisme local et international. La région est connue aussi par son indépendance aux transferts des MRE¹. Les transferts de ces derniers ont enregistré une baisse de près de 30%. Dans ce nouveau contexte de nouvelles niches de développement vont s'ouvrir à la région particulièrement dans les domaines du digital et d'export des produits agricoles et l'agrobusiness. Le programme d'action présenté dans le cadre de SRAT représente aussi une réponse sur le long terme à cette pandémie sanitaire.

¹ MRE : Marocains résidant à l'étranger

Chapitre I :

Objectifs et phasage de l'étude du SRAT de la région BMK



I. Objectifs et phasage de l'étude du SRAT de la région BMK



1. Objectifs de l'étude :

La réalisation de l'étude relative à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire a pour objectifs de :

- Constituer une vision de développement susceptible de mobiliser les acteurs de la région autour d'un projet territorial ;
- Créer une dynamique de développement à partir de cette vision ;
- Etablir un cadre de cohérence de l'action publique à l'échelle régional et une plateforme de contractualisation Etat/Région ;
- Mettre à la disposition des acteurs un cadre de référence concerté pour organiser l'espace régional et encadrer les programmes et stratégies sectorielles (PDR...).

Cette étude vise ainsi de :

- Réaliser un diagnostic territorial stratégique concerté permettant de mettre en exergue les spécificités de la région et de soulever les problématiques liées au développement du territoire de la région. Ceci dans l'objectif de détecter les faiblesses de la région et les points forts de son développement ;
- Déterminer les choix et les orientations stratégiques pour les 25 ans à venir et définir les espaces projets qui présentent les zones de développement du territoire régional ;
- Traduire les orientations stratégiques en mesures et projets structurants ;
- Elaborer une charte régionale d'aménagement du territoire et de développement permettant de déterminer les programmes régionaux structurants et les mesures de leur mise en œuvre sur le plan institutionnel et financier.

2. Phasage de la réalisation de l'étude :

L'étude de l'élaboration du SRAT de la région BMK se fait sur 4 phases et dans une durée de 10 mois :

PHASE 1 : RAPPORT D'ETABLISSEMENT (1 mois)

Le rapport d'établissement et de cadrage précise les éléments suivants :

- Présentation de la méthodologie à suivre pour la conduite du projet ;
- Définition des moyens à mettre en œuvre pour le bon déroulement de la mission ;
- Présentation de l'équipe et de la répartition des tâches entre ses différents membres dans un chronogramme.

PHASE 2 : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE TERRITORIAL (4 mois)

Le diagnostic stratégique territoriale concerne les dimensions et contraintes géographique, géostratégique, démographique, sociale, culturelle, patrimoniale, économique, institutionnelle, environnementale, spatiales qui limitent le développement de la région. Ce diagnostic tient aussi compte des facteurs externes qui ont une incidence sur ces dimensions dans l'optique d'une prospection territoriale.

Le diagnostic présente un état des lieux régional, mais également une analyse des principales problématiques territoriales de la Région, avec des investigations complémentaires dans les domaines reconnus d'importance stratégique.

Le diagnostic stratégique territorial touche les aspects sectoriels et transversaux pour décliner les problématiques territoriales et il propose une spatialisation des espaces en difficultés qui en ressortent.

De même, et dans le cadre du diagnostic, des analyses thématiques et croisées ont concerné les thématiques suivantes :

■ Economie des territoires et attractivité

- Dynamique du tissu économique et analyse par filières des principaux secteurs de l'économie Régionale (Industrie, agriculture, tourisme, artisanat, services, commerce, information et communication, offshoring, logistique, etc).
- Analyse dynamique de l'économie sociale et solidaire des espaces selon leurs vocations spécifiques (écotourisme, agroalimentaire,

■ Développement rural

- Bilan et impact des programmes de développement rural ;
- Infrastructures et services indispensables,
- L'enclavement et la marginalisation
- L'économie rurale
- La mise à niveau du milieu rural
- Le développement des zones de montagnes
- Le choix du mode de développement adéquat et adapter aux spécificités du territoire de la région ;

■ Infrastructures et Equipements collectifs

- Inventaire et évaluation des infrastructures de base (routières, ferroviaires, aériennes, capacités en matière de transport ou de stockage, etc.).
- Situation de l'aménagement numérique au niveau régional.
- Constat critique et prospectif de l'infrastructure sociale aussi bien dans le monde urbain que rural (éducation, santé, logement, adduction en eau potable, branchement au réseau d'électricité, transport public, assainissement liquide et solide et autres services publics..).

■ Développement humain et social

- Aspects démographiques intégrant les données du RGPH 2014, principales caractéristiques et mouvements migratoires dans le milieu urbain et rural.
- Formalisation spatiale de la pauvreté et de la précarité sociale permettant de délimiter les poches de pauvreté de sous-équipement et les grandes fractures spatiales.

■ **Armature urbaine régionale**

- Analyse fonctionnelle et degré d'attractivité.
- Gestion urbaine et dynamique spatiale.
- Rapports ville-campagne et équité territoriale.
- Délimitation fonctionnelle des espaces urbains et espaces projets ;
- Prise en compte de la dimension interrégionale et définir le mode de complémentarité et de solidarité avec les régions limitrophes ;

■ **Environnement et cadre de vie**

- Situation et bilan prospectif des ressources naturelles et énergies renouvelables
- Sites naturels et aires protégées
- Gestion des ressources et degré de la durabilité (changement climatique)

■ **Culture et Patrimoine**

- Bilan des actions en matière de valorisation du patrimoine historique et culturel de la région

■ **Volet institutionnel**

- Lecture relative à l'organisation de l'Administration régionale, et les défis de mise en œuvre des stratégies territoriales.
- Une réflexion sur la question de gouvernance territoriale dans le contexte d'une régionalisation avancée et les moyens à mettre à la disposition du conseil régional pour la gestion et l'encadrement du territoire du point de vue financier, juridique et fiscal.

PHASE 3 : ELABORATION DU DOCUMENT SRAT (3 mois)

La troisième phase de la présente étude a pour objectifs de :

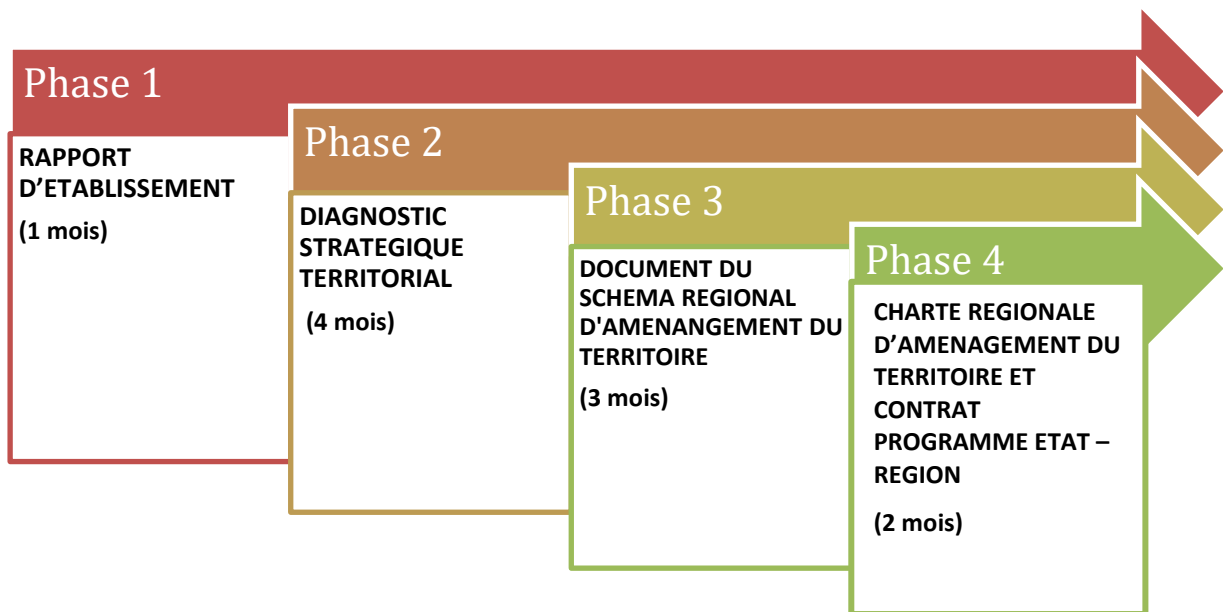
- Recadrer les espaces projets identifiés par les anciens SRAT pour présenter une nouvelle configuration qui soit adaptée au nouveau découpage régional et aux exigences du développement ;
- Redéfinir les orientations stratégiques et examiner les articulations susceptibles de consolider l'intégration territoriale de toutes les composantes régionales ;
- Elaborer un document SRAT adapté au nouveau découpage intégrant les choix stratégiques de développement.

PHASE 4 : CHARTE REGIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PROJET DE CONTRAT ETAT/REGION (2mois)

Lors de cette phase, les modalités de mise en œuvre du SRAT portent sur :

- La proposition d'une charte régionale d'aménagement du territoire (CRAT) concertée, contenant les principaux projets susceptibles de promouvoir le développement intégré de la région, contractualisable à moyen terme dans le cadre d'un contrat Etat/région ;
- L'élaboration d'un projet de contrat entre l'Etat et la Région de Beni Mellal-Khénifra. Ce projet de contrat doit être assorti d'un montage financier détaillé précisant les contributions de chacun des partenaires (Etat et collectivités territoriales), et du dispositif institutionnel pour l'exécution et le suivi de la réalisation du contrat.

Phases de l'étude du SRAT BMK



Chapitre II :

Résultats du diagnostic territorial stratégique



II. Résultats du diagnostic territorial stratégique



Le diagnostic territorial stratégique a permis de dresser une image fidèle de la réalité régionale destinée à éclairer la vision et orienter l'action. Il est censé aider ainsi à identifier les enjeux majeurs de la promotion du territoire régional en fournissant des explications sur l'évolution du passé et des appréciations sur l'évolution future, sur la base du recueil ordonné et systématique de données quantitatives et objectives, mais aussi de données qualitatives. Le diagnostic territorial stratégique est un véritable outil d'aide à la décision. Pour être enrichi et approfondi, le travail de recueil et d'analyse de données objectives (statistiques, approches prospectives et cartographiques...) doit être confronté aux visions et aspirations multiples et non uniformes des différents acteurs de la région. Une telle démarche permettrait de dresser le portrait le plus actuel possible de la situation socio-économique de la région BMK, en scrutant les transformations majeures engagées depuis deux décennies tout en prenant en compte les spécificités locales majeures pour esquisser les projets d'aménagement.

1. Région d'avenir

Du diagnostic territorial de la Région de Béni Mellal-Khénifra ressort un fait de taille pour cet ensemble régional en formation, son positionnement géographique lui confère une centralité susceptible de l'enrichir en termes d'intensification des flux économiques et de développement de couloirs d'échanges. La région de Béni Mellal-Khénifra s'affirme ainsi comme une région d'avenir, dotée de grands potentiels en attente de valorisation afin de jouer à plein les fonctions de zone charnière, jonction entre les espaces dynamiques du littoral et les vastes territoires de l'intérieur du royaume. Sur le plan naturel et physique, cette position centrale traduit une bifurcation entre la vaste plaine du Tadla, les chaînes de l'Atlas, ses piedmonts ou Dir et le haut plateau dit Meseta marocaine. Sur un plan communicationnel, une position stratégiquement centrale dans le Maroc de l'intérieur entre les deux grandes villes impériales : Fès et Marrakech et les capitales administratives et économiques du royaume : Rabat et Casablanca et peut jouer le rôle de voie express entre l'Est et l'Ouest du Maroc.

Région d'avenir par sa centralité, ses potentialités et ses richesses naturelles

L'analyse des composantes territoriales des quatre grands ensembles naturels fait ressortir de grands contrastes géographiques, que ce soit au plan du relief ou de la diversification des sols ou encore de la variabilité spatiale des précipitations et des températures. Mais les différenciations spatiales de cette région résultent aussi de facteurs très divers : héritages historiques, administratifs (maillages territoriaux), différences de capacités de développement, dotation en ressources de tout type.

Jonction entre les espaces du littoral et les chaînes de l'Atlas, c'est aussi le lieu de naissance des principaux cours d'eaux qui alimentent les plaines côtières. Disposant d'un couvert végétal naturel riche et varié, la région de Béni Mellal-Khénifra est une zone complexe d'une grande diversité de point de vue physico-géologique. Il en résulte plusieurs atouts économiques importants sur fond de conditions naturelles avantageuses :

- Espace de grande richesse géologique et biologique ;
- Réserve importante de ressources en eau et de contribution à la production d'énergie ;
- Très larges potentialités d'extraction des phosphates et minerais commercialisables ;
- Premier périmètre irrigué du Maroc en étendue ;
- Territoire à fortes potentialités touristiques latentes...

Toutefois, pour cette région jouissant d'un environnement naturel parmi les plus riches du Maroc, il y a un pendant porteur d'enjeux environnementaux problématiques.

La région de Béni Mellal-Khénifra se caractérise par une centralité géographique qu'il convient de valoriser et de conforter vu sa situation d'entrée et de jalon vers les profondeurs du pays, et vu qu'elle détient un potentiel de restructuration et de développement territorial prometteur. C'est un potentiel constitué d'un cadre naturel et paysager notable et distinctif grâce à un environnement riche en composants tels que les sources et les plans d'eau et les massifs à couvert végétal et forestier diversifiés. Ces composants représentent des repères identitaires d'un grand territoire, presque vierge, non encore marqué profondément par les phénomènes de l'urbanisation excessive. Autrement dit, le territoire régional de caractère fort paysager possède des opportunités intrinsèques valorisables et permettant de développer des produits du terroir et occuper une place importante dans le domaine des cultures bio qui sont de plus en plus en vogue. Autant d'atouts servant de leviers pour le développement d'activités touristiques qui ne seraient que grandement rentables par l'association étroite et l'intégration des richesses patrimoniales et culturelles qui illustre les traits identitaires du territoire régional.

Ainsi plusieurs éléments, témoins du caractère naturel profondément préservé des composantes territoriales, pourraient être mis en valeur. Mais comme zones d'activités en mutation, les différentes composantes territoriales de la région de Béni Mellal-Khénifra auraient intérêt à veiller sur le renforcement de leur "vocation d'éco – agriculture" face aux formes de vulnérabilité des milieux naturels et aux risques de dégradation, d'impact paysager et de pollution des espaces extérieurs. Cette vocation principale n'empêchera pas la région de se positionner sur les secteurs clés comme l'industrie métallurgique, chimique, et de technologie. Aussi, les provinces de la région peuvent avoir des vocations qui se rapprochent le plus de leurs atouts et leurs cumuls en savoir-faire. Dès lors, les atouts agricoles de la région doivent être promus dans le cadre d'une agriculture renouvelée, à la fois intensive et non polluante, et des concepts et programmes d'éco-agriculture, d'agriculture raisonnée, d'agroécologie... La valorisation du capital naturel régional doit s'effectuer en veillant sur la préservation des ressources naturelles composant ce capital, et ce en prévenant tous actes ou risques de dégradations environnementales portant atteinte aux opportunités de croissance et de bien-être pour le court, le moyen et le long terme. Il s'agit de se munir de capacités fortes et effectives d'un contrôle raisonnable du développement régional axé sur l'intensification de l'agriculture et l'exploitation extensive des ressources naturelles.

Il y a tout un risque à ce que la position et l'attractivité de la région de Béni Mellal-Khénifra restent « en décalage » par rapport à ses potentialités et ses atouts stratégiques, particulièrement l'étendue et la très consistante diversité de son espace géographique, à proximité de l'axe stratégique Rabat-Casablanca. La région ne dispose pas d'un tissu consistant d'industries de transformation et les effets

d'entraînement liés à la transformation de la très riche et diverse production agricole, qui constitue son principal atout, profitent pour une large part aux régions avoisinantes, notamment le grand Casablanca. Pourtant, l'identification de potentialités valorisables et porteuses d'avenir concerne les divers secteurs d'activités économiques, conventionnels ou émergents. La région de Béni Mellal-Khénifra possède un climat et une diversité de milieux naturels spécifiques qui ont contribué à l'épanouissement d'une biodiversité exceptionnelle et bien souvent typique de la région. Elle se caractérise en outre par une forte identité rurale avec 11% de la superficie agricole utile nationale, 15% de l'espace irrigué au Maroc, 13 % de la production céréalière nationale, entre 10 % (bovins) et 15% (ovins et caprins) des effectifs globaux du cheptel national, 18 % de la production laitière nationale une contribution de taille à la production de semences sélectionnées (30%), des contributions prépondérantes à des cultures à haute valeur (production oléicole, betterave sucrière, niora, légumineuses,...., agrumes, rosacées,.....). La région dispose ainsi d'un secteur agricole doué de grandes potentialités dont des ressources en eau de surface (10% du potentiel national mobilisé) et souterraines (13% du potentiel national) mobilisées par une infrastructure hydraulique régionale consistante (15 grands barrages sur 145 au niveau national), et un système de transfert d'eau bien rôdé. Globalement, la région détient la capacité de 3,5 milliards de mètres cubes, permettant l'irrigation de plus de terres (actuellement 206 000 HA) par le recours à l'optimisation des ressources en eau et aux nouvelles technologies en la matière. Aux largesses du climat et aux grandes possibilités d'irrigation, s'ajoutent des traditions paysannes et leurs retombées en termes de dextérités et savoir-faire agricoles.

La région dispose d'un patrimoine minier de près de 570 mines dont 70 en exploitation et 6 gérées par des concessions. Les principaux complexes miniers de la région sont : les mines de Phosphates du Centre minier de l'OCP à Khouribga, les mines de Plomb et Zinc de Tighza, les gisements de Plomb et Zinc de Tadaghast, les mines de plomb et zinc d'Aguerd N'tazoult, les chantiers de Barytine de Tamjout-Srou, les chantiers de Barytine Bouazzel, les chantiers de Barytine d'Azegza et les mines de cuivre de Tansreft.

Les ressources minières de la région sont diversifiées. Les principaux minerais dont recèle la région sont le phosphate, le plomb, le zinc, le cuivre, le manganèse et la barytine.

La production minière totale de la région est évaluée à 22 millions de tonnes. La province de Khouribga détient la première place à l'échelle nationale en termes de production de phosphates.

La région offre également des opportunités importantes en termes d'exploitation des carrières. Elle dispose de 221 carrières², réparties sur l'ensemble de ses provinces, ce qui représente 11,7% de l'exploitation des carrières à l'échelle nationale. Ces carrières offrent divers types de matériaux : gravette, sable de concassage, sable fluvial, marbre, argile et d'autres matériaux.

La région de Béni Mellal-Khénifra s'avère ainsi dotée d'une très grande richesse écologique et paysagère liée à des espaces naturels (forêts, sols, zones humides) et/ou agricoles diversifiés et spécifiques à la région et à son réseau hydrographique relativement dense. L'objectif de développement équilibré du territoire se heurterait à l'intensité des pressions croissantes sur les

² METLE : liste des carrières au Maroc,

paysages et la biodiversité, et plus généralement sur les ressources naturelles. Une bonne part de ce qui constitue l'identité régionale étant inscrite dans les paysages.

La mosaïque de sous- espaces, ordinaires ou exceptionnels, participerait, avec sa culture, à forger l'identité de la région de Béni Mellal-Khénifra en offrant une richesse écologique exceptionnelle et une grande diversité de paysages. De par ses nouvelles prérogatives, la nouvelle entité régionale assume une responsabilité particulière, quant à la préservation du patrimoine naturel et la biodiversité. D'un autre côté, si la zone de plaine paraît plus « ordinaire » du point de vue écologique, la grande nouvelle région renferme aussi des milieux naturels et une biodiversité tout aussi importante dans ses forêts couvrant près d'un million d'hectares, ses zones humides et enfin son réseau de cours d'eau si précieux pour l'irrigation, la reconstitution des nappes et l'approvisionnement des centres urbains. Sur cette partie intérieure du territoire, les problématiques de dégradation seraient plutôt associées à l'intensification de l'agriculture et aux poussées de l'urbanisation. Le diagnostic territorial a bien attiré l'attention sur trois principales pressions et contraintes environnementales dans la région (héritage minier de cette région, mode d'exploitation « moderne » extensive et anarchique des ressources et étalement intempestif des tissus urbains).

À moyen terme, l'avenir du territoire régional resterait conditionné par l'effort qui serait déployé pour prévenir et contrecarrer tout phénomène de destruction et de dégradation du patrimoine naturel. En dépendent aussi bien les acquis en ressources naturelles que les aspirations à l'amélioration de la qualité de vie et plus largement l'adaptation au changement climatique ou encore la rénovation et la modernisation de la gouvernance, incluant des raisons éthiques et esthétiques de protection de la nature. En plus des risques de destructions et modifications dégradant les fonctions du substrat naturel et provenant progressivement de l'intensification des activités productives et résidentielles, spontanées et souvent inconscientes, se profile une source majeure de l'érosion de la biodiversité avec l'arrivée et la prolifération d'espèces invasives pouvant gravement nuire aux écosystèmes autochtones. Il importe d'avoir conscience des limites écologiques de la région non dans l'absolu, mais des limites qu'impose l'état actuel de l'usage des techniques et de l'organisation sociale, ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine, productive et résidentielle.

La base économique régionale étant agricole, les enjeux environnementaux majeurs de la région se résument en la prise en compte des grandes pressions sur les ressources hydriques et les espaces agricoles. S'y ajoutent aussi, au titre des priorités de la bonne gouvernance régionale, le renforcement des dispositifs pour combler le retard par rapport aux objectifs de référence (normes nationales...), et la mobilisation de l'administration régionale pour renforcer et appliquer les protections réglementaires (classement, inscription) de sites emblématiques naturels ou liés à un patrimoine bâti historique. De nombreuses actions concertées et cofinancées entre collectivités locales concernées peuvent contribuer aussi à la mise en valeur ou la reconquête des paysages et sites naturels : préservation d'espaces publics liés à l'eau, sauvegarde des flancs des forêts victimes de l'érosion. La préservation et la valorisation des atouts paysagers régionaux doit également s'inscrire fortement dans tous les démarches et outils de planification et d'aménagement du territoire, à toutes les échelles, de la prise en compte des grands paysages à la qualité du bâti et de l'extension des tissus urbains.

2. Région au croit démographique modeste

La population de la région représente près de 7,5% de la population marocaine sur 4% de la superficie totale du pays. C'est une région de taille moyenne en comparaison avec les 11 autres régions du pays. Elle occupe le 6ème rang au niveau national dans le classement des régions selon leur poids démographique. Les faibles taux d'accroissement annuels intercensitaires des périodes 1994-2004 et 2004-2014 sont dus principalement à l'exode rural et à la migration vers l'extérieur de la région. C'est que la région et ses composantes provinciales connaissent des soldes migratoires négatifs : les effectifs des départs des habitants de la région sont supérieurs à ceux des populations qui y arrivent.

Région au croit
démographique
modeste et au bilan
migratoire
tendanciellement
déficitaire

D'assez nettes disparités interprovinciales des densités de population sont à relever au profit des provinces de Fquih Ben Salah, Khouribga et Béni Mellal. Les communes les plus étoffées en termes de population relèvent pour leur majorité des zones de plaine, du plateau des phosphates et du DIR. Toutes choses égales par ailleurs, le poids démographique de la province de Béni Mellal, qui la classe au premier rang régional concernant les effectifs de population, enregistrait une poursuite d'augmentation (de 21,8% en 2014 à 23,9% en 2045). Le taux d'urbanisation de la région resterait relativement modéré puisqu'il passerait vraisemblablement de 49,1% en 2014 à 57,3% en 2045. Néanmoins trois provinces sur cinq affichent des taux d'urbanisation dépassant celui observé au niveau de la région, la ruralité caractérise surtout la province d'Azilal (près de 81%) et dans une moindre mesure celle de Fquih Ben Salah (58%). Trois provinces dont la population totale représente 63% de la population de la région, concentrent les trois quarts de la population urbaine. Cependant, l'évolution des effectifs urbains s'accompagne d'un exode rural consistant dont la région ne retient qu'une partie. La région connaît une migration intense du rural vers les villes de la région et des flux migratoires non négligeables à destination des autres régions du Royaume et de l'étranger. Durant la période intercensitaire 2004-2014 et par rapport à l'intervalle 1994-2004, les taux d'accroissement annuels moyens des effectifs de la population rurale ont connu une dégradation pour la région et pour trois de ses composantes provinciales de montagne, avec Khénifra en tête où l'ampleur de la baisse se fait de plus en plus inquiétante...

La région connaîtrait un taux d'accroissement annuel moyen au cours de la période 2014-2045 de l'ordre de 0,4%. La pyramide des âges est large à la base sous l'effet conjugué d'une natalité élevée et d'une mortalité infantile faible. La synthèse des enjeux démographiques conclue que le profil démographique s'avérerait problématique pour cette région en plein centre du pays. Les résultats des tendances avérées de peuplement, de croit ou de dépeuplement résidentiel, accompagneraient et refléteraient l'accentuation des disparités de développement qui vont favoriser la poursuite de dépopulation de certaines zones et l'accentuation de la tendance à la concentration notoire sur d'autres. On a ainsi un bilan démographique mu par une tendance à la décélération progressive et un bilan migratoire négatif pour l'ensemble de la nouvelle région BMK.

Le principal signe de dynamisme résiderait dans la forte proportion de personnes potentiellement actives (15 à 59ans) qui est de l'ordre de près de 61% de la population régionale totale. D'où une série de conséquences pour les préoccupations de l'emploi et des actions de régulation du marché de travail

au niveau régional. De même, la tendance au renforcement de la proportion des ménages urbains se solderait par une pression grandissante en matière de charges d'équipement de gestion des villes et centres urbains, et plus globalement sur la politique du logement au niveau de la région. A l'horizon 2045, près de 58% de la population résiderait dans des localités urbaines de la région. A ce genre de charges sociales, s'ajoutent celles inhérentes au vieillissement de la population, avec toutes les actions et les infrastructures de prise en charge, principalement dans les provinces où l'urbanisation irait croissante et incontrôlable.

3. Région sous-équipée

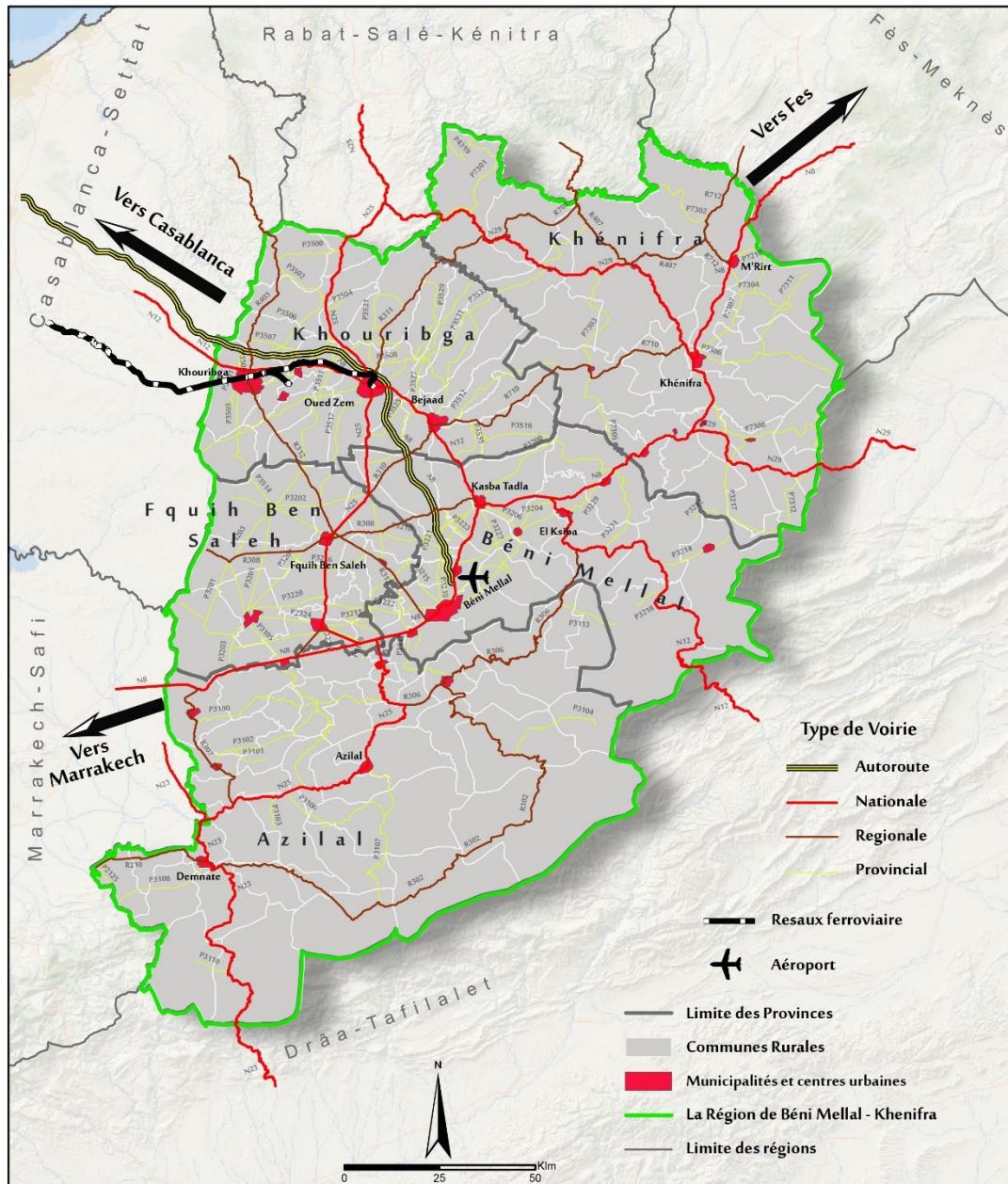
Malgré les conditions physiques et climatiques de la région de Béni Mellal-Khénifra (zones de montagne, enneigement, pluie, etc.), cette région n'a pas encore pu bénéficier d'infrastructures de transport suffisantes et performantes, et donc n'a pas pu être dotée d'une structuration des territoires des grands équipements qui contribuent au soutien d'un développement territorial. De telles conditions ne favorisent pas les communications inter et extra région, mais les rendent difficiles.

**Région manifestement
sous-équipée en
infrastructures et
équipements structurants**

Ainsi, le réseau ferré reste limité à une liaison traversante et sans maillage, le transport aérien via l'aéroport existant ne connaît pas une évolution significative. En plus, n'ayant pas de façade maritime, les échanges de la région s'effectuent uniquement par la route qui demeure le premier, voire l'ultime, support.

Le réseau routier d'intérêt national et international traversant la région (autoroute, réseau national structurant et nouvelles voies express...) n'y assure pas significativement des liaisons internes et ne contribue pas à promouvoir son rayonnement et sa capacité de compétition. Le territoire régional est desservi par un réseau routier constitué de l'autoroute A8 reliant Béni Mellal à Casablanca, de 5 routes nationales (RN8, RN12, RN23, RN25 et RN29) ainsi que des routes desservant les grands centres dans la province de Fquih Ben Saleh (Souk Sebt, Oulad Ayad...) et ceux de la province de Khouribga (Bejaâd, Oued Zem, ...), alors que l'étendue des vastes communes rurales et zones de montagne, notamment dans les provinces d'Azilal et Khénifra souffre d'enclavement parfois sévère.

Pour mieux articuler la région de Béni Mellal-Khénifra aux régions voisines et assurer de meilleures relations avec le reste du pays, de vigoureuses interventions ont certes été menées à l'instar de la construction de l'autoroute Casablanca-Béni Mellal, l'aménagement de la portion de la RN8 entre Khénifra et El Kalaâ des Sraghna, la construction de 35 km de voies express et la mise à niveau de certaines routes nationales nouvelles... soit d'importantes réalisations dont le rôle effectif demeure tributaire de la création et du renforcement des liaisons destinées à améliorer l'intégration régionale en perspective d'une connexion plus profonde à l'autoroute actuelle (centres de la côte atlantique dynamique) et plus rapide avec les régions voisines de Marrakech-Safi et Fès-Meknès.



Source : ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau - Elaboration : Groupement SUD – Anzar

Carte 1 : Réseau routier de la région Béni Mellal-Khénifra

L'accessibilité étant un marqueur du rayonnement des territoires, pour Béni Mellal-Khénifra elle demeure inférieure au niveau national, même si les interventions menées par le Programme National des Routes Rurales ont permis de l'accroître par des opérations de construction et d'aménagement de tout un réseau routier capillaire. Avec 7,5% du réseau routier au niveau national et 85,8% du réseau régional de routes revêtues, les problématiques de desserte et de désenclavement se posent avec acuité au sein de cette région malgré que le réseau routier de la région se caractérise par une densité spatiale (13 km revêtus/100km²) supérieure à la moyenne nationale (5,9km revêtu/100km²), et sa disponibilité appréciée par la densité sociale (1,45km revêtu/1000habitants) est également supérieure à la moyenne nationale (1,25 km revêtu/1000hts).

Au cours de ces dernières années, et bien que consistant, l'effort d'amélioration de l'état du réseau routier en général et du réseau de routes rurales dans certaines zones éloignées ou situées dans les zones de montagne, primordiales pour améliorer les conditions de vie des populations de la région en leur assurant un meilleur accès aux services et équipements de base (administrations territoriales, souk, écoles, centres de santé, ...) a été réalisé. Ceci n'arrive pas à combler les déficits et à rompre l'isolement géographique dans lequel se trouve une bonne portion de l'espace régional du fait des conditions naturelles et/ou de l'organisation des voies de communication. Seule une portion réduite de ce territoire est traversée par des routes structurantes qui participent au bon aménagement et assurent sa bonne desserte.

Pour que la région de Béni Mellal-Khénifra réussisse le processus de recomposition territoriale à l'œuvre depuis sa constitution en tant que nouvel ensemble territorial, il importe de compléter et prolonger les effets bénéfiques de l'autoroute reliant Béni Mellal à Casablanca et des axes principaux composés de la RN8 et RN12 et autres bretelles expressives. Cela impose de repenser le maillage routier tenant compte du nouveau classement des routes nationales et régionales, pour l'adapter aux finalités de la nouvelle conception du développement et de la promotion des différentes composantes territoriales (qui sont de nature hétérogènes et anisotropes) ainsi que leur desserte par une offre de transport diversifiée et régulière. Et cela exige également l'ouverture du cadre de la décision publique en matière d'infrastructure routière et de communication aux nouveaux acteurs territoriaux, et donc la recherche de formules de financement conséquentes.

La région de Béni Mellal Khénifra constitue un terrain de réflexion et de recherche tout à fait exemplaire pour apprécier ce rôle que continuent de jouer les anciennes infrastructures de transport. Il s'agit en effet d'un territoire ambivalent, unifié par la volonté du nouveau découpage, mais fracturé par la discontinuité physique majeure qu'il représente, mettant à distance ses quatre sous-régions radicalement différentes par les modes d'occupation et d'aménagement, relevant en outre de trois anciennes régions.

En compatibilité avec les principes de la régionalisation avancée, la promotion territoriale régionale doit être mise en œuvre et soutenue dans un cadre adéquat d'une politique des transports et de l'aménagement du territoire revêtant une forme généralisée au niveau national au moyen du processus d'actualisation du Schéma national d'aménagement et de développement du territoire et l'élaboration des SRAT des douze nouvelles régions. Au même titre, il y a lieu de satisfaire la pression sociale revendiquant la liaison des zones rurales enclavées afin qu'elles puissent bénéficier des apports socio-économiques de l'infrastructure. C'est dire que la région de Béni Mellal-Khénifra doit inscrire parmi ses priorités l'ancrage de l'évolution à moyen et long terme du réseau routier en tant que levier principal aussi bien en amont qu'en aval des activités socioéconomiques régionales.

Le développement du réseau routier classique (et du réseau ferré) puis du réseau autoroutier était essentiellement le fait direct de l'Etat et rarement des collectivités locales. Le maillage routier de la région s'est organisé en fonction des contraintes du relief, mais aussi de contraintes techniques désormais désuètes. Le modèle de départ du développement du réseau routier a dernièrement évolué avec la mise en place du nouveau réseau de routes nationales et régionales mais il a besoin d'être adapté aux besoins de développement de la région. Les valeurs de référence du développement

régional escompté sont un élément clé de la nouvelle conception de l'espace régional Béni Mellal-Khénifra qu'ont les Pouvoirs publics et par conséquent de la façon dont ils vont l'utiliser, l'organiser en mettant au point des mesures conséquentes de politiques de transport et de mobilité au sein du SRAT et PDR.

Ces mesures doivent parer à l'état de la chaussée et à sa largeur, programmer la généralisation du revêtement des routes, rattraper ou remplacer les ouvrages dégradés, fluidifier et améliorer la circulation routière partout sur le territoire régional, élaborer un agenda précis pour s'attaquer au problème de l'enclavement en zone de montagne et faire améliorer les conditions de transport rural dominé jusqu'à présent par le transport informel. Les autres infrastructures de transport (rail et aérien) doivent également être renforcées pour mieux connecter la région aux autres régions via le réseau ferroviaire et renforcer les capacités et les fréquences de trafic aérien de/vers l'aéroport de la région.

L'isolement des zones rurales est une ligne directe vers la pauvreté. L'accès aux services de santé, à l'éducation, à l'emploi, à l'eau et aux services énergétiques tout comme aux marchés et aux activités civiques et culturelles, peut s'avérer très difficile du fait des distances à parcourir, de l'état des chemins ou des routes et des modes de transport qui prévalent dans la région. Le manque d'accès des populations rurales aux services essentiels est alors bien souvent un verrou enfermant les ménages dans l'extrême pauvreté. L'amélioration des conditions d'accès des populations rurales aux services essentiels est un catalyseur qui faciliterait la réalisation des objectifs de l'intégration régionale. Les centres urbains connaissent aussi quelques problèmes liés au besoin d'extension du réseau d'eau et d'électricité et de transport aux périphéries et au milieu rural avoisinant. Ces difficultés d'extension du réseau sont liées soit à la dispersion de l'habitat, soit aux contraintes du relief accidenté et autres causes de l'enclavement spatial.

La situation actuelle de la région, telle qu'elle ressort du diagnostic territorial stratégique, fait ressortir l'urgence de s'attaquer aux causes de l'enclavement pour certaines zones et le besoin d'élargir le taux d'accessibilité pour l'ensemble de la région. L'approche économique du développement régional de Béni Mellal-Khénifra doit parer à toute déficience des infrastructures pouvant retarder les chantiers du progrès régional. Du point de vue de la décision politique, l'entité régionale est appelée à se doter des moyens d'intervention en faveur de la modernisation et gestion du réseau de transport, dans la recherche de cohésion territoriale des zones enclavées au sein de la région et du raffermissement de l'intégration de l'ensemble de la région dans son environnement national.

Le rattrapage du déficit ou lacunes en équipements et infrastructures est appelé aussi dans les domaines de la formation- éducation. Au sein de cette région, le diagnostic relève une insuffisance des établissements et/ou une surcharge des salles sur fond de disparités notoires entre provinces. Celles de Béni Mellal et Khouribga étant relativement les mieux équipées et reçoivent le plus grand nombre d'élèves. Parmi les indicateurs critiques dans la région, il y a lieu de parer en toute urgence : **i)** au taux d'analphabétisme supérieur à celui des moyennes régionales et nationales pour les provinces d'Azilal, Fquih Ben Salah et Khénifra, **ii)** au phénomène de décrochage scolaire dont le taux est supérieur à la moyenne nationale pour les provinces d'Azilal, Béni Mellal et Fquih Ben Salah.

Le sous-équipement est également manifeste, voire criant en matière d'équipements sanitaires. La

région de Béni Mellal-Khénifra doit élaborer une politique de rattrapage visant à combler les disparités interprovinciales en infrastructures sanitaires pour parer à l'apparente concentration des équipements dans les provinces de Béni Mellal et Khouribga. Dans le domaine de l'encadrement sanitaire, un grand effort s'avère nécessaire. Le diagnostic territorial a du reste récapitulé la situation régionale de sous-encadrement fort critique en soulignant le ratio de 1 médecin pour 5055 habitants et 1 infirmier pour 1694 habitants dans le secteur public, bien loin de la moyenne nationale (1 médecin pour 4040 habitants et 1 infirmier pour 1339 habitants).

4. Base économique insuffisante

Du fait de ses atouts, consistants et diversifiés, la région de Béni Mellal-Khénifra est appelée à gagner le défi du développement régional durable.

D'un point de vue strictement économique, ce sont les capacités de production agricole adossées à de grands atouts naturels et humains qui font la richesse de la région et constituent son premier potentiel d'avenir : près d'un million d'hectares dont plus de 20 % en irrigué. La superficie régionale exploitée est allouée certes à différentes spéculations, toutefois celle que se réservent les cultures de céréales atteint une proportion importante (plus de 60%) pour des raisons de tradition culturelle fondée sur le besoin vital de sécurité alimentaire et vivrière. En effet, la région de Béni Mellal-Khénifra assure 13% environ de la production annuelle nationale de céréales. Une bonne part de la production des céréales est réalisée en Bour favorable, mais demeure tributaire de la pluviométrie. Le recours à l'irrigation épisodique, voire partielle, mobilise une bonne part du dispositif de l'infrastructure hydraulique régionale pour une spéculation à plus faible valeur commerciale, comparativement aux usages en arboriculture ou en maraichages.

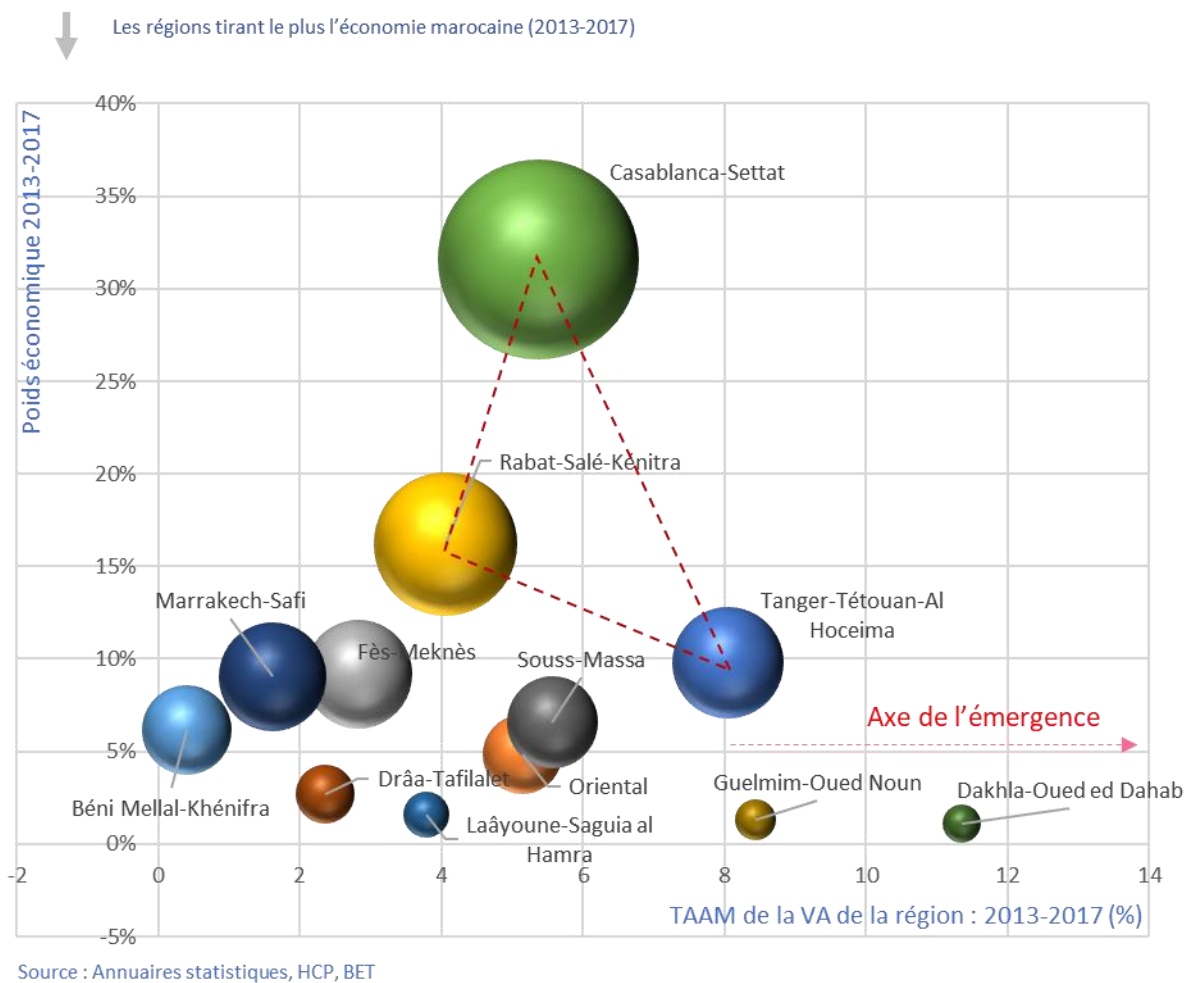
La base économique régionale modérément diversifiée mais à composantes non articulées et dépourvues d'effets engendrant une valeur ajoutée croissante

En sus de sa grande part dans la production de céréales et de légumineuses, la région de Béni Mellal-Khénifra se distingue par des parts non négligeables dans les productions sucrière (26%), oléicole (15%), agrumicole (14%), de semences sélectionnées (30%), de lait (18 %) et d'un nombre considérable d'exploitations fruitières... Sa part en matière d'élevage est également consistante (entre 10 et 15%). Il importe donc de repenser les choix de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation agricole et donc d'engager la rationalisation des usages, les pratiques vertueuses, une meilleure gestion de l'eau, dans une organisation volontariste, et multi-partenaire. Il importe de définir un moyen toujours utile de régulation des prélèvements et des affectations, à partir d'un constat partagé sur les solutions alternatives.

Dans toute stratégie régionale visant la promotion de l'agriculture et de l'élevage, la protection des ressources hydrauliques et forestières doit primer et leurs modes d'affectation doivent être sans cesse réajustés. De nouvelles perspectives de répartition de la ressource en eau entre les besoins d'irrigation doivent être arbitrées, en fonction des réalités des volumes disponibles et des options en matière de volumes prélevables. Dans une démarche responsable permettant la satisfaction des principaux usages de l'eau dans la région, une réponse globale, intégrant le changement climatique, précédée

d'une étude fiable sur les prochaines évolutions de la déclinaison régionale du nouveau plan agricole (GREEN GENERATION 2030) est la voie indiquée pour garantir les conditions d'un développement pérenne de la région. C'est le souci de préservation de l'équilibre écologique qui soutiendrait la valorisation des atouts agricoles à travers l'élargissement des périmètres irrigués, l'introduction et l'utilisation efficace de nouvelles techniques de production et de nouvelles stratégies de mise en valeur de la SAU et des mesures d'encouragement des investissements dans les différentes filières agricoles à forte valeur ajoutée.

La nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'agriculture, tout en restant en concordance avec les options actualisées du Plan Maroc Vert, est appelée à préparer et à proposer des marchés alternatifs réels. Trois orientations essentielles ont été privilégiées, à savoir l'irrigation, la valorisation du produit agricole et celle des zones montagneuses. Sur un panier de 110 projets initiés à l'horizon 2020, au profit d'environ 100.000 agriculteurs, 34 concernent le Pilier I du PMV (développement d'une agriculture moderne à haute productivité ou à forte valeur ajoutée : lait, viandes rouges et blanches et céréales en Bour favorable) et 76 le Pilier II (développement des projets agricoles économiquement viables, soutenus par l'Etat au niveau des zones marginales) et ce, pour un montant global de près de 10 milliards de DH.



Graphe 1: Positionnement économique stratégique de la région BMK (2013-2017)

Il est du devoir de tous les acteurs concernés et impliqués au niveau de la région de Béni Mellal-Khénifra (région, chambres d'agriculture, établissements publics territoriaux de bassins, des associations et fédérations du monde agricole, etc.) de veiller sur l'évaluation des résultats obtenus au niveau de chacun des piliers et de leur impact sur les agriculteurs et les populations de la région. Ce processus doit conduire naturellement à un réajustement des piliers conçus pour la valorisation/modernisation de l'agriculture marocaine et donc régionale, voire une réadaptation en fonction des besoins du marché, mais aussi en suivant l'évolution et la maîtrise des réalités régionales (géo-hydrauliques, économiques et institutionnelles) et des contraintes et attentes exprimées aux niveaux local et régional. Les modes de gouvernance en la matière doivent être le résultat d'une symbiose des perceptions, conceptions et visions assimilées et d'émanations des niveaux locaux, régionaux et centraux.

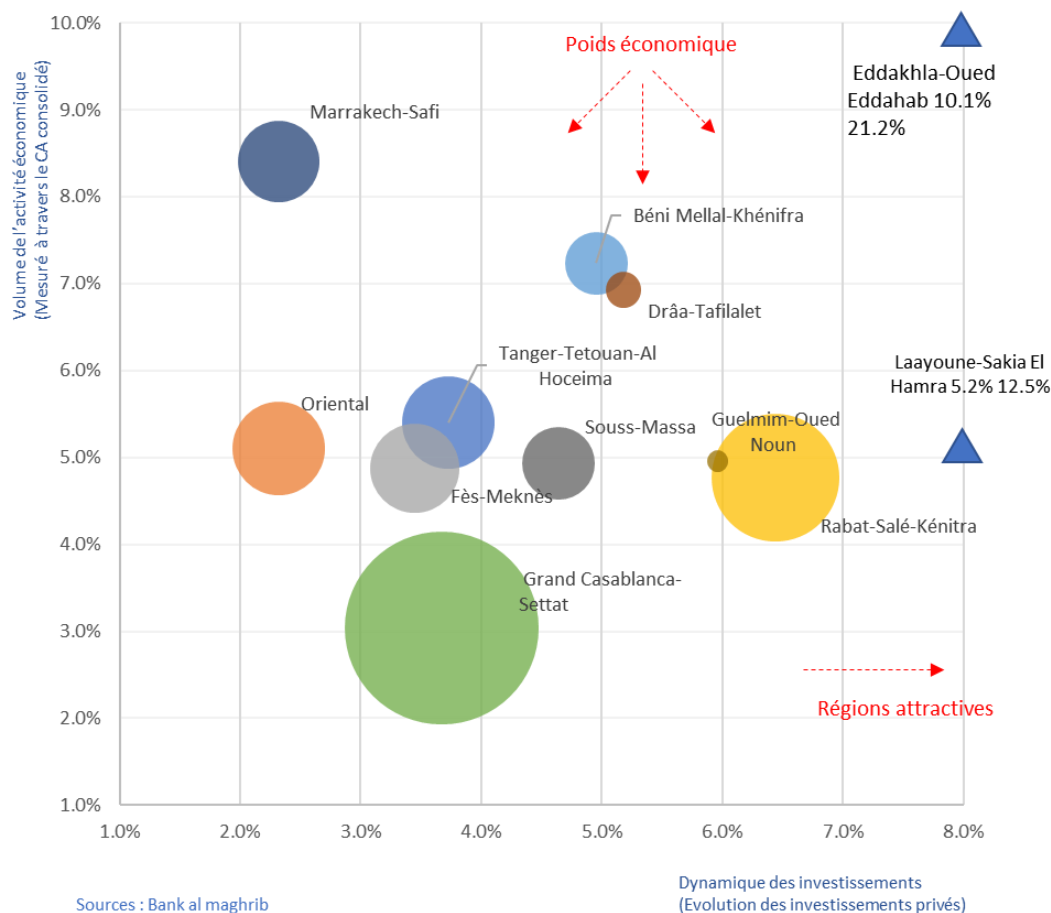
L'augmentation raisonnée et durable de la production agricole au niveau de la région ne dépend pas de la seule extension des superficies cultivées et de l'adaptation- reconversion tirant bénéfice des recommandations du Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI), pour plus de reconversion vers l'irrigation localisée et le bannissement des gaspillages du mode d'irrigation gravitaire. Elle devient certes redevable à la capacité à mener à terme des projets d'aménagements hydro-agricoles visant la reconversion collective vers l'adoption de l'irrigation localisée, mais elle resterait principalement tributaire du réajustement opéré en matière de choix de spéculations porteuses sur les marchés national et international, sur la base d'une promotion habile des produits du terroir de la région.

Principal débouché du secteur agricole, l'industrie agro-alimentaire représente, près du tiers de l'industrie nationale. Ce secteur mobilise quelques 150.000 emplois directs, une valeur ajoutée de 30 milliards de dirhams. Mais l'implantation des unités du secteur agroalimentaire est l'apanage des grandes villes et de quelques régions. Dans la région BMK, l'intégration entre l'amont productif agricole et l'aval de la transformation agroalimentaire demeure modeste, voire dérisoire au regard des quantités de matières premières générées. Le degré de transformation des produits agricoles dans la région s'avère insignifiant en dehors de la production de sucre et du lait. De création assez récente, le tissu industriel est marqué par une nette concentration à l'ancienne province de Béni Mellal (plus de 56% des entreprises industrielles) suivie de la province de Khouribga (31%), avec une timide délocalisation perceptible à travers la présence de certaines unités ici ou là dans la région. Cette filière emploie près de 2950 sur un total de 5961 employés dans l'industrie.

Malgré la forte dépendance de l'industrie régionale de la transformation des produits agricoles, la relation agriculture/industrie s'avère très lâche. Si les performances de l'agriculture régionale dépendent pour une bonne part des aléas climatiques, sa capacité de production agricole dégage un surplus substantiel dont la valorisation est étroitement liée à la mise en œuvre des différents stades et degrés de la transformation industrielle. Que ce soit en irrigué ou en Bour favorable, la vaste SAU de la région est forte d'une richesse en systèmes agro-climatiques. Ce qui permet à la région de Béni Mellal-Khénifra de produire une très large gamme de produits agricoles et de disposer d'un potentiel impressionnant de reconversion et d'une base ou plateforme de transformation et d'industrialisation. Toutefois, parmi les secteurs de première transformation des produits agricoles (meunerie et dérivés, corps gras, conserveries de fruits et légumes...), ce sont trois unités de transformation du lait (province

Fquih Ben Salah) et une raffinerie de sucre (plus de 20% de la production sucrière nationale- usine SUTA dans le site d'Oulad Ayad) qui y sont bien présentes.

Des facteurs d'amélioration de l'attractivité de la région pour les entreprises industrielles (autoroute, aéroport, université et écoles professionnelles...) promettent une meilleure impulsion à l'implantation des entreprises industrielles. Pour la filière agro-industrielle (Sucre, Produits laitiers, Oléagineux, etc.) au de grands projets structurants sont prévus ou en cours de réalisation tels que l'Agropole, la Plateforme industrielle intégrée (P2I), la zone industrielle de Fquih Ben Salah. Il importe que cela soit épaulé et prolongé par différentes formes de zones d'activités industrielles, des infrastructures de base de l'offshoring et de la logistique pour combler le retard manifeste de cette région sur ce plan.



Graph 2: Positionnement stratégique de la région BMK dans la dynamique nationale des investissements (2014-2019)

Le faible impact du développement industriel de la région est également perceptible eu égard à l'importance des ressources minières constituées principalement et non exclusivement des gisements des phosphates. La prévalence d'une mise en valeur foncièrement de nature extractive n'ouvre pas la voie à une meilleure rentabilisation de cette composante du système productif régional. Au-delà d'un certain nombre de contraintes techniques, l'entité régionale gagnerait à adopter "un régionalisme des ressources" dans le sens d'inciter vers un certain degré de valorisation locale en appelant à la participation effective des acteurs du secteur minier en faveur de leur contribution au financement et à l'aide au développement régional des infrastructures.

En somme, les voies visant à étoffer progressivement mais sûrement le secteur industriel régional s'avèrent diverses, mais complémentaires. Compte tenu de la structure de la base économique de la région, il serait édifiant à moyen terme de se focaliser sur les choix et alternatives fructifiant les vocations agricoles de la région et les possibilités de développement de filières agro-industrielles hautement prometteuses. Tout en veillant à maximiser les complémentarités possibles entre activités régionales, à faciliter les effets d'intégration intersectorielle, en s'appropriant les éventuelles opportunités en matière de recours aux énergies renouvelables et le recours aux nouvelles technologies pour la modernisation et la rentabilisation de l'ensemble du système productif régional.

Avec 3,5% du nombre d'établissements touristiques classés et 2% de la capacité d'accueil en chambres recensés au niveau national, la région de Béni Mellal-Khénifra affiche peu de prédispositions à épauler le développement des activités touristiques au sein de la région. Apparemment, le tourisme fait figure de secteur oublié et d'activité négligée. La faiblesse de l'activité touristique régionale revêt un caractère paradoxal eu égard à l'importance des atouts touristiques dont dispose la région, et particulièrement son patrimoine historique, naturel et culturel exceptionnel (dont moussems, festivals, etc.), et des sites touristiques fort captivants. Les perspectives de développement du tourisme dans la région de Béni Mellal-Khénifra, dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, doivent être entièrement redéfinies. D'abord en veillant aux conditions liées aux infrastructures et équipements d'hébergement et d'animation. Ensuite en favorisant la connectivité de la région et le déplacement de flux touristiques focalisés sur Marrakech et Fès vers les différents territoires à vocation touristique au sein de la région de Béni Mellal-Khénifra qui est elle-même le fief de ressources naturelles et culturelles d'une étonnante diversité pouvant impulser une activité touristique durable. Des solutions créatives et innovantes doivent être mises en place pour lier enjeux patrimoniaux et enjeux touristiques. Le substrat culturel et patrimonial doit être mobilisé au service du projet touristique culturel.

Le diagnostic stratégique a bel et bien démontré que cette région n'est pas dénuée de ressorts d'affirmation culturelle et de notoriété paysagère confortant la perspective d'un développement touristique incluant la nature, l'art artisanal et le patrimoine historique, matériel et immatériel. Par son authenticité et sa richesse, l'artisanat régional constitue véritablement un pôle consistant de production d'articles artisanaux à forte teneur culturelle pour une demande intérieure et extérieure inépuisable. La région de Béni Mellal-Khénifra regorge de composantes d'un art de savoir-faire séculaire (Tissage Bzioui, armurerie classique locale et poterie...) faisant de l'artisanat un pôle et un levier authentique et spécifique de développement de la région.

Le potentiel dans le domaine de l'artisanat à fort contenu culturel demeure important, mais il a besoin de soutien et de promotion. La connaissance précise des métiers de l'artisanat et de leurs activités marchandes dans la région a permis de dresser un répertoire et un guide pour l'action. Grâce à l'analyse des sites et lieux d'exercice des activités artisanales mais aussi au recensement des actions de formation, il a été possible d'établir un état des lieux de l'expérience régionale et des perspectives de soutien et de promotion. La réflexion sur le secteur a permis dans un premier temps de faire ressortir les spécificités des activités et de leur mode d'organisation, d'établir la typologie des produits artisanaux les plus en vogue et susceptibles de constituer les fers de lance du secteur. La diversité de la nature des produits à forte charge historique et culturelle implique une diversité des pistes de

promotion qui devraient être mises en place par le porteur du projet de développement régional. Les difficultés rencontrées définissent les facteurs de réussite des programmes de mobilisation des composantes historico-patrimoniales en faveur de la diversification du tissu productif régional, par le truchement des activités du tourisme et de l'artisanat. Dans le cadre de l'élaboration du SRAT et du PDR, les objectifs retenus par le plan régional de développement de l'artisanat (PDRA) sont à actualiser, à affiner et à renforcer. De tels objectifs doivent être assortis d'axes stratégiques visant l'ancrage du secteur de l'artisanat avec toutes ses composantes (chambres professionnelles de l'artisanat, coopératives et associations, artisans, etc.) en tant que véritable levier de promotion de l'économie sociale et solidaire, et de tourisme, de contribution à la création d'emplois et de répartition des revenus sur le territoire régional. Ce secteur au rôle capital dans le développement durable de la région qui mérite des actions continues et adaptées de formation de base et continue, de revalorisation des métiers artisanaux et de soutien à la commercialisation des produits de l'artisanat régional.

Les structures économiques de la région de Béni Mellal-Khénifra se caractérisent par une participation presque égalitaire en 2017 dans la formation du PIB régional des activités du secteur secondaire (35%) et celles du secteur tertiaire (36%). En plus, il a été révélé par l'analyse diagnostique l'existence de deux facteurs concomitants : d'une part un manque d'articulation et d'effets d'entraînement du secteur primaire sur le secteur secondaire, et d'autre part une absence de croissance positive simultanée des parts de ces secteurs dans la formation du PIB régional.

Dans l'ensemble, l'évolution des parts des trois secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans la contribution régionale à la création de la valeur ajoutée nationale s'avère problématique au regard de l'état de développement de la région dans son ensemble et par rapport aux disparités intrarégionales. Ce profil économique régional étant, il importe que les recommandations du SRAT aillent dans le sens d'un effort de diversification soutenue et génératrice de valeurs ajoutées durables.

L'analyse du potentiel économique de la région en ce qui concerne les diverses activités, a montré que des contraintes majeures persistent et paralysent le déclenchement d'une vraie dynamique économique régionale. Ces contraintes sont liées notamment :

- À la prévalence et au poids de la structure foncière quasi-microfundiaire, à la dominance de l'irrigation gravitaire traditionnelle, à la faible valorisation des produits agricoles et du terroir, à l'insuffisance des investissements en zones de montagne, à une urbanisation du périmètre irrigué, à une faiblesse de l'investissement dans l'agro-alimentaire, à une carence de la commercialisation de la logistique et au faible degré de mécanisation de l'agriculture... ;
- Au retard dans la réalisation et l'aménagement des plates-formes industrielles intégrées et des zones industrielles, à la concurrence déloyale du secteur informel qui entrave la compétitivité des entreprises et exerce, par conséquent, une influence néfaste sur l'environnement des affaires ainsi qu'à la difficulté de trouver des locaux à un prix accessible en raison de la cherté du foncier et au taux d'imposition, plus élevé au Maroc ;
- À l'inadaptation des mesures en faveur du développement industriel, touristique et artisanal par rapport au contexte particulier de la région ;

- Aux problèmes et lourdeurs d'accès au financement pour les exploitations et les entreprises, tous secteurs confondus, notamment les très petites et moyennes entreprises ;
- Au poids du secteur informel et à la prépondérance des unités de production informelles dans toutes les provinces de la région, non seulement pour les secteurs du commerce et des services, mais aussi en matière d'activités de transformation industrielle ;
- À la difficulté éprouvée, y compris dans les grands centres urbains de la région, d'attirer des compétences humaines de haut niveau nécessaires au développement et à l'implantation des industries de moyennes et de hautes technologies...

La réunion des conditions de contribution réelle de l'appareil productif au développement durable de toute la région, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, implique l'élaboration d'une stratégie de restructuration adéquate et de renouvellement des structures et moyens de production et de commercialisation. Elle a aussi besoin d'une stratégie marketing de promotion et de valorisation des inputs et outputs artisanaux régionaux et une méthode très fine d'intégration dans le développement touristique et culturel régional et dans la consolidation des objectifs de l'économie sociale et solidaire au niveau de l'ensemble des sous-territoires de la région BMK.

Pour cette région, la voie du développement régional passe aussi par l'amélioration progressive et soutenue des principaux indicateurs sociaux-économiques. Tout en ayant bénéficié d'investissements publics consistants sur la période 2004-2015 (9%), l'évolution de son PIB demeure modeste, et en tout cas en deçà des conditions autorisant le rattrapage des régions marocaines plus évoluées mais sans disposer du potentiel de la région BMK. Le diagnostic territorial stratégique a mis l'accent sur les manifestations de la diversité du déficit social régional.

5. Développement humain insuffisant

Avec un taux de pauvreté globale de 19.1% en 2014, la région de Béni Mellal-Khénifra est classée en deuxième position des régions les plus pauvres. La région détient la première place en matière de la pauvreté multidimensionnelle avec 13,4% en 2014 et 10.5% en 2017. A cela s'ajoutent d'autres signes de retard par rapport aux moyennes du "bien être" et de vie décente au niveau national : le taux de population dépourvue des services du réseau d'assainissement dépasse les 50%, celui de la population ne bénéficiant pas d'accès au réseau de l'électricité tourne encore autour de 15% et l'accès à l'eau potable approche les 30%. Le taux de scolarisation est de 94%, celui de l'analphabétisme avoisine 40 % de la population régionale.

**Région où les progrès du
développement humain
resteraient tributaires d'une
stratégie soutenue de
promotion des espaces ruraux**

Tableau 1: Indicateurs de la pauvreté dans la région BMK

	Taux pauvreté multidimensionnelle				Taux pauvreté monétaire				Taux pauvreté globale	
	2004	2014	TAAM	2017	2004	2014	TAAM	2017	2014	2017
Ensemble	31.0	13.4	-0.1	10.5	13.9	5.7	-0.1	4.4	19.1	14.9
Urbain	11.0	2.6	-0.1	1.7	4.5	1.0	-0.1	0.6	3.6	2.3
Rural	47.6	23.9	-0.1	19.4	21.7	10.3	-0.1	8.2	34.2	27.6

Source : HCP

Cela signifie que les disparités régionales et interprovinciales en dotations de ressources se traduisent par des différenciations sociales localisées de niveau de vie et se répercutent sur le tissu social régional. Les différentes actions menées par les pouvoirs publics dans le cadre des objectifs du millénaire de développement, de l'INDH et des programmes de développement sectoriels - ont eu comme retombées positives : la réduction de la pauvreté monétaire (13.9% en 2004 à 5.7% en 2014 et 4.4% en 2017). Malgré ces résultats encourageants, le taux de pauvreté demeure encore élevé en milieu rural qui est de l'ordre de 10,3% en 2014 et 8.2% en 2017, en raison de la faiblesse de la base économique, de la création de l'emploi et des niveaux d'aménagement et d'équipement des territoires de la région. L'amélioration des niveaux de vie de la population enregistrée durant la même période corroborée par l'élévation du niveau de l'espérance de vie à la naissance, le léger recul du taux d'analphabétisme, l'accès à l'eau et à l'électricité et aux services sociaux de base..., s'est faite à un rythme lent et inférieur à celui observé dans d'autres régions du pays.

En effet, pour les zones fragiles, dont en premier lieu les communes des montagnes et des hauts plateaux, où l'activité économique génératrice de revenus pérennes est assez limitée, la pauvreté monétaire persiste et n'est que difficilement et lentement vaincue. En outre, la situation du développement humain dans les territoires de la région de Béni Mellal-Khénifra est fortement corrélée au niveau d'activité de la population des territoires spécialisés en activités agricoles ou minières. On propose dans le cadre du présent SRAT, une implication fondamentale quant aux nouvelles orientations à donner aux mesures de politique sociale au niveau des provinces et de la région pour trouver des solutions adaptées aux spécificités des territoires fragiles. Cela implique une intensification des investissements productifs, de valorisation des diverses potentialités de la région et de mise en œuvre et d'accompagnement de projets et d'activités aptes à créer suffisamment d'emplois et de valeurs ajoutées à effets d'entraînement économique et social à travers les territoires de la région BMK.

Les communes de la nouvelle région de Béni Mellal-Khénifra ont certes bénéficié des programmes nationaux de desserte en électricité, en eau potable et en routes et pistes rurales, pour atténuer la pauvreté et la vulnérabilité et élargir l'accès des populations rurales aux services sociaux de base (éducation de base et alphabétisation, santé de base, etc.). Les apports de l'INDH ont eux aussi contribué à impulser de nombreuses initiatives pour réduire les disparités socio-spatiales (transport scolaire, unités médicales mobiles, ...). Mais dans l'ensemble, la mise en œuvre de la Stratégie 2020 de développement rural semble ne pas avoir bénéficié d'un soutien technique et financier adapté à la promotion et à la durabilité des activités productives des zones fragiles.

Si la pauvreté en milieu rural a augmenté (10,4% en 2007 à 11,4% en 2014) et la vulnérabilité de la population s'est accrue (15,5% à 21,75% entre 2007 et 2014), c'est à cause de la faiblesse de l'environnement général de l'activité économique régionale dans les zones agricoles et pastorales d'accès difficile. Le développement intégré et durable du milieu rural régional étant largement à vocation agricole ne peut s'accomplir qu'en optimisant les potentialités et les ressources naturelles et humaines qu'il recèle. Pour cette région où qu'on se situe (zones de plaine, de piémont ou de montagne), on s'aperçoit que les effets des stratégies agricoles et du PMV³ ne peuvent immédiatement faire sortir ces zones des conditions singulièrement défavorisées dans lesquelles elles se trouvent. Les progrès entraînés par les réalisations des programmes du PMV méritent une évaluation approfondie pour mesurer les impacts produits ou attendus sur les populations rurales de la région. L'objectif étant de s'assurer que ce qui se réalise contribuerait à l'accélération du développement durable du monde rural régional, sinon il faudra introduire les réajustements nécessaires pour y arriver. Il est certain que les agriculteurs en milieu rural requièrent l'accompagnement, l'encadrement, la formation sur le tas et l'assistance adéquate devant leur être assurés par L'Office National du Conseil Agricole (ONCA) créé en 2013 en remplacement des centres des travaux agricoles. L'agriculture en milieu rural difficile manque de tels conseils et soutiens et ne saurait se développer et se moderniser sans une implication forte de l'Etat et de la région pour qu'elle soit un vecteur porteur d'activités complémentaires touristiques, artisanales, etc. formant le cadre intégré d'un développement rural durable et éradicateur des phénomènes de pauvreté et de vulnérabilité.

Le développement de la région BMK a bien besoin d'une stratégie de mise à niveau et de « renaissance » des territoires ruraux. Les zones rurales de la région ne constituent pas un tout homogène. Il importe donc de penser cette renaissance aussi bien pour juguler les manifestations de leur tendance au déclin démographique que pour insuffler une nouvelle dynamique l'effort de rattrapage du faible niveau de développement économique des communes rurales. Les dynamiques propres à chaque zone en termes de degré d'enclavement, de potentiel de production, de capacité d'investissement, de disparités internes, etc., doivent bénéficier en retour de politiques territorialisées ad hoc.

Autrement dit, l'œuvre d'édification de cette nouvelle région, appelée à se mettre en place dans le cadre de la politique nationale et régionale d'aménagement du territoire basée sur la régionalisation avancée, doit d'abord chercher à concentrer les efforts sur les impératifs du développement rural régional, notamment sur les zones de relief et de montagnes pour lesquels il importe de soutenir des projets spécifiques de développement local. A travers les orientations du SRAT et du PDR, elle est aussi appelée à synthétiser les approches d'affermissement de la croissance quantitative adoptées par les plans sectoriels en faveur de la région, insuffler plus de dynamique au système urbain régional en le rendant plus inclusif et plus juste, imprimer aux relations villes- plus de liens d'intégration enrichissante et d'équité, par le biais de mesures de désenclavement et de modernisation des transports et de l'accessibilité.

Afin d'améliorer la cohérence et la coordination, en matière d'aménagement du territoire, entre les fondements de la politique économique nationale dans ses différentes variantes sectorielles et les

³ PMV : Plan Maroc Vert

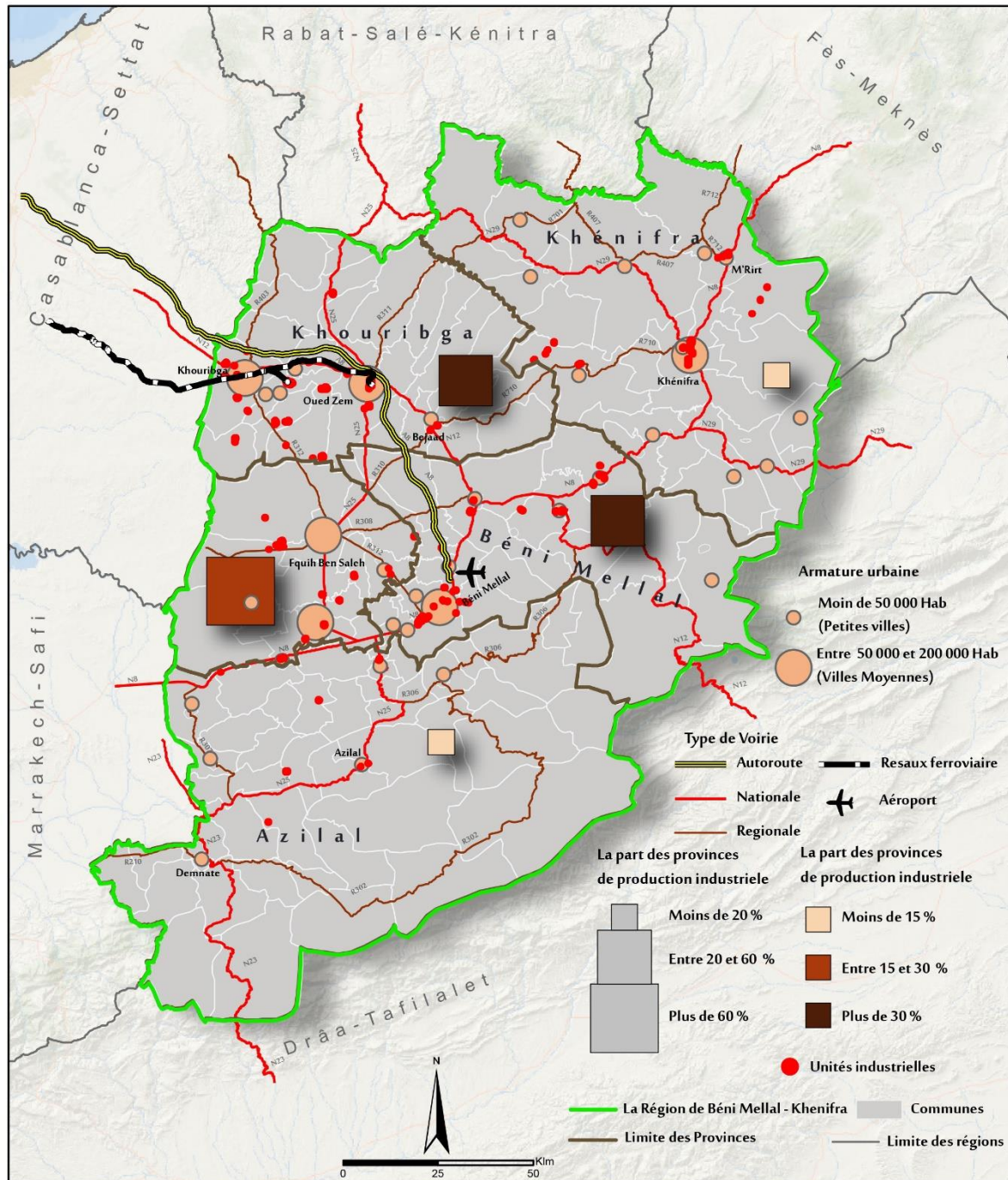
interventions des collectivités territoriales dont celles de la région, aujourd'hui investie de larges compétences de développement, l'élaboration du SRAT tient compte des adversités du présent dont le diagnostic territorial a fait ressortir la nature multidimensionnelle.

6. Armature urbaine a besoin de renforcement

Le paysage urbain de la région de Béni Mellal-Khénifra traduit et reflète les possibilités du milieu naturel. Le Dir et la plaine du Tadla sont fortement urbanisés. L'urbanisation est soutenue sur les Plateaux grâce aux activités minières et aux infrastructures de communication (Autoroute, routes et voie ferrée). En revanche, les zones de montagne sont peu urbanisées et structurées par des agglomérations anciennes en crise (Azilal, Ouaouizeght) et de petits centres à faible assise économique. Composée d'une quarantaine d'agglomérations sur un territoire de plus de 28 000 Km², l'armature urbaine de la région est en cours de formation. Sa répartition spatiale sur le territoire est fortement déséquilibrée puisque quatre grandes agglomérations concentrent 50% de la population urbaine (Khouribga, Béni-Mellal, Khénifra et Fquih Ben Salah).

Si toutes les projections s'accordent pour confirmer la tendance à l'accélération de l'urbanisation sur toutes les provinces, y compris celles qui sont essentiellement rurales, le taux d'urbanisation de la région ne dépasserait pas, toutes choses étant égales par ailleurs, 56 % à l'horizon 2030. Le plus fort taux d'urbanisation resterait l'apanage de la province de Khouribga et avoisinerait les 78%. Idem pour la province de Khénifra (73%), riche en centres urbains éparpillés. Azilal conserverait son caractère rural avec moins de 23%. Béni Mellal resterait dans une situation intermédiaire et connaîtrait une augmentation modeste en passant de 60% en 2018 à près de 63 % en 2030.

Le diagnostic territorial a mis l'accent sur le fait que certains des principaux enjeux d'aménagement durable de la région se trouvent nécessairement liés à la façon dont serait réorientée l'urbanisation de cette région à forte teneur rurale. La majeure partie du tissu urbain de la région correspond à une urbanisation récente et désordonnée. La répartition spatiale de la population urbaine sur le territoire de la région est extrêmement irrégulière, ce qui a rendu l'armature urbaine régionale fortement déséquilibrée. Les répercussions du raffermissement des taux d'urbanisation dans la région sur l'armature urbaine se sont traduites par une multiplication des centres urbains issus de la promotion ou la transformation des gros bourgs ruraux et enfin des extensions importantes des tissus urbains existants.



Source : ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau
ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique - Elaboration : Groupement SUD – Anzar

Carte 2 : Armature urbaine, Maillage routier et Répartition des unités industrielles de la région BMK

L'offre d'infrastructures et de services de transport affecte lourdement les potentialités du développement des différentes composantes de la nouvelle région. L'état des systèmes de transport exerce de fait une influence objective sur ce qui peut être considéré comme « proche » ou « éloigné ». Pour une région en phase d'édification et de réorganisation, l'analyse des dynamiques territoriales devrait tenir compte de la matrice des proximités organisationnelles, institutionnelles et géographiques : les recompositions à l'œuvre dans l'organisation des activités se répercuteront sur l'évolution des territoires ; les liens sociaux contribueront au développement régional à travers la mobilisation de différentes formes de proximité ; les progrès de l'organisation de la région comme

nouvelle forme territoriale deviennent une forme spécifique de dynamique institutionnelle et économique.. ; la capacité qu'offre l'organisation concertée et la division du travail entre les centres urbains de la région faciliterait leurs interactions et les rendrait à priori plus intenses qu'avec d'autres entités urbaines plus éloignées et situées à l'extérieur de la région...

Dans sa dimension fonctionnelle, le réseau urbain de la région n'est pas doué d'un fonctionnement comme système alimentant un processus de large polarisation interne à la région. Le rayonnement de Casablanca se fait sentir, par la force des choses et à des degrés sensibles, sur l'ensemble des principaux centres urbains. Cela ne signifie pas qu'une certaine hiérarchie urbaine n'opère pas au sein de la nouvelle région au profit des principaux et anciens centres urbains et notamment Béni Mellal, Khouribga et Khénifra. En tête des caractéristiques des centres urbains et fonctions des villes de la région, il y a lieu de relever des spécificités notoires selon les zones (plaine, Dir, plateau et montagne) :

En zone de Dir, la ville de Béni Mellal, le chef-lieu de région, est une ville éponge des flux migratoires. C'est la deuxième agglomération par la taille de sa population et son emplacement qui lui assure une puissante fonction de polarisation du fait du maillage routier et autoroutier, mais aussi par sa centralité à l'entrée de la riche plaine du Tadla. Mais, elle reste une capitale régionale faiblement dynamisée par son activité économique, mue essentiellement par l'agriculture et quelques filières agro-industrielles. Néanmoins, Béni Mellal a accumulé d'énormes carences au niveau de l'organisation spatiale de la ville elle-même. Une foudrerie de dysfonctionnements a jonché le développement du tissu urbain : prolifération de l'habitat irrégulier et anarchique, défaillance en équipements et infrastructures modernes, déséquilibre entre programmes d'habitat social et économique, spéculation foncière sur les zones ouvertes à l'urbanisation... De surcroît, l'évolution de la ville s'accompagne d'empiètements incontrôlés sur le périmètre irrigué amplifiant l'habitat sous-intégré. Béni Mellal serait maintenant une ville éclatée aux contours indéfinis et où cohabitent des dynamiques d'urbanisation partiellement contradictoires : formes urbaines, périurbaines et rurales, caractérisées par des déficits plus ou moins importants en termes d'équipements et de services de base. Par son statut administratif, Béni Mellal concentre des équipements à large rayonnement pour presque tout le territoire de la région.

Pour la partie Dir du Khénifra, cette dernière au milieu de l'axe historique Fès-Tadla-Marrakech, se trouve assez éloignée des grands pôles régionaux (Meknès, Fès et Béni-Mellal) pour intégrer leurs zones d'influence. La configuration du site oriente le développement d'un tissu urbain et son éclatement le long des axes routiers donnant naissance à des quartiers sous-équipés et sous intégrés, souffrant de déficit en équipements et services de base. La ville a besoin d'une restructuration profonde pour remplir les fonctions d'un véritable pôle de développement du Dir et d'un réaménagement des quartiers où prédominent les pratiques de l'habitat anarchique. Son réseau de voiries s'avère inadapté à son développement en n'assurant pas une jonction utile et rapide entre ses composantes urbaines.

Autre pôle structurant de l'armature urbaine du Dir, **Zaouiat Echeikh** dispose d'un arrière-pays agricole assez riche avec d'importants sites naturels et touristiques, jouissant d'une bonne accessibilité à travers la Route Nationale 8 qui relie Fès et Marrakech. Toutefois, l'évolution urbaine demeure handicapée par la contrainte du foncier.

Sur l'axe nord-sud (Khénifra-Béni-Mellal- Kalaâ-Sraghna), foisonnent des agglomérations à croissance

rapide (telles que Bzou, Oulad Ayad, Bradia, El Ksiba, Mrirt...) dont il va falloir définir les futurs rôles pour retenir ou en vue d'attirer une partie de l'émigration rurale vers les grandes villes de la région. Sur l'axe est-ouest (Béni-Mellal-Khouribga), tout un corridor fortement urbanisé (Boulanouare-Hattane, Boujniba, ...).

En zone de plaine du Tadla, la ville **Fquih Ben Salah** est tout aussi bien située à la croisée des grandes voies de communication. Carrefour des flux migratoires, internes et vers l'étranger, cette ville absorbe d'importants investissements immobiliers et enregistre une croissance démographique fulgurante qui se traduit spatialement par un étirement de la ville, cavalcadant dans tous les sens négativement sur le périmètre irrigué. D'où là encore, un espace urbain éclaté et désorganisé où cohabitent des tissus hétérogènes, sans structure ni hiérarchie.

Les facilités d'extension de l'urbanisation de plaine se trouvent également illustrées par la mutation, fort éclatante du reste, de petits centres ruraux en grands noyaux, puis en véritables villes, comme l'est devenu **Souk Sebt** au sein du périmètre irrigué du Tadla. Ce cas, réputé typique, puise son expansion dans la situation géographique propice, au cœur d'une riche zone agricole et au carrefour de plusieurs axes routiers. L'extension de la ville se trouve renforcée par l'implantation d'une série de programmes liés aux activités du périmètre irrigué (quartier administratif, cité usine SUTA, quartiers PAM et lotissement de l'Etat, ...)

Pour la partie Dir du Khénifra, cette dernière au milieu de l'axe historique Fès-Tadla-Marrakech, se trouve assez éloignée des grands pôles régionaux (Meknès, Fès et Béni-Mellal) pour intégrer leurs zones d'influence. La configuration du site oriente le développement d'un tissu urbain et son éclatement le long des axes routiers donnant naissance à des quartiers sous-équipés et sous intégrés, souffrant de déficit en équipements et services de base. La ville a besoin d'une restructuration profonde pour remplir les fonctions d'un véritable pôle de développement du Dir et d'un réaménagement des quartiers où prédominent les pratiques de l'habitat anarchique. Son réseau de voiries s'avère inadapté à son développement en n'assurant pas une jonction utile et rapide entre ses composantes urbaines.

Autre pôle structurant de l'armature urbaine du Dir, **Zaouiat Echeikh** dispose d'un arrière-pays agricole assez riche avec d'importants sites naturels et touristiques, jouissant d'une bonne accessibilité à travers la Route Nationale 8 qui relie Fès et Marrakech. Toutefois, l'évolution urbaine demeure handicapée par la contrainte du foncier.

Sur l'axe nord-sud (Khénifra-Béni-Mellal- Kalaâ-Sraghna), foisonnent des agglomérations à croissance rapide (telles que Bzou, Oulad Ayad, Bradia, El Ksiba, Mrirt...) dont il va falloir définir les futurs rôles pour retenir ou en vue d'attirer une partie de l'émigration rurale vers les grandes villes de la région. Sur l'axe est-ouest (Béni-Mellal-Khouribga), tout un corridor fortement urbanisé (Boulanouare-Hattane, Boujniba, ...).

En zone de montagne, l'urbanisation se fait modeste. La fonction d'**Azilal** se cantonne au simple rôle de centre d'encadrement administratif érigé en niveau provincial. Malgré l'animation par l'administration, cette ville de montagne reste modeste par rapport aux autres chefs-lieux provinciaux dans la région. Le fait qu'elle soit desservie uniquement par l'ex-route régionale R304, obère l'extension de son urbanisation. Conditionnée du reste par la topographie du site, cette extension

génère un tissu urbain désarticulé. La faiblesse des équipements ne favorise pas le développement de l'activité touristique et ralentit la croissance démographique.

Le reste des agglomérations, composant l'armature urbaine des zones de relief accidenté dans la région, est constitué de centres en crise. Ces agglomérations de montagne (Ouaouizeght, Aghbala, Aguelmous Tighza ...) et de hauts plateaux, restent mal desservies et déficitaires en équipements de base et de services.

Dans la zone des hauts plateaux, Khouribga figure comme première ville de la région, en termes de masse de population. En dépit de sa courte histoire urbaine, sa fonction de « ville minière » lui a conféré un rythme de croissance urbaine assez fulgurant. Khouribga a développé une zone d'influence s'étendant au-delà de son territoire administratif. Mais le fait de subir la domination de la mono-activité hypothèque toute opportunité pour renforcer et diversifier l'économie de la ville et sa zone de polarisation. Grâce à sa position stratégique dans l'armature urbaine de la province de Khouribga, **Oued Zem** s'accroît et double en moins d'une décennie sa superficie urbanisée et son attractivité grâce à l'amélioration de son accessibilité par route et par autoroute au sein du plateau des phosphates. Autre cité historique et futur pôle de développement émergent sur l'axe Kasbah Tadla- Khouribga, la ville de Bejaâd subit de fortes pressions urbaines qui se traduisent par le développement de quartiers d'habitat sous-équipés nécessitant d'importants efforts de mise à niveau et de restructuration.

L'armature urbaine de la région n'arrive pas à engendrer le développement d'un véritable système urbain dynamique créateur de richesse et de développement. C'est une armature urbaine dont l'évolution, permet d'assurer une seule fonction essentielle, celle du loger, beaucoup d'agglomérations sont ainsi de simples villes dortoirs.

Ce dont a besoin l'armature urbaine de la région c'est l'aptitude à remplir d'autres fonctions qui individualisent et différencient les villes les unes par rapport aux autres. Il s'agit en particulier du renforcement des fonctions de production de biens ou de prestations de services. Quelle que soit sa taille, aucune ville ne peut satisfaire la totalité des besoins qui s'y expriment ou y naissent par les seules productions qui y sont assurées. La région a intérêt de ce fait à cultiver une spécialisation fonctionnelle des villes. Une spécialisation concertée qui ne se définit pas par les contraintes économiques du court terme, mais qui se projetterait vers les productions de biens ou de services qui y sont réalisées et mises à la disposition d'ensembles sociaux ou économiques extérieurs à la ville considérée, dans une perspective de meilleure promotion régionale.

L'émergence de la région de Béni Mellal-Khénifra en région moderne resterait tributaire de l'évolution de son réseau de villes et des progrès dans l'articulation des composantes de son armature urbaine. Dans une grande région où la ruralité prédomine, l'optimisation des effets du développement urbain nécessite une certaine répartition des rôles entre les villes, tenant compte des zones de polarisation urbaine en cours de formation. Il y a donc lieu de repenser les outils de la planification urbaine, notamment les SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement Urbain), les PA (Plan d'Aménagement) et les PDAR (Plan de Développement d'Agglomération Rurale) pour redéfinir l'agencement des composantes de l'armature urbaine de la région de Béni Mellal-Khénifra en phase de développement et de structuration.

Parce que récentes et livrées à une évolution peu contrôlée et subissant d'énormes pressions, les villes de la région s'avèrent immensément déficitaires en équipements et services de base nécessaires à la citoyenneté des temps modernes. L'urbanité ou citoyenneté constituerait l'un des ferments de l'œuvre du développement régional et sa construction dépend des interactions entre pratiques institutionnelles des acteurs des politiques de la ville et d'édification régionale d'une part, et pratiques des habitants générant les « dysfonctionnements » urbains (urbanisation anarchique, sous-intégrée, spontanée, bidonvilisation, ruralisation de la ville, économie informelle ou souterraine...), de l'autre.

La forme et le type d'habitat, sa densité, son abondance ou sa rareté sont parfois la conséquence du mode de planification urbaine utilisée mais aussi de la dynamique démographique et économique qui caractérise l'espace ; urbain soit-il ou rural. Il en est ainsi pour les équipements publics et l'infrastructure qui sont l'aboutissement logique de la politique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme suivie sur un territoire donné.

De ce constat découle l'importance de la question de l'habitat dans la région de Béni Mellal-Khénifra qui est intimement liée à la problématique de l'armature urbaine et l'évolution de son système urbain. Il a été souligné dans la phase de diagnostic que l'armature urbaine qui est fortement déséquilibrée sur le territoire régional est toutefois en cours de structuration avec de fort taux de croissance, ce qui génère selon les conclusions du diagnostic un besoin de 98 000 unités d'habitation en milieu urbain à l'horizon du SRAT 2045 (87 000 unités pour les ménages additionnels, 4000 unités (5%) pour remplacer l'habitat menaçant ruine, 3500 unités (4%) pour réduire la cohabitation et 3500 unités autres (4%) pour résorber le déficit (bidonvilles et habitat précaire). Pour la même période, les besoins en milieu rural sont estimés à 18 000 unités de logement (uniquement pour les besoins du renouvellement du parc et la réduction de la cohabitation dans les provinces de Azilal, Béni-Mellal et Fkih Ben Salah, pour les provinces de Khénifra et Khouribga les besoins sont presque nuls, vu que la population rurale dans ces deux provinces est en régression avec respectivement -3% et -1,69% entre 2014 et 2045.

En termes de production annuelle de logement, la région est appelée à assurer la mise sur le marché de 4000 unités de logement par an soit près de 1% de la production nationale de logement.

En milieu urbain, la population prévisionnelle à l'horizon 2045 serait 1 600 000 habitants, soit : 355 000 ménages dont 87 000 ménages additionnels par rapport à 2014.⁴

L'essentiel de la population urbaine sera concentré dans un triangle délimité par les trois grandes métropoles régionales : Béni Mellal-Khouribga-Khénifra.

Le reste des ménages urbains seront localisés dans 2 grands groupes d'agglomérations :

- Le groupe des villes moyennes : Oued Zem, Bejaad, Fkih Ben Salah, Souk sebt Ouled Nemma, Kasba Tadla, Mrirt, Azilal et Damnate.
- Le groupe des petites villes : El Ksiba, Zaouia Cheikh, El Kbab, Moulay Bouazza, Bzou, Ouled M'barek, Aguelmous. Bzou, Tighza, Moulay Bouazza, El Kbab et Sidi Jaber.

⁴ Chiffres arrondis au centième près.

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Tableau 2 : Récapitulatif des besoins de l'habitat à l'horizon 2045

Province	Effectif de la population urbaine		TAAM En %	Ménages additionnels en milieu urbain à l'horizon 2044	Effectif de la population rurale		TAAM En %	Ménages additionnels en milieu rural à l'horizon 2044	Besoins en logements (nouveaux ménages+ résorption des déficits)	Superficies des zones à ouvrir à l'urbanisation en Ha pour répondre aux besoins en logement (superficie brute hors équipement publics)
	2014	2044	2014/2044		2014	2044	2014/2044		Milieu urbain et milieu rural	
Azilal	100 293	149 519	1,34	10 900	452 712	482 087	0,21	6 500	19 000	190
Béni Mellal	325 065	406 441	0,75	18 083	224 381	271 343	0,64	10 400	31 000	310
Fquih Ben Salah	205 059	271 735	0,94	14 816	296 857	302 966	0,07	1 300	18 000	180
Khénifra	227 847	298 322	0,9	15 600	142 990	57 388	-3	-19 000	17 000	170
Khouribga	376 544	499 205	0,94	27 250	164 707	98 904	-1,69	-14 600	31 000	310
Total de la région	1 234 808	1 625 222	0,92	86 649	1 281 647	1 212 688	-0,18	-33 600	116 000	1160

Source : SUD

Pour répondre aux besoins en logement à l'échelle de la région ; les superficies du foncier à mobiliser sont estimées à 1160 ha à l'horizon 2045 soit une superficie brute de l'ordre de 1800 à 2000 hectares.

On constate selon les calculs établis sur la base des prévisions démographiques effectuées dans la phase diagnostic de l'étude et les ratios adoptés par le département de l'habitat, que le gros des besoins en logement est concentré dans deux provinces qui englobent les deux grandes villes de la région : Béni-Mellal et Khouribga. Le reste est presque équitablement réparti entre les trois autres provinces de la région.

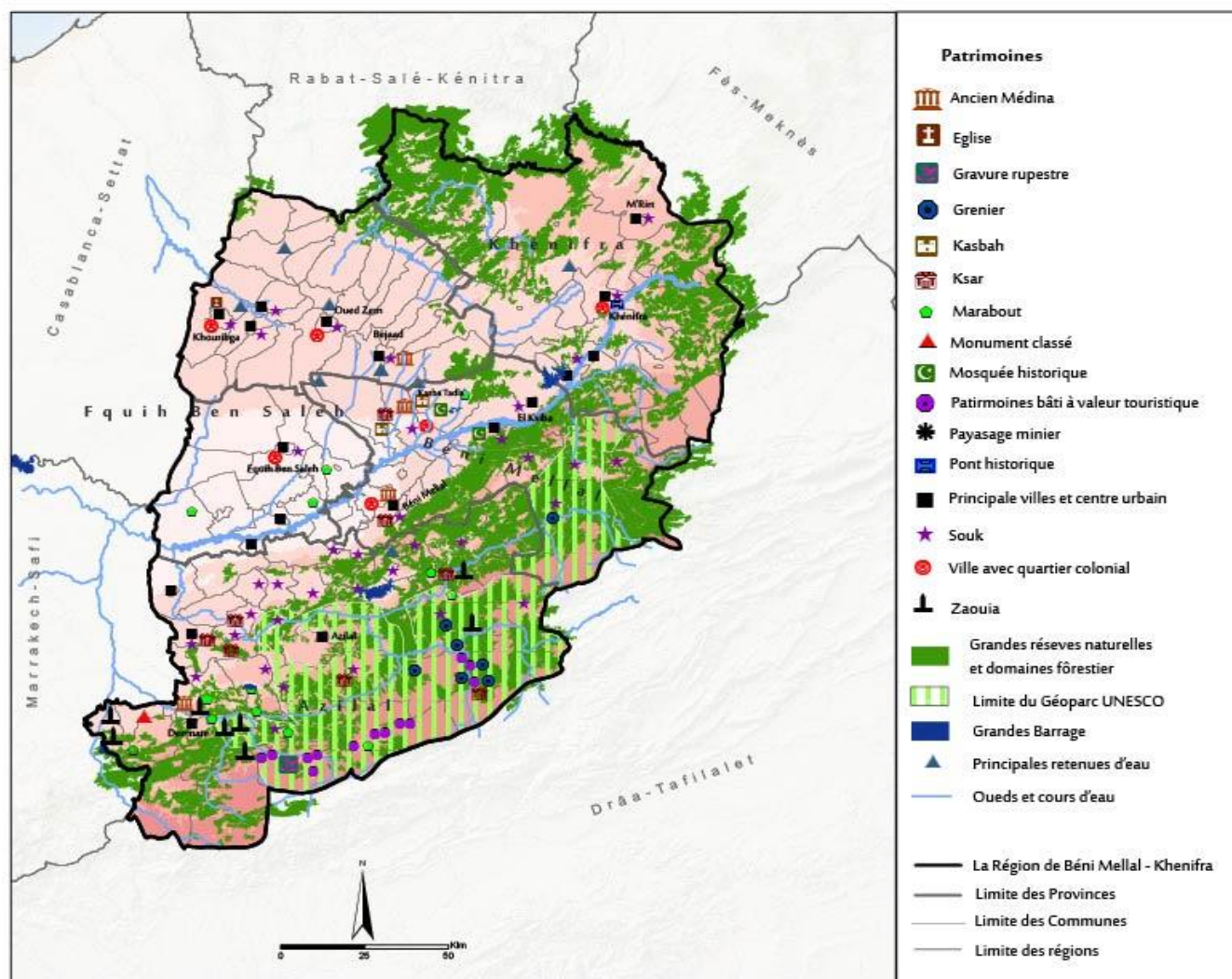
Le constat effectué dans le secteur de l'habitat conforte les conclusions majeures du diagnostic qui a souligné que la région de Béni Mellal-Khénifra est une région au croit démographique modeste caractérisé en plus par un bilan migratoire négatif. C'est une région dont le développement humain reste en partie tributaire d'une stratégie intégrée de développement du milieu rural et promotion des centres ruraux, enfin une région dont l'armature urbaine en cours de consolidation reste insuffisante pour constituer une base de développement et de structuration de l'espace régional.

7. Capital matériel et immatériel important

L'édification du nouvel ensemble régional doit puiser dans le potentiel patrimonial qui est tout simplement le moyen pour la communauté d'affirmer son identité et promouvoir son développement. La valorisation des patrimoines (naturel, culturel ...) matériels et immatériels, de caractère architectural, esthétique ou symbolique, répond au souci d'établissement d'un lien entre les générations tant passées que futures et une mise en valeur de biens ayant symbole de legs qu'il convient de préserver et de transmettre.

L'analyse de l'état des lieux du patrimoine dans la région de Béni Mellal-Khénifra montre une grande diversité des composantes du patrimoine (paysages, monuments, œuvres, traditions vestimentaires et culinaires, savoirs de production de valeurs marchandes et d'objets utilitaires...). Dans une région qui appartient à une nation millénaire, le « patrimoine culturel » peut aujourd'hui s'étendre dans des domaines non encore valorisés. L'absence de grandes médinas ne réduit en rien la richesse du patrimoine bâti historique dans des territoires en difficulté dont la ressource principale résiderait à l'avenir dans leur capacité à valoriser des patrimoines naturels et savoir-faire générateurs d'attractivité et de revenus.

Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045



Source : Ministère de la Culture et de la Communication - Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts
Elaboration : Groupement SUD – Anzar

Carte 3 : Synthèse des éléments de patrimoine dans la région Béni Mellal-Khénifra

En effet, en l'état actuel des rapports utilisation des sols, modes de faire valoir et techniques utilisées, l'activité productive ne peut constituer le seul support du développement du monde rural et de la satisfaction des besoins de la population locale. La recherche d'un appui par des activités non agricoles peut emprunter la voie prometteuse de la valorisation du patrimoine. Les expériences engagées dans des territoires à faibles ressources, de montagne ou semi-arides a confirmé les retombées positives multiples (sociales, économiques, culturelles...), que la valorisation des patrimoines naturels et savoir-faire peut engendrer. A titre d'exemple, en matière de rayonnement et marketing territorial, la zone d'Azilal est connue désormais au niveau international beaucoup plus par les cascades d'Ouzoud, la vallée "heureuse" des Ait Bouguemaz, et le géoparc Mgoun... que par sa proximité du périmètre irrigué du Tadla.

Parce que le patrimoine immatériel est capable d'ouvrir et de promouvoir des perspectives prometteuses de confortement du marketing et de la compétitivité des terroirs, le diagnostic territorial a tenu à faire ressortir sa portée multiple et ses diverses teneurs symboliques, culturelles, voire spirituelles, dans leurs aptitudes à devenir génératrices d'un rayonnement qui peut dépasser le cadre local (Zaouïas, moussems, Ahidous du Moyen atlas, Ahouach du Haut atlas, Abidat Erma...). C'est une voie encourageante que de prôner l'approfondissement de l'engagement de secteurs dynamiques tels que le tourisme à se doter de plus de teneur culturelle et d'intégrer habilement le patrimoine pour bien mettre en valeur l'offre régionale. Les diverses composantes du patrimoine naturel et culturel constituent des piliers pour le développement et la dynamisation de ce secteur et comme un objectif de sa pérennisation et préservation dans une optique de développement durable. De même dans la quête de retombées tangibles et pérennes sur les territoires, il serait édifiant de mobiliser des professionnels tout autant que des associations de la société civile dans le domaine de la promotion de la culture locale et de l'identité régionale, malgré les moyens humains et matériels limités.

La région de Béni Mellal-Khénifra est reconnue, comme en témoigne la Charte Nationale de l'aménagement du territoire, en tant qu'espace territorial d'une richesse patrimoniale et culturelle très diversifiée aussi bien sur le plan de la dimension matérielle que sur le plan de la dimension immatérielle (fêtes, festivals, moussems, dialectes musiques, arts populaires, etc.) C'est dire que la région détient un potentiel patrimonial et culturel à même de constituer un levier intégrateur des activités touristiques et artisanales, et générateur d'effets favorables pour un développement régional et local intégré et durable.

Disposant d'un potentiel riche constitué d'un héritage fort varié de la nature et de l'histoire des communautés humaines, la région regorge de ressources patrimoniales valorisables. A la foisonnante diversité du substrat naturel (vallées verdoyantes, couvert forestier et herbacé, formes géomorphologiques, lacs naturels et de retenue des barrages, gorges- sources et cascades, ...) se joint le très riche et important patrimoine géologique et archéologique (pont d'Iminfri, gorges de Sidi Mesri, cathédrale naturelle de Mastfrane, gorges de Jbel Jiber, gravures rupestres et l'Azourki et d'Ait Bou Oulli, site préhistorique d'Iroutane, Géoparc M'goun, etc. ...).

Aux opportunités de mise en valeur des savoirs en matière de plantes aromatiques et médicinales pour

l'apiculture et la production artisanale d'huiles essentielles, s'ajoutent différentes perspectives d'enrichissement du pôle d'économie du patrimoine pour l'artisanat et le tourisme. Enfin grâce à la mobilisation des repères patrimoniaux naturels historiques et spirituels (méquinas- Kssours et Kasbahs, vestiges du bâti historique, replâtrage/ reconstitution des trésors des tissus anciens et historiques...), des plateformes d'animation de l'activité touristique se trouvent disponibles en faveur de la création des emplois et des revenus. La richesse culturelle, historique et architecturale de ce patrimoine bâti vernaculaire traduit une commodité de mobilisation de savoir-faire ancestraux à partir de la renaissance de traditions artisanales ancestrales aussi riches que variées, à la fois en milieu rural et urbain. Il y a là un véritable système où s'imbriquent divers niveaux de mobilisation du potentiel régional aux différents plans de la production, de l'emploi, de la formation, etc...

Les richesses patrimoniales matérielles et immatérielles et celles culturelles et artistiques représentent véritablement des paramètres forts de la stratégie de développement et des clés d'impulsion de la dynamique de création d'emplois et de revenus au niveau des différents espaces projets régionaux. Les stratégies d'avenir doivent comporter des politiques et des moyens appropriés pour protéger et préserver ces richesses, propriétés de la Nation Marocaine, et assurer leur valorisation et leur promotion pour optimiser leurs impacts sur le développement économique, social et humain durable à l'échelle de la région d'une manière particulière et au niveau national d'une manière générale. La région aura à élaborer une stratégie marketing du patrimoine naturel culturel intégrant l'ensemble de ces finalités dont la mise en œuvre devra être assortie d'un système efficace de suivi, d'évaluation et de communication.

Une telle stratégie doit, non seulement s'inspirer mais, être construite sur les bases offertes par l'ensemble des études économiques, sociales, architecturales et techniques sur le patrimoine historique et sur les atouts de l'environnement naturel régional, par les résultats du diagnostic territorial stratégique et les propositions formulées dans le SRAT de la région. Les projets et les actions d'aboutissement de cette stratégie doivent prendre en considération les leçons tirées d'autres projets ou actions entrepris par ailleurs (réhabilitation des méquinas et restauration du bâti historique et tissus anciens, actions de protection et valorisation de la flore et la faune, mise en valeur des ressources territoriales pour dynamiser le tourisme, actions de classement des sites patrimoniaux, projets d'écotourisme et de géo-routes, mobilisation des canaux de l'économie sociale et solidaire en faveur de l'affirmation des produits du terroir, labellisation des produits phares de l'artisanat, promotion des moussem annuels....). Il y a lieu aussi de tirer les leçons des modes de financement de l'exécution de projets similaires (montage financier et planning d'exécution, types de partenariats et de conventions, contexte de respect des engagements pris, modes de gouvernance et de gestion technique, etc.).

8. Perspectives de construction de la nouvelle région

La perspective d'édification de la nouvelle région de Béni Mellal-Khénifra s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'une volonté d'accélération de la dynamique de croissance alliée à un changement institutionnel appuyé par l'actualisation du substrat juridique de la décentralisation et de la déconcentration. Elle est l'œuvre d'une recomposition des portions de trois anciennes régions : Meknès-Tafilalet, Chaouia-Ouardigha et Tadla-Azilal. C'est une véritable œuvre de construction territoriale. Elle doit viser la transformation de cette nouvelle région actuellement en situation de zone jonction sous les influences des régions centrales voisines, en une région à potentiel croissant, capable

d'un développement solidaire et durable. De zone mue, elle est appelée à devenir une région motrice.

Pour un ensemble territorial qui jouxte intimement les régions les plus dynamiques du Maroc et s'articule aux flux démographiques et commerciaux comme à leurs principales influences, l'objectif d'intégration intra régionale consiste à épauler la nouvelle entité régionale pour améliorer sa compétitivité, diversifier sa base économique et créer suffisamment d'emplois pour sa population jeune dans les zones rurales et urbaines. Cela dépendra des degrés de l'intégration régionale assurée et du niveau d'adhésion des différents acteurs locaux et régionaux à l'œuvre d'édification de la nouvelle région dans ses dimensions futures souhaitées, ainsi que des nouvelles complémentarités et des intensités d'échanges avec les régions avoisinantes.

Ce sont les pratiques qui font la région et permettent d'en lire les contours. L'histoire montre que la formation de régions fonctionnelles dépend à la fois des pratiques sociales que des efforts des institutions publiques. C'est de leur conjugaison qu'une portion d'espace, peu importe sa taille, est progressivement garnie par assez de substance sociale, économique, institutionnelle politique, culturelle, identitaire, ... pour devenir un système distinct des autres et être finalement perçue comme tel. C'est dire ici l'importance du volet institutionnel dans l'édification et le fonctionnement de la région BMK.

Il est attendu, dans le cadre de la régionalisation avancée, que les douze régions du Maroc connaissent un processus d'édification conformément aux finalités de la régionalisation avancée et aux dispositions des lois promulguées en la matière. Le devenir du nouvel espace régional de Béni Mellal-Khénifra s'insère dans cette trajectoire. Cet espace évoluera selon les amples missions qui lui sont dévolues notamment par la loi 111-14, tout en se dotant de structures administratives ad hoc, moyens humains et compétences spécialisées et qualifiées propres. Cette œuvre est à entreprendre et à réussir dans un cadre de concertation et de travail en commun entre l'institution de la Wilaya et le Conseil régional dans la perspective de mobiliser les provinces, les communes ainsi que les autres acteurs régionaux en faveur de la stratégie de développement régional.

Le diagnostic de l'institution régionale a bien montré que la région a dépassé la phase dite de « première installation ». Conformément aux dispositions de la loi 111-14, la région s'est dotée d'un règlement intérieur, élaboré son organigramme et organisé un certain nombre de sessions au cours desquelles ont été traitées des questions d'organisation et de stratégie de développement. Sous l'égide du bureau du conseil, sept commissions permanentes s'attèlent à leurs domaines d'activités. Le noyau de l'administration de la région s'étoffe progressivement et conforte les missions des divisions constituées de services selon les domaines d'activités régionales. L'ossature de l'agence régionale d'exécution des projets a été mise en place, non sans quelques difficultés. L'AREP est en mesure de mettre en œuvre efficacement les orientations d'aménagement et de développement de l'espace régional telles que définies par le conseil de la région. A l'instar des autres régions du Royaume, Béni Mellal-Khénifra s'est dotée d'outils d'une nouvelle génération destinés à épauler l'administration régionale, dorénavant appelée à travailler selon des modes de gestion par objectifs, des normes inédites de performances et des règles de reddition des comptes et de recours aux techniques de contrôle à posteriori et de l'audit. Toutefois et pour cette phase de lancement de l'institution régionale aux compétences élargies, il importe de ne pas oublier que l'efficacité de ces

structures dépendrait des performances et de l'interactivité positive de l'ensemble des facteurs humains et organisationnels sur lesquels repose le nouveau et complexe montage territorial.

Dans le cadre de ses nouvelles dimensions, la région de Béni Mellal-Khénifra confronte de nombreux défis qu'elle doit surmonter. Parmi ces défis on peut mentionner les conditions spécifiques aux différents espaces territoriaux constituant la région enclavement aiguë au sein de larges zones montagneuses d'Azilal et Khénifra, insuffisance de la desserte en eau et en électricité en zones à relief accidenté, de forts niveaux de vulnérabilité et de pauvreté avec des écarts substantiels et alarmants entre provinces, risques de dégradation progressive des ressources forestières et environnementales, les retards accusés en matière de réduction des inégalités régionales et sociales et l'importance des efforts et des ressources à mobiliser pour éradiquer ces disparités et principalement dans le vaste espace rural et montagneux qui caractérise cette région.

Sur le plan de la contribution régionale à la création du PIB en valeur, la région de Béni Mellal-Khénifra a créé en 2017 près de 5,8% de la richesse nationale (PIB) et s'en trouve classée à la 5^{ème} position contre le 8^{ème} rang en termes de PIB par habitant. Il en résulte un défi majeur de création davantage de richesse pour augmenter le PIB/habitant. Autrement dit une nécessité de reconstruction et de promotion de la base économique régionale selon une dynamique de développement global impulsée par des modes de gouvernance efficaces et innovants. C'est dans ce sens que les recommandations du diagnostic stratégique territorial ont insisté sur l'instauration d'une culture managériale de la part de l'ensemble des acteurs, des opérateurs et responsables régionaux (élus et agents d'autorité, personnel administratif et experts...), la mobilisation de nouvelles compétences régionales spécialisées et qualifiées dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le réajustement éventuel du projet de développement global, intégré et durable de la région et en faveur de tous les espaces projets identifiés. Tout cela doit être finalisé et formalisé dans le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT), les EP (espaces projets) et leur Infrastructures et grands équipements publics structurants. Cela doit être approprié par l'ensemble des forces régionales qui sont appelées à se mobiliser et participer à toutes les étapes de conception, d'adoption, de mise en œuvre et d'évaluation du projet de développement régional durable et de ses actualisations.

Pour qu'il soit ainsi, la région, toutes structures considérées, doit être à la hauteur de tels engagements et responsabilités en tant à la fois que maître d'ouvrage, maître d'œuvre, principal coordinateur/facilitateur des programmes de promotion régionale. Dans tous les cas, la région est désormais responsable du devenir du territoire dont elle a la charge conformément aux dispositions juridiques et réglementaires en vigueur. Elle est par conséquent responsable de la mobilisation des moyens et ressources suffisants pour reconstruire, diversifier, moderniser et promouvoir la base économique régionale, et de l'encadrement de l'œuvre entreprise par une stratégie appropriée de marketing territorial au service de l'attractivité de la région et de l'amélioration continue des conditions de vie de ses populations.

La concrétisation du processus conduisant à surmonter les différents défis mis en relief ci-dessus ne peut se réaliser pratiquement que sur les espaces projets définis et délimités dans l'ensemble du territoire régional et suivant les moyens et les modes de gouvernance rappelés ci-avant. Ce processus aura la chance d'être soutenu par la mise en œuvre de la charte de déconcentration venant compléter

la consistance et les portées des dispositions de décentralisation et de régionalisation en vigueur.

La finalité essentielle est que, par ces modes de gouvernance, la région arrive à surmonter les différents défis et enjeux en présence ou naissants et accumuler des progrès de développement couvrant toutes ses dimensions (de développement rural, d'aménagement du territoire, de développement agricole, de développement social, de tourisme, de culture, de protection et valorisation du patrimoine régional, de transport, de formation et d'emploi, d'environnement ou de sport, etc.), et contribuant à répondre équitablement aux besoins des différents groupes de la population régionale.

Chapitre III :

Cadre général de développement des espaces urbains et ruraux



III. Cadre général de développement durable et intégré des espaces urbains et ruraux



Les espaces urbains de la région de Beni-Mellal-Khénifra sont composés d'une armature en phase de développement et de structuration dominée par trois grands pôles urbains qui constituent le premier niveau de la structure urbaine régionale : les villes de Ben-Mellal, Khouribga et Khénifra

-Un deuxième niveau du réseau urbain est composé de villes moyennes ayant un ancrage et une forte polarisation sur leurs territoires respectifs : les villes de, Kasbat Tadla, Fkih Ben Salah, Zaouia Cheikh, Oued Zem et Bejaad.

- Le troisième niveau est représenté par des agglomérations au développement récent favorisé par leur situation géographique dans des zones agricoles riches : Souk Sebt Ouled Nemma, Oulad Ayad, Bradia, Mrirt, el Ksiba.

- Le quatrième niveau est composé de villes en difficulté dont Azilal, et Damnate. Ces villes bien qu'elles disposent d'importantes potentialités et opportunités, notamment le tourisme et l'artisanat local sont confrontées à des contraintes dues à leur situation dans des territoires difficiles et sous-équipés.

Quant aux espaces ruraux qui disposent de grandes potentialités en matière agricole (périmètre irrigué) gisements miniers (plateau des phosphates), produits du terroir et mode de faire valoir ancestral, ils restent caractérisés par des situations d'enclavement et d'isolement dans les zones de montagne et du plateau, de déficit en équipement sociaux et d'infrastructure de base. Cette situation engendre de forts taux d'exode rural vers les centres urbains de la région mais également vers d'autres destinations en dehors de la région.

Le cadre général de développement des espaces urbains et ruraux (CGDEUR) de la région de Béni Mellal-Khénifra est élaboré sur la base des analyses rétrospectives et prospectives, des meilleures pratiques qui se dégagent de benchmark international, des concertations avec les acteurs de la région. Il représente l'outil qui guide la vision des acteurs à court, moyen et long terme. Cette vision incarne en principe des réponses aux questions posées et des solutions aux enjeux futurs. Cette vision tient compte des potentialités mobilisables de la région et des ambitions des acteurs de ce territoire. Le cadre général de développement des espaces urbains et ruraux de la région correspond à un plan stratégique qui définit la trajectoire d'un nouveau processus de développement général, intégré, durable et cohérent couvrant tous les espaces projets territoriaux préalablement définis où seront réalisés les objectifs socioéconomiques stratégiques fixés.

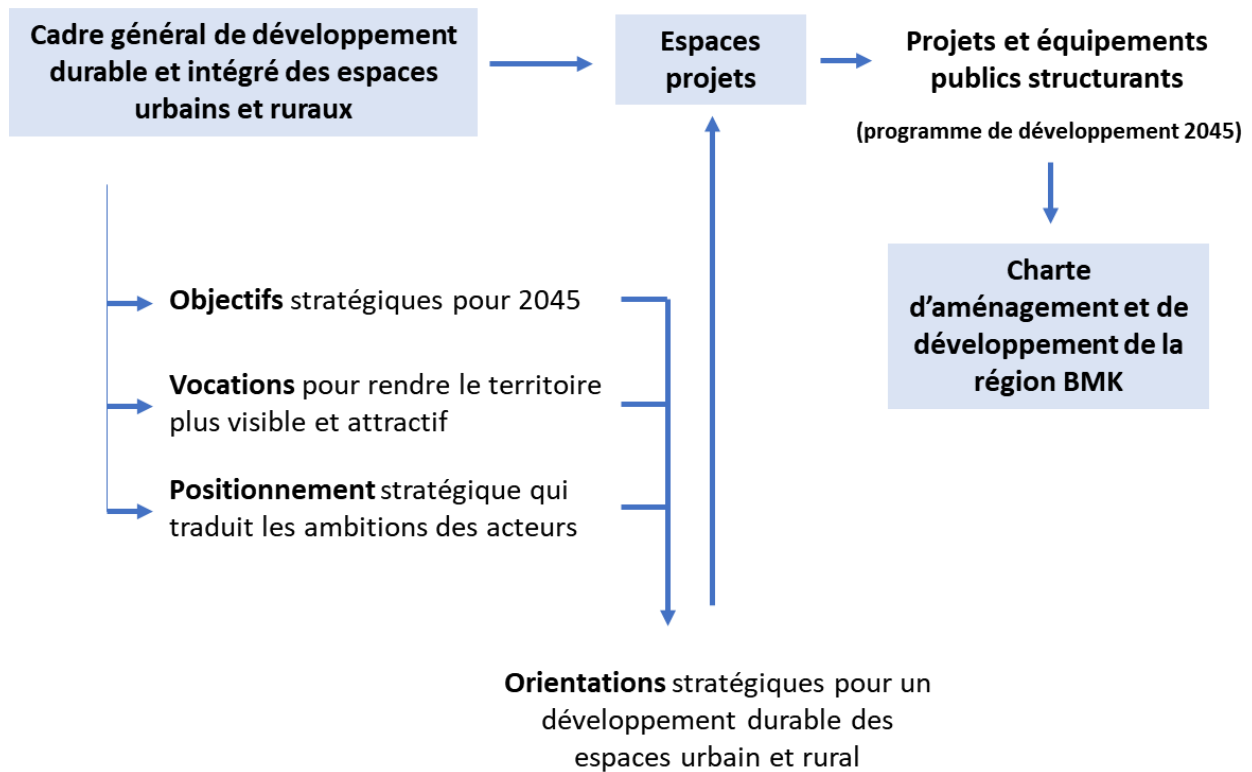


Schéma récapitulatif du Cadre général de développement durable et intégré des espaces urbains et ruraux du SRAT BMK

1. Principes généraux

L'élaboration du cadre général de développement des espaces urbains et ruraux s'est basée sur les principes généraux ci-après :

- Le projet souhaitable de la région est le fruit d'un travail partagé avec les différents acteurs économiques, sociaux, culturels et politiques, lesquels se mobilisent pour s'y déployer énergiquement et réunir l'ensemble des ressources humaines et naturelles en vue de sa réalisation. En principe le projet traduira les aspirations et les attentes des acteurs de la région en matière de développement et de bien-être social ;
- La formulation et la satisfaction de toutes les exigences pour que le processus du développement régional lancé soit réalisé en assurant un meilleur bien-être social à l'ensemble des citoyens dans le cadre d'un partage équitable des richesses créées.
- La mise en place d'un cadre approprié offrant les conditions et les moyens de promotion de l'attractivité du territoire régional ;

Le cadre général de développement des espaces urbains et ruraux (CGDEUR) de la région de Béni Mellal-Khénifra éclaire l'évolution souhaitée de la région et de ses espaces projets, comme il renseigne

sur les rôles spécifiques de ces espaces et sur leurs interrelations par rapport aux territoires voisins, dans le cadre plus large des choix nationaux et l'évolution du contexte international.

Il permet d'assurer l'intégration territoriale des projets et actions répondant aux aspirations de la population locale à un développement harmonieux issu ou en harmonie avec les déclinaisons régionales des politiques et stratégies sectorielles du pays visant ces finalités. Il permet aussi les démarches appropriées pour la mise en œuvre d'interventions spécifiques, interdépendantes et complémentaires devant répondre à des besoins urgents ou à surmonter des contraintes majeures. Le cadre général de développement des espaces urbains et ruraux (CGDEUR) de la région de Béni Mellal-Khénifra définit les réponses à apporter aux défis et besoins relatifs aux modes et conditions de vie des populations, et aux attentes des acteurs économiques et sociaux devant être impliqués dans la mise en œuvre de programmes contribuant à concrétiser l'avenir du territoire et à assurer son développement durable.

A cet effet, le cadre général de développement des espaces urbains et ruraux (CGDEUR) de la région de Béni Mellal-Khénifra a pour objectifs de :

- Définir des choix et formuler des orientations stratégiques qui soient les bases de mise en œuvre d'un développement favorable aux différentes composantes de la région ;
- Finaliser et fixer les objectifs précis que la région doit atteindre à l'horizon 2045 dans un cadre volontariste, participatif et mobilisateur ;
- Identifier et proposer les réformes et les mesures opérationnelles, à mettre en œuvre pour l'encadrement des programmes de réalisation des orientations et objectifs stratégiques ciblés ;
- Elaborer et proposer la promulgation, par les voies appropriées, les constituants d'un cadre juridique qui définit, précise et arrête le partage des responsabilités et des engagements et les suites qui en résultent ;
- Préciser et proposer les structures et les conditions de gouvernance au niveau territorial régional et de valorisation de ses atouts et ressources matérielles et immatérielles.

2. Principales caractéristiques des espaces urbains et ruraux de la région

a/ Caractéristiques des Espaces urbains

L'armature urbaine de la région de Beni-Mellal- Khénifra en cours de développement, abrite 1.23 million d'habitants soit 49% de la population totale de la région répartis, entre 15 villes et 20 centres. Elle est composée de :

- 1 capitale régionale : Béni Mellal,
- 4 villes chef-lieu de province : Khénifra, Khouribga, Fquih Ben Salah et Azilal,
- 11 agglomérations urbaines : Oued Zem, Souk Sebt Ouled Nemma, El Ksiba, Demnate, Hattane, M'rirt, Oula Ayad, Zaouiat Cheikh, Bejaad et Boujniba
- 21 centres urbains.

Le système urbain de la région est structuré autour de trois grands axes :

- L'axe : Ouled Ayad – Béni Mellal – Kasbat Tadla - Zaouiat Cheikh Khénifra, le long de la RN 8 longe les contreforts de l'Atlas
- L'axe : Béni Mellal – Fquih Ben Salah- Khouribga avec la RN25.
- Le couloir Khouribga, Oued Zem, Bejaad, Kasba Tadla avec la RN 12 et l'A8.

La connexion de l'armature urbaine de la région avec le territoire national, est assurée essentiellement par les cinq routes nationales (RN8 , **RN12**, **RN 23**, **RN 25** et **RN 29**) et l'autoroute A8. Malgré l'existence d'une voie ferrée et d'un aéroport, leur impact est très faible sur la dynamique urbaine de la région. La voie ferrée est exploitée presque exclusivement pour le transport des minerais et l'aéroport avec sa faible capacité : 150 000 passagers/an, assure une seule desserte internationale à destination de Milan à raison de 2 fois par semaine.

L'armature urbaine est hiérarchisée selon quatre niveaux :

Le premier niveau est composé de deux grandes agglomérations :

- La ville de Beni-Mellal, capitale régionale au développement économique dynamique mais dont la croissance urbaine est désordonnée et nécessite des fortes actions de maîtrise et d'organisation de l'espace urbain, Le SDAU de la ville et le présent SRAT sont des opportunités idoine pour concrétiser cet objectif.

- La ville de Khouribga, capitale du plateau des phosphates dont l'impact économique est de portée nationale, mais la ville souffre de sa mono activité ultra présente dans la ville et qui nécessite une plus grande diversification pour faire de Khouribga la deuxième locomotive de développement de la région; le rattachement du territoire de la province de Khouribga à la région est l'occasion de doter cette dernière d'un bipole dynamique, développeur de tout le territoire.

Le deuxième niveau de l'armature urbaine est composé de villes moyennes ayant un ancrage et une forte polarisation sur leurs territoires respectifs : on trouve dans cette catégorie : les villes de Khénifra, Kasbat Tadla, Fkih Ben Salah, Zaouia Cheikh, Oued Zem et Bejaad. Ces villes malgré leur poids historique, leurs influences économiques et sociales, arrivent difficilement à s'imposer comme pôles de développement régionaux face aux deux grandes agglomérations de la région et les métropoles régionales limitrophes.

Le troisième niveau est représenté par des agglomérations aux développements récents favorisés par leur situation géographique dans des zones agricoles riches : Souk Sebt Ouled Nemma, Oulad Ayad, Bradia, Mrirt, el Ksiba..... Ces agglomérations connaissent des croissances rapides mais nécessitent des mesures urgentes de mise à niveau et d'équipement pour satisfaire les besoins sans cesse croissants de leur population.

Enfin un quatrième niveau composé de villes en difficulté dont Azilal, et Damnate constituent l'exemple le plus illustratif. Ces villes bien qu'elles disposent d'importantes potentialités et opportunités, notamment le tourisme et l'artisanat local sont confrontées à des contraintes dues à leur situation dans des territoires difficiles et sous-équipés.

La ville de Ben-Mellal grâce à sa fonction de capitale régionale, renforcée par son assise économique, la richesse de son arrière-pays agricole et le développement de son infrastructure administrative, sociale et culturelle, a pu développer, un pouvoir attractif sur presque l'ensemble de la région. Au fil des ans, la capitale du Dir s'affirme comme une véritable métropole renforçant l'armature urbaine du Maroc central.

Beni-Mellal avec la jonction de l'autoroute constitue un pôle d'équilibre avec les trois grandes villes impériales de l'intérieur : Fès-Meknès et Marrakech.

La voie ferrée qui dessert déjà le plateau des phosphates jusqu'à Oued Zem et le projet de son prolongement jusqu'à Beni-Mellal, va dans le sens du renforcement de la fonction polarisatrice de la ville sur sa région.

Cependant la métropolisation de Beni-Mellal ne peut s'accomplir que par le développement de nouveaux pôles d'appui sur son territoire. Actuellement les villes de Khénifra, Khouribga, Fquih Ben Saleh ; Azilal restent cantonnées dans leur rôle de chef-lieu de province à encadrement purement administratif et de services courants.

Khouribga pourrait échapper à ce rôle si elle arrive à soustraire de son image de ville minière monofonctionnelle, elle dispose assez de potentialités et de dynamisme démographique pour s'ériger en pôle économique d'appui à la métropole régionale en constitution.

Khénifra dispose également de potentialités, grâce à sa situation stratégique de ville du Dir (entre le Moyen Atlas et le Plateau Central) et sa riche histoire urbaine de bastion stratégique sur la route mythique de Trikk Soltane. Elle peut développer le deuxième pôle structurant de l'armature urbaine régionale structurant toute la partie Nord-Est de la région.

Enfin les villes de Fquih Ben Saleh et Azilal, respectivement ville de plaine et ville de montagne, disposent également d'opportunités suffisantes, afin de s'ériger en véritables pôles de développement dans leurs territoires respectifs.

Les autres villes et agglomérations de la région qui enregistrent parfois des dynamismes importants, notamment démographique et urbanistique, tels qu'Oued Zem, Bejaad, Zaouite Echikh, Souk Sebt... grâce à l'exode rural et les activités agricoles sont appelées à constituer un réseau secondaire, composé d'agglomérations d'appui aux grands pôles de développement régionaux.

Les grandes caractéristiques du milieu urbain

- Absence d'une ville régionale avec une forte influence au niveau national, avec une puissance démographique dépassant un million d'habitants qui peut jouer un rôle plus important dans le développement de la région
- Faible pouvoir attractif des villes qui ne disposent en général d'éléments distinctifs peuvent les rendre attractives
- Des villes en majorité déséquilibrées en termes de leur fonction de base et déficitaire, ne disposant pas d'équipements collectifs de qualité et de nouvelle génération.
- Problème de transport urbain
- La planification urbaine reste faible et l'architecture des villes ne reflète pas un cachet particulier distinctif de la région ou des espaces spécifiques (montagne, forêt ...).
- Les villes intègrent une part importante des poches de l'habitat insalubre reflétant la pauvreté et la vulnérabilité persistantes.
- L'économie urbaine reste modeste. Absence d'une industrie influente.

b/ Caractéristiques des Espaces ruraux

Il y a plus de trois décennies que les pouvoirs publics marocains ont mis en œuvre des programmes visant l'amélioration des conditions économiques et sociales des populations rurales. Ce furent les programmes nationaux de dessertes en électricité, en eau potable et en accès routiers et routes rurales. Soucieux de généraliser les effets attendus de ces programmes, d'atténuer la pauvreté et la vulnérabilité et d'élargir l'accès des populations rurales aux services sociaux de base (éducation de base et alphabétisation, santé de base, etc.), ils ont élaboré et mis en place et exécution successivement la Stratégie 2020 de développement rural, qui préconise une approche participative et intégrée, laquelle a été revue et corrigée, dès 2009, en adoptant la nouvelle Stratégie nationale de développement rural (SNDR) . Une telle stratégie visait l'intégration des différentes dimensions sociales, économique et environnementales du développement territorial. A ces programmes et stratégie, s'est ajoutée l'initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) dès 2005 et dont la finalité fut la promotion du développement durable.

Il est certain que des progrès notables ont été réalisés en matière d'accessibilité à l'eau potable et à l'électricité et de désenclavement en milieu rural de l'ensemble du territoire national et de la région de Béni Mellal- Khénifra objet de la présente étude.

Cependant, en partant de la situation de la pauvreté et de la vulnérabilité par commune rurale, l'estimation conduit à des taux qui montrent que la pauvreté rurale régionale s'est amplifiée en passant de 10,4% en 2007 à 11,4% en 2014. Il en est de même de la vulnérabilité rurale régionale dont le taux est passé de 15,5% à 21,75% entre 2007 et 2014.

Concernant les taux d'accessibilité à l'électricité et à l'eau potable, et le taux de désenclavement en milieu rural régional, ils ont atteint des taux importants en 2017, soit respectivement 98,6%, 94, % et 87%. Mais malgré l'avancement enregistré par rapport aux taux atteints en 2014, il reste encore des efforts à accomplir pour réaliser la généralisation de la desserte en eau potable et en électricité et le désenclavement total.

Bien plus, les accès routiers et les routes rurales demandent une consolidation contre les intempéries et contre les facteurs de dégradation. La desserte en eau potable se réalisant par l'amenée de l'eau potable à des points de distribution (bornes fontaines...) où les populations peuvent en disposer, n'est pas un branchement de ménages à un réseau de distribution de l'eau potable. L'œuvre n'est donc pas achevée, mais doit être présente à l'esprit dans la conception et la réalisation des travaux en cours et prévus.

Enfin, malgré les avancées observées, il convient dans le cadre de la régionalisation avancée, du schéma régional d'aménagement du territoire et des programmes de développement régional de la région de Béni Mellal- Khénifra d'évaluer les progrès réalisés et leurs impacts réels sur l'atténuation significative de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations rurales. Et, de corriger les défaillances relevées tout en mettant en place tous les dispositifs de pérennisation des acquis de projets de développement réalisés.

Le milieu rural régional étant largement à vocation agricole, par conséquent, son développement intégré et durable ne peut s'accomplir qu'en optimisant les potentialités et les ressources naturelles et humaines qu'il recèle.

A cet égard, qu'on se situe en zones de plaine, de piémont ou de montagne, on s'aperçoit que les effets des stratégies agricoles et du PMV n'ont pas encore contribué à faire sortir ces zones des conditions singulièrement défavorisées dans lesquelles elles se trouvent. Les progrès entraînés par les réalisations des programmes du PMV méritent une évaluation approfondie pour mesurer les impacts produits ou attendus sur les populations rurales de la région. Ce sont des études qu'il faudrait faire réaliser sous la responsabilité de l'autorité chargée de l'agriculture, sinon chaque région pourrait procéder à la réalisation de ces études sur le territoire relevant de son ressort. L'objectif étant de s'assurer que ce qui se réalise contribuera à l'accélération du développement durable du monde rural régional, sinon il faudra introduire les réajustements nécessaires pour y arriver. Il est certain, que les agriculteurs en milieu rural requièrent l'accompagnement, l'encadrement, la formation sur le tas et l'assistance adéquate devant leur être assurés par L'Office National du Conseil Agricole (ONCA) créé en 2013 en remplacement des centres des travaux agricoles. L'agriculture en milieu rural manque de tels conseils et soutiens et ne saurait se développer et se moderniser sans une implication forte de l'Etat pour qu'elle soit un vecteur porteur d'activités complémentaires touristiques, artisanales, etc. formant le cadre intégré d'un développement rural durable et éradicateur des phénomènes de pauvreté et de vulnérabilité.

Les grandes caractéristiques du milieu rural

- Poids démographique encore important. La population rurale marquée par sa forte dispersion ce qui rend l'action publique difficile
- La pauvreté et la vulnérabilité restent structurelles en milieu rural
- L'agriculture n'arrive pas à développer le rural

- Manque des services de base (éducation, santé, eau, électricité)
- Forte émigration
- Problème d'enclavement, ce qui accentue la pauvreté rurale particulièrement dans les zones de montagne
- Le rural reste moins pénétré par les TIC

3. Les vocations stratégiques de la région

La région de Béni Mellal-Khénifra a besoin de disposer d'une vocation économique qui lui permet d'être visible sur le territoire national. La vocation est une exigence stratégique. Elle joue un rôle important dans l'amélioration de l'attractivité territoriale et dans l'orientation des flux d'investissements. Cette vocation doit être fondée sur les avantages comparatifs de cette région dégagés à travers le diagnostic stratégique effectué au niveau de la phase 2 de cette étude. D'après les résultats de ce diagnostic, la région de Béni Mellal-Khénifra dispose des avantages comparatifs par rapport aux autres régions du Maroc dans cinq secteurs stratégiques : l'agriculture, les mines, l'agro-business, le tourisme écologique, et la culture. Sur la base de ces éléments, la région peut avoir comme vocations principales l'Agriculture, l'industrie alimentaire, minière et chimique, et le tourisme écologique. Alors que les vocations secondaires peuvent se construire autour des services, les industries métallurgiques, numériques et culturelles.

La fixation des vocations de la région n'empêchera pas que chaque province de la région dispose des vocations plus spécifiques et plus adaptées à leurs atouts et savoir-faire. Le tableau ci-après présente pour chaque territoire administratif de la région BMK ses vocations adaptées à son potentiel actuel et les atouts dont il dispose.

Tableau 3: Synthèse des vocations des provinces de la région BMK

	Azilal	Béni Mellal	Fquih Ben Salah	Khénifra	Khouribga
Agriculture					
Mines et carrières					
Industrie agro business et de la forêt					
Industrie métallurgique et chimique					
NTIC et culture					
Tourisme écologique+sport					
Offshoring					
Economie du savoir					
Services et e-commerce					
Logistique					

4. Positionnement stratégique à l'horizon 2045

Les objectifs définis sont fixés et devant être atteints à des horizons allant à 2045. Evalués et déterminés sur la base des atouts et du potentiel de développement existant de la région, ces objectifs sont les grands paramètres de direction et d'orientation des initiatives et actions de développement

que pourraient entreprendre les différents acteurs à moyen et long termes. Ils servent aussi à mesurer et à chiffrer les moyens et les ressources dont doit disposer la région pour arriver à occuper la position économique et sociale qu'elle mérite sur le plan national. Compte tenu de toutes ces considérations, la région de Béni Mellal-Khénifra pourrait atteindre un **positionnement stratégique** à l'horizon 2045 défini par les performances essentielles suivantes :

- **Le 1^{er} pôle de tourisme écologique, patrimoniale, culturel et cultuel des zones montagneuses et forestières.**
- **Le 1^{er} pôle de l'économie de la forêt**
- **Le 2^e pôle agricole**
- **Le 2^e pôle en industrie chimique et métallurgique**
- **Le 3^e pôle en agro-business**
- **Le 5^e pôle en industrie numérique culturelle et l'Offshoring**

Dans le cadre du processus de développement régional mentionné ci-dessus, conforme à la vision fixée par le SRAT de la région de Béni Mellal-Khénifra et aux objectifs stratégiques qui y sont définis, l'acheminement vers le positionnement stratégique fixé ci-dessus se concrétisera par la réalisation de ces 7 objectifs quantifiés comme suit :

- 1 Se positionner au **7^e rang** en termes de créations de la richesse (PIB), en réalisant un PIB de **113 milliards de DH/an** à l'horizon de 2030 et de **223 milliards de DH/an** à l'horizon de 2045 ;
- 2 Drainer des investissements à hauteur de **33.8 milliards de DH** comme moyenne annuelle pour la période 2021-2030 et **33.9 milliards de DH/an** comme moyenne pour la période 2030-2045 ;
- 3 Créer au moins **29 700 emplois / an** comme moyenne pour la période 2021-2030 et **58 800 emplois** comme moyenne pour la période 2030-2045 ;
- 4 Encourager la création des entreprises : une moyenne de **14 850 entreprises/an** comme moyenne pour la période 2021- 2030 et **29 400 entreprises/an** comme moyenne pour la période 2030-2045 ;
- 5 Faire baisser le taux de pauvreté à **4%** pour l'ensemble de la région et à **5%** pour le milieu rural, à l'horizon de 2030 et **2%** pour la période 2030-2045 ;
- 6 Faire passer le taux de chômage à moins de **6%** à l'horizon de 2030 ;
- 7 Faire baisser le taux d'analphabétisme à moins de **15%** à l'horizon de 2030 et moins de **5%** à l'horizon de 2045.

5. Les problématiques centrales à surmonter

La mise en place des nouvelles bases de développement durable et inclusif de la région de Béni Mellal-Khénifra doit tenir compte des **onze** grandes problématiques identifiées dans le cadre du diagnostic stratégique territorial, qui se résument comme suit :



- Absence d'un modèle de développement intégré capable d'assurer une croissance élevée des créations de richesses qui soit inclusive et durable au profit des citoyens, là où se trouvent dans tout le territoire de la région ;
- Insuffisance du tissu entrepreneurial dans la région en termes de nombre et de créations pour assurer plus d'emplois et d'investissements pour la région ;
- Faible attractivité qui affecte négativement les flux des investissements vers la région ;
- Une part importante de la valeur ajoutée produite par l'économie de la région ne profite pas à la population de cette même région ;
- La forte dépendance de la région à l'égard de l'investissement public et des transferts de solidarité ;
- La région ne dispose pas encore de grandes infrastructures pouvant exercer une influence nationale et capable de créer une dynamique économique et sociale ascendante ;
- Le réseau urbain de la région est de taille moyenne ayant une faible influence sur le réseau urbain national et n'arrive pas encore à structurer la région. Cette dernière, connaît une forte dispersion démographique, ce qui engendre pour les acteurs des coûts économiques lourds pour répondre aux différents besoins des populations là où se trouvent en équipements et en services de base ;
- Faible niveau de développement humain avec une forte disparité entre les territoires de la région et la présence de zones isolées qui ne bénéficient pas des services publics et des équipements de base ;
- Fort exode des jeunes et de la main-d'œuvre qualifiée vers le reste des régions et vers l'international à la recherche d'un cadre de vie meilleur et des opportunités d'emploi ;
- Dégradation de l'environnement et problème de gestion de l'eau
- Impacts significatifs des changements climatiques sur l'économie de la région, dégradation des sols, rareté de l'eau, ...

D'après les résultats du diagnostic stratégique territorial de la région BMK, le milieu rural souffre des principales problématiques suivantes :



- Faiblesse des indicateurs sociaux, un écart très fort entre l'urbain et le rural
- Forte immigration et pauvreté ;
- Conditions d'habitat généralement difficiles particulièrement dans les zones de montagne ;
- Le modèle économique du rural est incapable de faire émerger une classe moyenne qui peut soutenir la consommation et participer à l'amélioration des conditions de vie durablement ;
- Le SMAG est faible et ne permet pas de faire émerger une classe moyenne dans le rural;
- La cohabitation d'une agriculture moderne et vivrière ;
- Une bonne partie de la valeur ajoutée du secteur agricole ne reste pas dans le rural pour impacter son développement durablement ;
- Le taux de pénétration des nouvelles technologies dans l'agriculture est faible;
- Des terres très morcelées et d'autres dormantes pour plusieurs raisons (plus de 35%);
- L'agriculture moderne a un effet limité sur le rural;
- La faiblesse des équipements de base et l'infrastructure routière;
- Faible implication de la femme dans les activités économiques;
- Espace très éparpillé, même chose pour les douars, ce qui affaiblit l'efficacité de l'action publique dans le rural;
- Problème de l'eau qui va s'aggraver dans l'avenir;
- Problème de la logistique (transport, stockage et conditionnement ...);

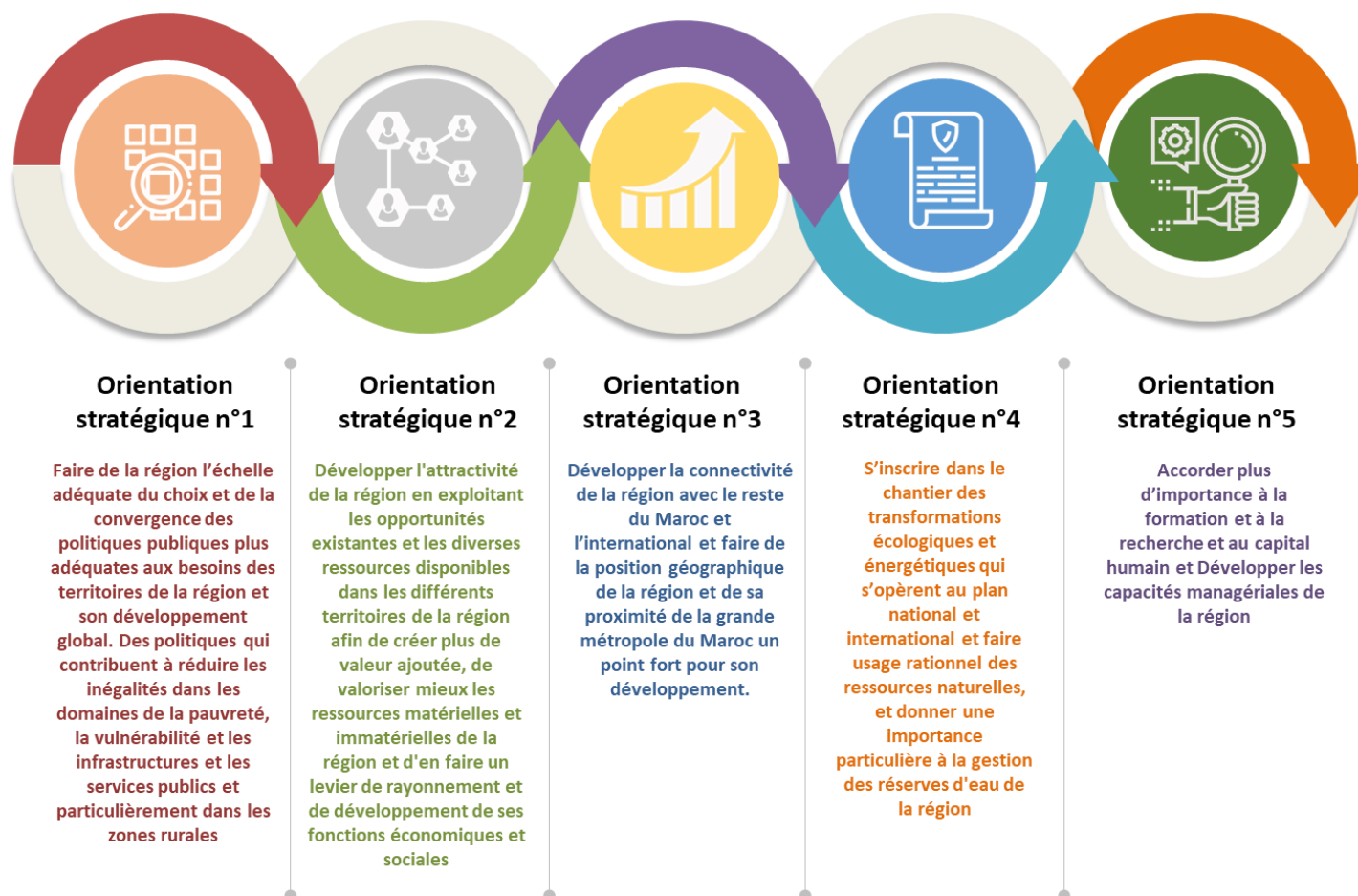
À la suite de ces éléments, le SRAT propose des orientations stratégiques qui vont guider les actions publiques et privées durant les 25 prochaines années. Ces orientations prennent en considération les enjeux et les défis futurs et les différentes orientations fixées par les stratégies et politiques publiques, elles prennent aussi en considération les grands choix de l'Etat en matière de lutte contre la pauvreté, le développement rural, l'eau, l'environnement et l'économie.

Ces orientations ont été déclinées par secteur et domaine en cohérence avec les thématiques traitées au niveau de la phase de diagnostic. Ces thématiques correspondent en principe aux volets qui influencent le plus le développement socio-économique de la région de Béni Mellal-Khénifra sur le long terme. Il s'agit plus précisément de (s) :

- Les infrastructures, transport et équipements collectifs
- L'économie territoriale et l'attractivité
- L'armature urbaine et rurale
- Le patrimoine et la culture
- L'environnement et les ressources naturelles
- Le développement humain
- La gouvernance de la région

6. Cinq orientations stratégiques

Cinq orientations stratégiques pour développer les espaces urbains et ruraux de la région. Ces orientations stratégiques couvrant les domaines clés de développement intégré, global et durable de la région de Béni Mellal-Khénifra se présentent comme suit :



La déclinaison de ces principales orientations stratégiques par domaine et secteur d'intervention se présente comme suit :

■ **Consolider les bases d'un modèle social durable et inclusif :**

Sur le plan stratégique, la région de Béni Mellal-Khénifra doit se structurer en un cadre se prêtant aisément à la convergence de politiques publiques et d'initiatives de différents acteurs et opérateurs impliqués dans le processus de mise en œuvre des choix, orientations et objectifs stratégiques du SRAT et notamment en ce qui concerne l'amélioration soutenue des indicateurs de développement humain et de réduction des disparités territoriales et sociales. Sur ce plan les orientations stratégiques fixées pour le SRAT se présentent comme suit :

- L'atténuation des disparités territoriales dans les domaines de l'accès aux services de base en couverture médicale et en éducation ;
- L'intensification des programmes d'éradication de la pauvreté et de la vulnérabilité et en particulier dans les localités rurales et les zones de montagne ;
- Le renforcement des systèmes de protection sociale au profit des habitants démunis et des personnes aux besoins spécifiques ;
- L'implication forte de la région dans la stratégie nationale de formation professionnelle pour améliorer les compétences professionnelles et permettre une meilleure insertion des jeunes dans la vie active et l'orientation de l'enseignement supérieur vers les spécialités adaptées aux besoins du marché du travail, local, national et international, en particulier l'informatique et la technologie ;
- La promotion des programmes de développement local intégré particulièrement dans les zones de montagne au moyen de systèmes d'appui financier dont notamment les dons d'organismes internationaux ;
- L'appui aux programmes de promotion des activités et des petites entreprises personnelles et la promotion des réseaux de micro-crédits au sein de la région pour soutenir le financement des petits investissements ;
- La valorisation des produits locaux à travers les coopératives ;
- L'intensification des programmes de lutte contre l'analphabétisme, particulièrement parmi les jeunes en âge d'activité et les femmes ;
- La modernisation des établissements de santé et d'éducation en villes et en milieu rural ;
- La prise en compte des questions de la jeunesse et de la femme à travers la promotion des différents espaces culturels et sportifs et intégration de la femme dans les activités économiques.

■ **Modernisation et promotion de l'attractivité de la région**

L'entreprise réussie du processus de rattrapage économique et de relance d'une croissance économique régionale exige la mise en œuvre des principales propositions d'orientations suivantes :

- L'amélioration du climat des affaires et la simplification des procédures administratives en les rendant plus transparentes et la généralisation des services publics numériques ;

- L'octroi d'avantages encourageants pour attirer des investissements nationaux et étrangers et pour créer de nouvelles entreprises ;
- La mobilisation du foncier public pour attirer davantage d'investissements vers la région et accorder des facilités à travers des prix préférentiels en faveur des investisseurs, la réforme des statuts fonciers difficiles et la généralisation de l'immatriculation ;
- La promotion du partenariat entre le secteur public et le secteur privé autour de grands projets structurants ;
- Accorder un plus grand intérêt aux investisseurs étrangers et en particulier aux Marocains résidents à l'étranger ;
- La création d'un cadre institutionnel régional de marketing externe pour la région en vue d'attirer des investissements nationaux et étrangers (lobby des parlementaires de la région, anciennes personnalités de la région, personnalités importantes de diaspora marocaine à l'étranger ...) ;
- Le développement du transport et des zones logistiques pour réduire les coûts de production et de transport.
- Faire bénéficier la région d'un avantage fiscal sous forme d'une réduction de l'IS sur une période de 20 ans pour favoriser l'installation des grands investissements.
- **Mise en place d'un modèle économique plus performant en termes de création des richesses et de l'emploi**

La réalisation des objectifs stratégiques économiques régionaux retenus par le SRAT à l'horizon 2045 nécessite, comme il est souligné par le diagnostic stratégique territorial, une reconstruction de la base économique de la région de Béni Mellal-Khénifra aux plans agricole, industriel, touristique, artisanal, économie numérique, etc.

Sur le plan agricole, on doit s'orienter vers une politique qui permet de conférer à l'agriculture régionale un rôle leadership notamment par :

- L'implication plus forte dans la stratégie du Generation Green 2030;
- La promotion des partenariats avec le secteur privé étranger pour promouvoir les grandes fermes agricoles ;
- La valorisation et la modernisation des zones irriguées et encouragement des pâturages et des récoltes d'engraissement ;
- L'intensification des productions végétales et animales au sein de la région par la généralisation de l'irrigation moderne, la rationalisation de l'utilisation des engrais et une meilleure utilisation de la mécanisation agricole et les nouvelles technologies ;
- La diversification des produits agricoles et la promotion des produits de haute valeur ajoutée demandés par le marché national et les marchés internationaux ;
- La modernisation des chaînes de production agricole particulièrement au niveau de la commercialisation, du stockage, du conditionnement et du transport ;
- La promotion de la formation dans le domaine agricole et dans la gestion des fermes agricoles,

- La mise en place d'une structure permanente qui accompagne les agriculteurs à la recherche de marchés potentiels au niveau national et international et les aider à accomplir les formalités d'export ;
- Favoriser la valorisation et la transformation des produits agricoles dans la région afin de garder une part importante de la valeur ajoutée sur le territoire de la région.

Sur le plan industriel, la dynamique économique régionale doit s'activer sur les bases des principales orientations suivantes :

- La région doit disposer d'une offre solide des opportunités d'investissement et les avantages à octroyer aux investisseurs potentiels nationaux et étranger avec une offre spécifique aux MRE ;
- L'implication effective de la région dans la stratégie nationale de décollage industriel ;
- Le renforcement de la position de la région en tant que pôle émergent des industries agroalimentaires, métallurgiques, chimiques et des nouvelles technologies ;
- La promotion des industries minières en vue de mieux valoriser et intégrer les richesses minières dans le développement économique régional ;
- La promotion des zones industrielles et logistiques sur le long de l'axe de la liaison autoroutière Casablanca-Béni Mellal à des prix bas;
- La création au sein de la région d'une zone industrielle franche pour attirer les investissements directs étrangers ;
- L'accélération de la création des zones de logistiques régionales programmées et en particulier le port sec de Béni Mellal ;
- La promotion des services de logistiques et les services de forte valeur ajoutée y compris l'offshoring ;
- La promotion des partenariats industriels directs avec les pays émetteurs des IDE comme la Chine.
- La promotion de l'économie numérique et l'offshoring.

Au niveau de secteur du tourisme, le développement régional durable de ce secteur compatible avec les potentialités et les atouts de la région de Béni Mellal-Khénifra doit être orienté comme suit :

- La préparation d'une offre des opportunités d'investissement dans le secteur du tourisme écologique qui intègre les meilleures niches de la région : montagnes, forêts, lacs, cascades ...;
- L'aménagement des grands sites touristiques traditionnels de la région (route d'accès, environnements, équipements ...) ;
- L'organisation du secteur de transport touristique, la mise à niveau et la qualification des ressources humaines impliquées dans la gestion et l'encadrement des activités touristiques.
- Le renforcement de la formation professionnelle relative aux métiers du tourisme ;

De manière complémentaire et intégrée avec le secteur du tourisme, l'artisanat et le patrimoine doivent évoluer dans un cadre managérial convergeant vers des finalités communes.

À cet effet, le secteur de l'artisanat doit connaître une promotion et une modernisation fondées principalement sur :

- La promotion et la valorisation de l'artisanat régional (salon, accompagnement dans le e-commerce ...);
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de marketing pour la promotion des métiers régionaux et leur renforcement ;
- L'appui des initiatives de petits et moyens projets dans le domaine de l'artisanat ;
- La promotion des zones de métiers de l'artisanat et d'expositions permanentes dans les différentes villes de la région ;
- Le renforcement de la formation professionnelle relative aux métiers de l'artisanat ;
- La promotion et l'encouragement des coopératives exerçant dans le domaine de l'artisanat.

▪ **Améliorer la connectivité interne et externe de la région**

S'agissant du domaine d'infrastructures, quatre (4) orientations stratégiques pour le développement des infrastructures routières sont nécessaires pour répondre aux besoins de développement de la région de Béni Mellal-Khénifra :

- L'ouverture de la région sur l'environnement national et international et sa liaison avec les autres pôles de développement économique du pays ;
- Le renforcement de la cohésion, de l'équité et la complémentarité territoriale régionale en assurant une meilleure connexion intra région et une bonne répartition des équipements et infrastructures de base ;
- Le désenclavement des zones rurales et de montagne ;
- L'amélioration des infrastructures et des systèmes de transport existants dont les infrastructures routières, les infrastructures ferroviaires, le transport rural et interurbain et le transport aérien.

▪ **Faire du patrimoine et des cultures un levier de développement**

Concernant le domaine du patrimoine, le diagnostic territorial élaboré dans le cadre du nouveau SRAT a permis de relever la grande diversité et richesse des ressources patrimoniales de la région. L'analyse prospective a montré que ces ressources offrent des perspectives prometteuses dans la contribution au développement économique et social de la région. De telles perspectives se confirmeront par l'adoption et la mise en œuvre des principaux axes et orientations stratégiques suivants :

- La confirmation de la région en tant que pôle patrimonial majeur ayant un caractère national, situé entre deux principaux pôles, Fès Meknès (au nord) et Marrakech au (sud) dans le but de renforcer « le chemin patrimonial » entre les capitales historiques ;
- La valorisation du patrimoine dans le cadre d'un programme régional intégré entre différents secteurs touristique, environnemental, culturel, d'économie sociale et solidaire, de

développement humain durable, de développement rural, etc. ;

- L'élaboration d'un programme régional de promotion et d'équipement des sites patrimoniaux ;
- L'élaboration d'un programme de réhabilitation et de protection du patrimoine monumental au sein de la région ;
- L'élaboration d'un programme régional intégré de marketing du patrimoine de la région (exposition régionale, expositions provinciales, musées, festivals / moussems ...) ;
- La préparation d'un programme régional intégré de formation et de promotion de l'information et de la connaissance du patrimoine (instituts de la musique des arts populaires, des métiers...) ;
- L'élaboration d'une stratégie de soutien des acteurs dans le domaine du patrimoine (les associations, les coopératives ...) ;
- La préparation d'un plan régional des circuits patrimoniaux dans le cadre d'un programme intégré.

▪ **Adopter des modes de gouvernance plus efficaces**

La conduite du processus de développement à long terme de la région de Béni Mellal-Khénifra conformément aux choix, orientations et objectifs stratégiques du SRAT requiert la rénovation et la modernisation des modes de gouvernance à l'échelle de la région selon les principaux axes stratégiques suivants :

- La dotation de la région de cadres supérieurs spécialisés et qualifiés et généralisation de sa représentativité au niveau des provinces ;
- La diversification et la promotion de la coopération nationale et internationale pour le transfert des expériences réussies et l'intensification des partenariats pertinents sur le plan national et international ;
- La mise en place d'instances de coordination entre les différentes administrations et la région pour le suivi des divers programmes et projets ;
- La promotion d'un système statistique régional et d'un observatoire de suivi des phénomènes socioéconomiques dans la région ;
- La mise en place et l'adoption d'un cadre de communication/décision/ action, fondé infailliblement sur la gouvernance de qualité, la connaissance éclairée et la confiance partagée ;
- La finalisation d'une banque de projets multisectoriels attractifs, capables d'engendrer une véritable dynamique de développement régional et qui soient accompagnés de mesures d'encouragements clairement définis et minutieusement mises en application ;
- Le renforcement de la communication entre les différents acteurs et en particulier à travers un site internet spécial à la région.

■ Développement rural

L'espace rural joue encore un rôle important au niveau de la région BMK à travers ses fonctions multiples. Le poids démographique de ce milieu montre son importance. La démographie en milieu rural se caractérise par une forte dispersion. L'Etat a mis en place plusieurs stratégies et programmes qui visent l'accélération du développement de ce milieu au niveau national. La dernière stratégie est Green Generation 2030 dans le domaine agricole.

Les principales orientations pour assurer le développement du milieu rural de la région BMK peuvent se résumer comme suit :

- Lutter contre les déficits sociaux (éducation, santé, assainissement, eau, électricité, analphabétisme,) et toutes les formes de précarité
- Doter les centres émergents des infrastructures et des équipements nécessaires et même de petites zones d'activités
- Accroître les rôles économiques du rural en exploitant son potentiel et ces atouts : mines, agriculture, artisanat, tourisme écologique, ...
- Accompagner les jeunes entrepreneurs dans le rural à travers le programme INTILAKA,
- Développement des compétences de la femme pour mieux l'intégrer dans la vie économique,
- Promouvoir les coopératives autour de produits de terroir, l'artisanat (tapie et autres), le tourisme écologique, ...
- Promouvoir des modèles de développement adaptés à certaines zones spécifiques en fonction de leurs atouts (forêts, montagnes, lacs et sources, ...)
- Mobilisation des terres collectives

■ Modernisation de l'armature urbaine et rurale

Sur la base des conclusions du diagnostic territorial stratégique et des tendances décelées dans l'évolution de l'armature urbaine et rurale de la région, le SRAT propose des orientations stratégiques pour les principales agglomérations de la région afin de constituer un réseau urbain locomotif du développement et du rééquilibrage du territoire régional. Ces orientations sont les suivantes :

- Le renforcement des fonctions sociales et économiques des grandes et moyennes villes au sein de la région pour les rendre plus attractives, notamment celles du trinôme Béni Mellal, Khouribga, Khénifra, véritables pôles de développement régional. Ce trinôme doit être secondé par un deuxième réseau de pôles d'appui, tels que Fquih Ben Salah, Azilal, Demnate, Bejaad, Oued Zem, Souk Sebt Oulad Nemma ;
- L'amélioration de la consistance et de la qualité des services et des infrastructures internes des villes de la région pour qu'elles soient au niveau des grandes villes nationales (zones d'activités ; complexes résidentiels, complexes administratifs, complexes de commerce et de services) ;

- La réalisation de grands équipements afin d'améliorer l'attractivité des villes : Rocades urbaines, grands parcs et mobilier urbain, Zones de loisirs et de détente, grandes écoles (ingénierie, commerce, tourisme, management), grandes infrastructures de santé (Hôpitaux et cliniques spécialisées) ;
- L'amélioration du maillage de voies rapides et de désenclavement, afin d'assurer un meilleur ancrage de l'armature urbaine de la région avec le réseau urbain national ;
- La généralisation et l'amélioration de la qualité des documents de planification urbaine : Schéma Directeur d'urbanisme, Schéma directeur de la circulation, Plan d'aménagement, plan de redressement et d'intégration des quartiers marginalisés.).
- La révision du mode de planification urbaine, par l'établissement de nouvelles approches dans l'élaboration des documents d'urbanisme : SDAU, PA et PDAR avec adoption de règlements spécifiques et souples adaptés au contexte local.
- La prise en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme, nouvelle génération, des contraintes liées aux problématiques environnementales et gestion de risques : naturelles et épidémiologiques,
- Le développement de l'infrastructure numérique dans les agglomérations et les centres urbains. (Généralisation du haut et du très haut débit).
- Le renforcement des centres ruraux émergents pour assurer le rôle de pôle d'appui aux agglomérations urbaines.
- **Faire face au changement climatique et à la question de l'eau**

Le présent SRAT de la région de Béni Mellal-Khénifra a mis l'accent sur des orientations stratégiques de nature à contribuer à la mise en valeur du patrimoine environnemental et des ressources naturelles de la région, et à la préservation et la valorisation des atouts paysagers de la région. Ces orientations sont synthétisées comme suit :

- La préservation et la valorisation de la ressource forestière et des produits forestiers.
- Le développement et la préservation des ressources en eau
- L'amélioration des réseaux de distribution de l'eau potable ;
- La généralisation des stations de traitement des déchets solides et des eaux usées ;
- La promotion du traitement tertiaire des eaux usées pour les réutiliser ;
- La mise en place de projets de valorisation des boues des STEP ;
- La généralisation de la construction des centres de valorisation et d'enfouissement des déchets ménagers ;
- L'adoption et la planification de la mise en œuvre des plans directeurs provinciaux des déchets ménagers ;
- La réhabilitation et la fermeture des anciennes décharges non contrôlées notamment celles de Béni Mellal, Aghbala, Khénifra, Azilal et Beni Ayat, Khouribga, Oued Zem et Bejaad ;
- L'élaboration du Plan régional de gestion des déchets industriels, agricoles non dangereux et

inertes ;

- La promotion de l'élimination et la valorisation des déchets dangereux à l'échelle de la région ;
- L'encouragement et l'appui à l'utilisation des énergies renouvelables (solaires et éoliennes) et les initiatives d'utilisation de combustibles alternatifs (Cimentier, OCP) de substitution (au lieu du charbon et de coke de pétrole ...).

▪ **Orientations spécifiques à l'habitat et la politique de la ville**

Sur la base de ces constats, le SRAT a proposé une approche territoriale basée sur le concept **d'espaces projets**, dont les détails et la méthode d'approche sont amplement développés dans la phase précédente de la présente étude. Sur cette base des actions majeures sont proposées pour répondre à la problématique du secteur de l'habitat.

Dans l'Espace projet du Dir qui est polarisé autour de deux importantes agglomérations urbaines : Béni Mellal et Khénifra, les actions proposées portent sur :

- La mise à niveau urbaine et la restructuration des quartiers d'habitat sous-équipés.
- La réduction du déficit en logement, par la résorption de l'habitat insalubre et le traitement de l'habitat menaçant ruine dans les villes de la région
- La promotion de l'habitat en milieu rural notamment au niveau des centres ruraux émergents
- La mobilisation du foncier public (domaines, Habous, collectifs) pour répondre aux besoins de l'habitat social et aux équipements publics déficitaires

Dans l'Espace projet des plaines ; c'est le territoire agricole le plus riche de la région, il a de ce fait un fort pouvoir attractif sur la population rurale des montagnes en quête de travail saisonnier dans le secteur agricole. Les villes et centres urbains de ce territoire enregistrent des taux de croissance élevés aggravant les déficits en logement et favorisant la propagation de l'habitat insalubre. Les actions proposées sont :

- La mise à niveau urbaine et la restructuration des quartiers d'habitat sous-équipés à Fkhih Ben Salah et Souk Sebt
- L'ouverture de l'urbanisation d'une centaine d'hectares à Fkih Ben Salah et Souk Sebt
- L'équipement et la promotion des centres ruraux avec la réalisation de nouveaux lotissements (moins de 5 ha) par centre

Dans l'Espace projet du plateau ; c'est un territoire riche par ses potentialités minières et agricoles, il est jalonné par une série d'agglomérations urbaines et rurales. La ville de Khouribga structure cet immense territoire, mais draine également un flux migratoire provenant du milieu rural de la région et des régions limitrophes à la recherche des opportunités d'emplois dans les complexes phosphatiers des hauts plateaux.

Le SRAT propose pour ce territoire dans le secteur de l'habitat les actions suivantes :

- La réduction du déficit en logement, par une offre soutenue de nouveaux lotissements dans les principales agglomérations : Khouribga, Oued Zem, Bejaad ; Boujniba, Hattane
- La promotion de l'habitat en milieu rural notamment au niveau des centres ruraux émergents
- La mise à niveau urbaine et la restructuration des quartiers d'habitat sous-équipés.
- La généralisation des procédures d'immatriculation des terrains pour permettre la création de lotissement et faciliter leur mobilisation pour la mise en œuvre des programmes et des opérations de construction de nouveaux logements.

Dans l'Espace projet de la montagne ; c'est un territoire riche par ses potentialités naturelles, paysagères, patrimoniales et culturelles. Mais il reste l'espace le moins favorisé sur le plan infrastructurel, cadre bâti, et conditions de vie de la population. Le SRAT propose pour ce territoire d'importantes actions dans le domaine des infrastructures. Ces propositions sont complétées par des actions fortes dans le domaine de l'habitat :

- La mise à niveau des agglomérations urbaines et rurales
- La promotion de l'habitat en milieu rural notamment au niveau des centres ruraux relevant de la province d'Azilal et le Centre El Kbab et Centre Kerrouchen relevant de la province de Khénifra ;

Cette déclinaison par thématique des orientations stratégiques sera traduite en projets et programmes concrets au niveau des chapitres qui suivent. Ces mêmes programmes et projets seront déclinés par espaces projets qui représentent une finalité stratégique du SRAT. Évidemment, ce n'est pas le Conseil régional qui va prendre seul en charge la lourde tâche de réalisation de ce programme de développement. C'est un programme partagé entre l'ensemble des acteurs de développement, chacun dans son domaine d'intervention. En principe, la région se chargera de la réalisation des programmes et projets qui rentrent dans ses propres compétences, le reste sera réalisé directement par les acteurs concernés ou dans le cadre d'une contractualisation Région/Etat.

Chapitre IV :

Espaces projets et leurs orientations d'aménagement



IV. Espaces projets et leurs orientations d'aménagement



Les différentes phases de l'élaboration du SRAT de la région de Béni Mellal-Khénifra ont donné lieu à l'identification des espaces projets, plateformes du développement économique et social de la région. Cette définition a pris en considération les espaces déjà prédéfinis dans les anciens SRAT des régions de Tadla-Azilal, Chaouia-Ouadgha et Meknès-Tafilalet, et aussi à la suite d'une évaluation et un réajustement des grandes orientations de ces schémas à la lumière du nouveau découpage régional. De plus, la considération de plusieurs autres critères a participé à la détermination de ces espaces.

1. Critères de définition des espaces projets

L'élaboration d'un SRAT et sa formulation sous forme d'actions et de projets de territoire mettent en évidence la nécessité d'optimiser l'action des divers acteurs sur un espace déterminé. Le développement de chacun de ces espaces dépend de la combinaison la plus adéquate possible des actions sectorielles à engager.

Ce territoire, dont l'échelle varie, dépend de plusieurs critères ou facteurs liés à sa situation, son milieu, ses ressources, son type d'organisation sociale, ses relations et ses acteurs économiques et sociaux (internes et externes), etc. En somme, tout ce qui est susceptible de révéler, développer et conforter sa vocation.

La définition d'un espace, ou territoire de projet ne peut s'appuyer sur un seul facteur ou critère, mais bien sur une combinaison de critères. Ce "territoire" est compris avant tout, comme une entité ou "unité socio-territoriale" (U.S.T).

A l'appui de ces considérants, six groupes de critères ont été retenus pour définir les espaces et territoires de projets, énumérés ci-après :

▪ Critères physiques du milieu :

Bien qu'en apparence, ces critères peuvent paraître les plus importants, ils sont loin d'être les plus déterminants. Toutefois selon les milieux, ces critères peuvent constituer soit un atout majeur, soit un grand handicap. C'est le cas du relief (plaine, colline, montagne), le climat qui joue un rôle important dans la vie économique et sociale des territoires, par la biodiversité qui en découle (forêt, couvert végétal naturel, pâturages, sols.), ainsi que les ressources hydrauliques (précipitations, cours d'eau, nappes phréatiques...).

▪ Critères humains :

Les critères humains sont également un facteur déterminant dans l'approche des territoires à travers les facteurs démographiques (dynamique et rythme d'accroissement), densités générales, répartitions, localisation, types d'agglomération, historique du peuplement des principaux groupes ethniques, organisation sociale, etc. Les facteurs historiques peuvent éclairer les processus de mise en valeur et d'occupation du territoire (conjointures, ruptures, mutations, faire valoir).

▪ **Critères liés aux spécificités et ressources territoriales :**

Cette question est essentielle dans la définition des territoires homogènes. La similitude des potentialités (abondance, rareté, diversité...) et du degré de valorisation des ressources permet de concevoir des projets intégrés sur des espaces complémentaires.

L'approche territoriale préconise la prise en compte de l'ensemble des ressources (naturelles, patrimoines et savoir-faire, culturelles, et coutumes...), celles qui sont déjà exploitées et les ressources latentes ou mobilisables, etc.

▪ **Critères liés aux principales vocations :**

S'appuyant sur les ressources et les caractéristiques territoriales, l'approche territoriale vise en évidence la (les) vocation(s) des espaces projets, afin d'initier des programmes appropriés et adopter les mesures adaptées au milieu et aux acteurs locaux.

▪ **Critères liés aux activités économiques :**

Il s'agit d'identifier et de mettre en relief les activités principales exercées dans un territoire donné : élevage, cultures, exploitation de la forêt, artisanat, commerces, services, tourisme, etc. Le degré de développement de ces activités est appréhendé en fonction des équipements, des infrastructures existantes, de l'organisation, de la nature et de l'importance de l'urbanisation.

▪ **Critères liés aux relations, connectivité et l'apport des acteurs externes au territoire :**

Un "territoire" quelle que soit son échelle ou sa taille est d'abord déterminé par les relations qu'entretiennent les groupes humains qui l'occupent et l'exploitent. Il est autant plus important d'analyser les rapports dudit territoire avec les espaces environnants et même les plus lointains. Cette dimension peut s'apprécier par le degré d'attractivité et d'intervention des acteurs externes au territoire (investisseurs de la région, des autres régions du territoire national, de l'étranger...).

En résumé, la délimitation des espaces de projets (quelle que soit la taille et l'échelle) s'établit sur la base de plusieurs critères liés à la continuité des milieux physiques (unités agro-écologique), à une vocation dominante au niveau des ressources du territoire, aux systèmes et modes de production, aux problématiques communes et traditions de relations, de dialogues et collaborations établies entre les groupes d'appartenance et ancrage dans le territoire.

Plusieurs de ces critères ne sont pas mesurables par des taux ou ratios, mais appréciés qualitativement et de manière intégrée. Ils permettent de déterminer et de délimiter des territoires "homogènes" susceptibles d'être le support adéquat de projets de territoire dans une vision intégrée, contractuelle, partenariale et concertée.

C'est sur la base de cette approche "systémique" et suite aux travaux des ateliers tenus au niveau des différentes provinces de la région que le territoire de la région a été divisé en "espaces " et "sous-espaces" projets homogènes.

Pour les besoins pratiques d'identification et de localisation des actions de développement et d'aménagement du territoire, les espaces identifiés respectent les limites des communes. Ainsi

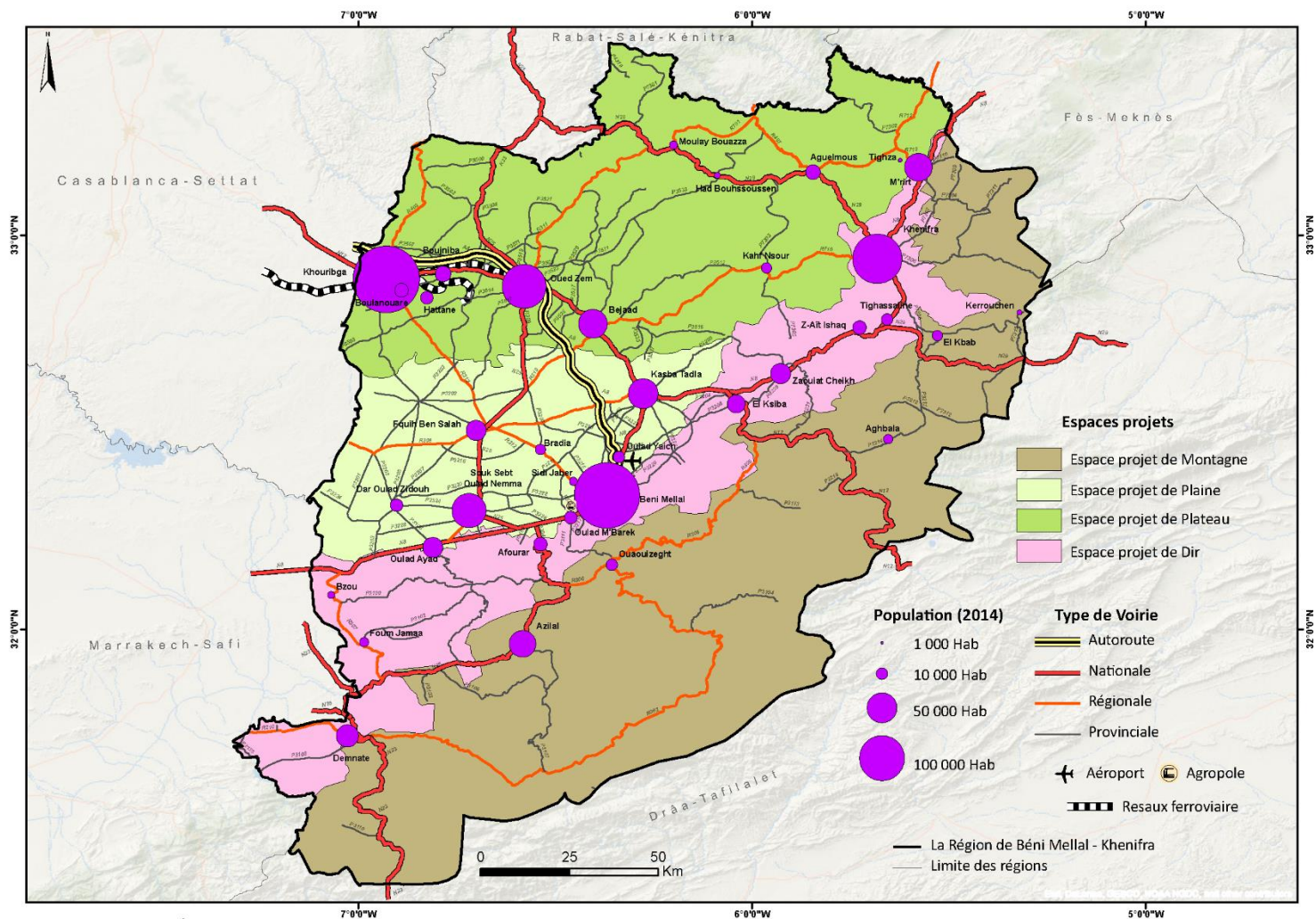
lorsqu'une commune comprend plusieurs territoires distincts, elle est rattachée à l'espace dominant. Cette situation concerne plus particulièrement les communes à cheval sur la montagne, le Dir et la plaine, ou celles qui sont à cheval sur des parties du plateau et de la plaine.

Par ailleurs, la dénomination géographique des espaces projets ne signifie pas qu'il s'agit d'un découpage basé sur des critères géographiques. Il s'agit plutôt d'un découpage en zones d'aménagement et de développement aptes à recevoir des programmes et des actions d'interventions en cohérence avec leurs vocations, potentialités et problématiques particulières.

Ces espaces peuvent prendre une autre appellation que celles géographiques, celle liée à la vocation ou à la particularité de l'espace concerné.

La méthode de définition des espaces projets dans la présente étude est une synthèse des approches adoptées par les trois anciens SRAT établis selon l'ancien découpage régional.

Charte d'aménagement et de développement territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045



Source : ministère de l'Équipement, du Transport et de l'Eau. HCP : RGPH 2014 - Elaboration : Groupement SUD – Anzar

Carte 4: Délimitation des Espaces Projet

2. Unités territoriales homogènes pour un développement intégré

La nouvelle région de Béni Mellal-Khénifra se divise en quatre espaces projets homogènes, qui épuisent les anciens espaces projets et se conforment aux critères adoptés pour créer plus d'homogénéité territoriale.

Ces espaces projets se présentent comme suit :

1- L'espace projet plateaux, ou espace du domaine minier et agropastoral :

Cet espace s'étend sur une superficie de l'ordre de 7410 km² et englobe « 39 communes, dont 6 centres. Il occupe toute la partie des hauts plateaux appartenant à la région de Béni Mellal-Khénifra, et présente deux sous-espaces distincts qui sont :

▪ Le plateau des phosphates :

Il est dominé par les activités minières dont l'impact est national, c'est un territoire où l'urbanisation et le fait urbain sont fortement liés à l'exploitation des phosphates. Il subsiste toutefois sur ce territoire des activités pastorales d'appoint.

▪ Le plateau de l'azaghar.

C'est l'espace qui a connu une profonde transformation, passant de la transhumance à la sédentarisation. Actuellement, le plateau de l'azaghar est un espace sylvopastoral où le fait urbain se développe rapidement. Parallèlement, des activités minières et d'exploitation des carrières se développent sur ce territoire.

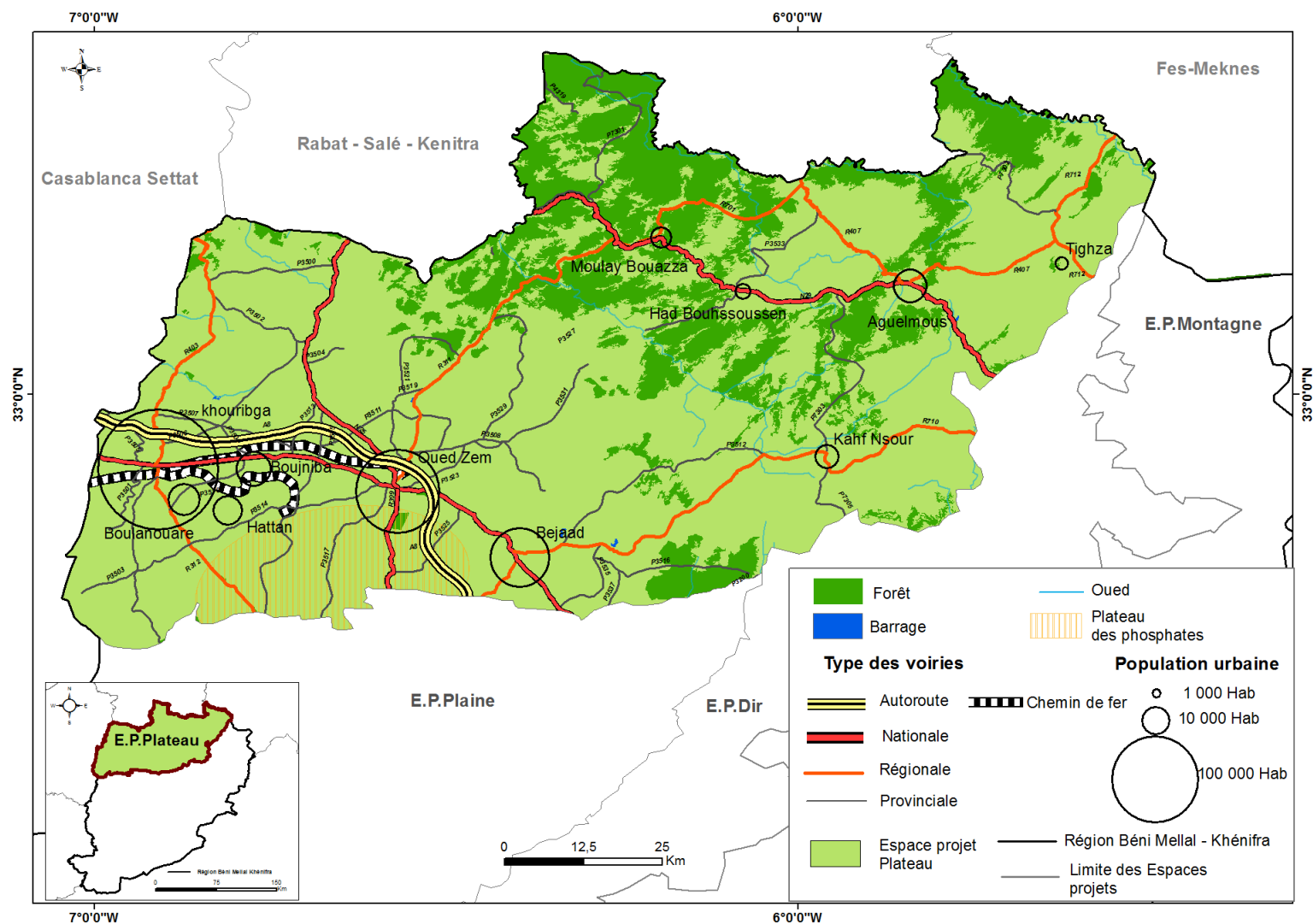
La population de l'EP du plateau est de 677587 habitants selon le RGPH de 2014. En 2004, la population de cet espace était 599 965 habitants. La densité moyenne de l'espace projet est de 0,84 habitant à l'hectare (84 habitants au km²).

Sur le plan naturel, cet espace projet se distingue du reste de la région par sa configuration topographique relativement plate, vallonnée par des cours d'eau intermittents. L'altitude moyenne varie de 600 à 800 mètres.

Une grande métropole structure la partie dite plateau des phosphates, la ville de Khouribga et ses centres satellites : Bejaad, Oued Zem, Boujniba et Hattane. La partie Nord relative au plateau central est occupée par des centres émergents dynamiques tels que : Moulay Bouazza, Aguelmouss, Kahf-Nsour.

Sur le plan social, de l'occupation du territoire et du mode de faire valoir, les deux sous-espaces du plateau constituent des territoires distincts, mais présentent des caractéristiques communes sur le plan infrastructures, déficit en équipements sociaux, taux moyen de pauvreté et dynamique d'urbanisation. On trouve cependant des différences notoires d'une commune à l'autre, mais toute cette zone a été délimitée comme un seul « espace projet » pour identifier, définir et proposer des actions de développement, d'aménagement et d'équipement pour toute la zone des plateaux.

Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045



Carte 5: Espace Projet du Plateau

2- L'espace projet de la montagne : Espace sylvopastoral et éco-tourisme

Cet espace s'étend sur une superficie de l'ordre de 10 025 km² et englobe 35 communes, dont 4 centres. Il s'étend sur toute la zone montagneuse du Haut Atlas Central et le Moyen Atlas Méridional. La population de l'EP de la montagne est de 390 710 habitants selon le RGPH de 2014. En 2004, la population de cet ensemble était de **403 420** habitants. La densité moyenne d'occupation du territoire est de 0,40 habitant à l'hectare, soit près de 40 habitants au km².

La particularité de l'EP de la montagne est qu'il est constitué morphologiquement de deux sous-espaces :

▪ Le Moyen Atlas de Khénifra –Béni Mellal

Ce sous-espace est un **domaine à vocation sylvopastorale et éco-tourisme** où prédominent les forêts, l'élevage, la biodiversité et le patrimoine immatériel. Le développement de l'écotourisme y est très favorable.

▪ Le Haut Atlas Central

Il couvre la totalité de la province d'Azilal et présente la vocation **d'un pôle d'économie de patrimoine et éco-tourisme** : patrimoine architectural vernaculaire (Ksours et Kasbahs), patrimoine naturel (paysage de bassin, vallées et plans d'eau), patrimoine immatériel, patrimoine géologique (Géoparc, gravures rupestres).

Les éléments communs aux deux sous-espaces sont : le contexte naturel (zone de montagne), le faible niveau d'urbanisation, l'enclavement des communes, le déficit en infrastructure routière et de communication, les potentialités naturelles (sources, cascades, cours d'eau, forêt), potentialités écotouristiques (tourisme de découverte, archéologie). Une seule agglomération structure l'EP de la montagne : la ville d'Azilal située dans la partie sud du Haut Atlas Central. C'est l'EP le moins urbanisé de la région. Il se prête en tant qu'espace homogène de montagne pour accueillir des actions de désenclavement, d'aménagement du territoire et de renforcement des équipements en infrastructures de base et sociales.

Ce sous-espace renferme le territoire emblématique du Géoparc M'goun dit Géoparc UNESCO qui est un véritable sous-espace projet à part entière. Il s'étend sur une superficie de 5700 km² et englobe 15 communes, dont 14 relèvent de la Montagne (Azilal, Tilougite, Zaouit Ahensal, Tabant, Ait M'hamed, Ait Taguella, Agoudi, N'Lkheir, Ait Abbas, Ait Boulli, Ait Blal, Sdid Boulkhelfi, Tifni, Anergui Boutferda) et 1 commune du Dir (Demnate).

Ce Géoparc est une opportunité importante pour le développement socio-économique de toute la région, à travers le développement du Géotourisme et l'Ecotourisme, la création et le développement de nouvelles sources de revenus pour la population locale.

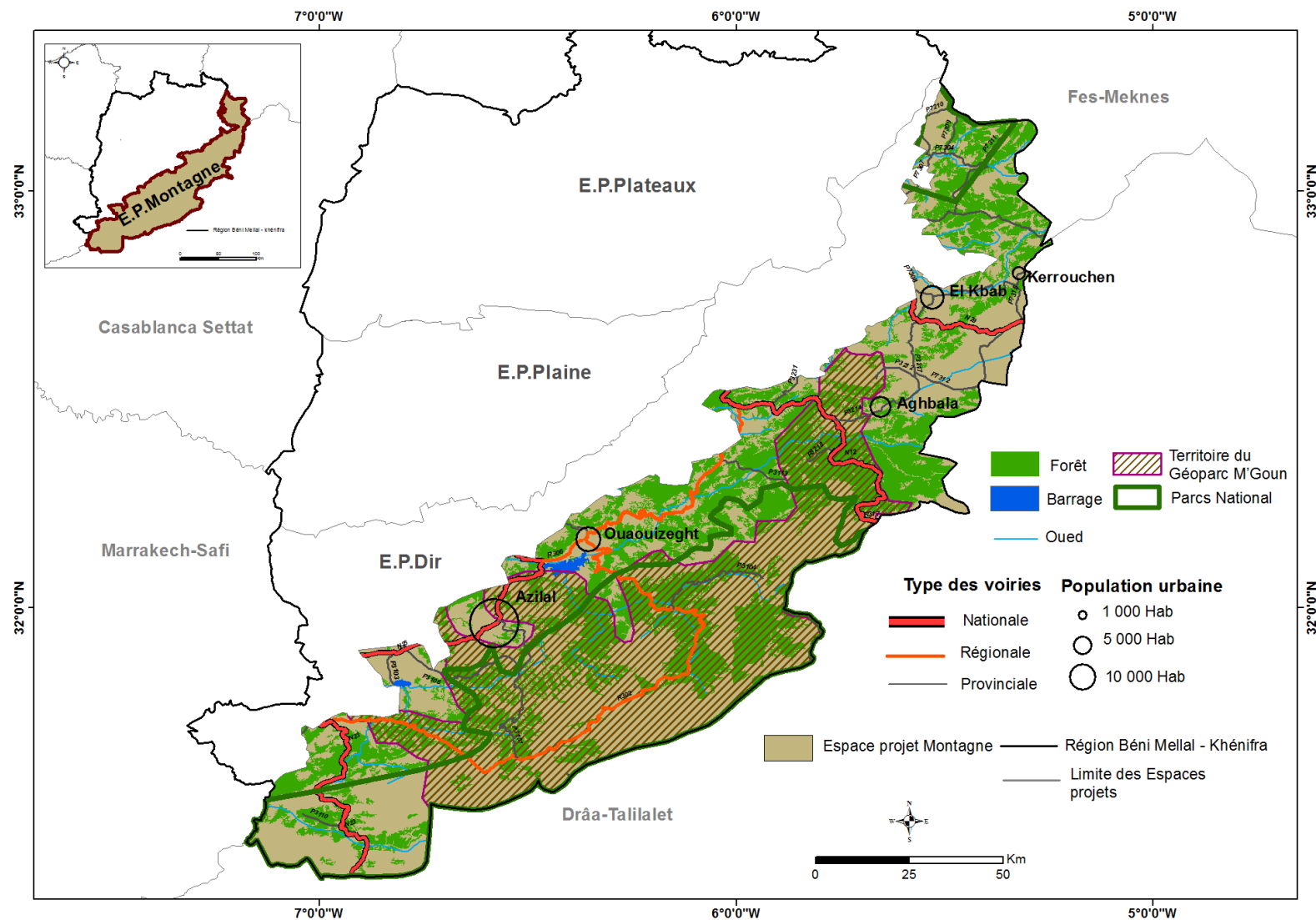
Ce projet peut développer une vocation éducative à travers des programmes pédagogiques scientifiques et environnementaux.

L'espace du Géoparc renferme plusieurs Géosites susceptibles d'être valorisés et exploités :

- La cuvette synclinate d'Ait Attab (par Oula Ayyad)
- La cuvette synclinate d'Ait Attab (par Afoura)
- Lac de Bine El Ouidane

- La formation « marnes chocolat » d'Azilal
- Les Cascades d'Ouzoud
- Le pont naturel d'Iminifri
- Les empreintes de pas de dinosaures, Iouaridène
- Les empreintes de pas de dinosaures, Ait Blal
- Les gravures rupestres Tizi-n-Tighist
- Les paysages géologiques à Bougal (Tghia) près d'Abachkou
- Paléo-barrage de Tizi-n-Tighza entrée de la vallée des Ait Bou Guemmez
- Les empreintes de pas des dinosaures Ibaqualliwn
- Lamelli branches de Tizi-n-Tighrist, Jbel Azourki
- Panorama Géologique de Zaouit Ahensal
- Zaouit Ahensal
- Ride de Talmest
- Falaise des Ait Abdi
- Cathédrale Mastfrane
- Greniers des falaises d'Aoujgal

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**



Carte 6: Espace projet Montagne

3- L'espace projet Plaine : Les espaces de l'agriculture irriguée et de l'agro-industrie

Il s'étend sur une superficie de **5820 km²** et englobe 25 communes, dont 5 centres, il s'étend sur toutes les plaines du Tadla. Il comprend la totalité du territoire de la province de Fquih Ben Salah et une partie de la province de Béni Mellal. La population de l'EP de la plaine est de **682 934** habitants selon le RGPH de 2014. En 2004, ce territoire englobait une population de l'ordre de 391 958 habitants, soit une augmentation de l'ordre de 43% en l'espace d'une décennie. C'est l'espace qui présente la densité d'occupation humaine la plus élevée de la région ; soit 1.17 habitant à l'hectare (117 habitants au km²).

Deux sous-espaces composent ce territoire :

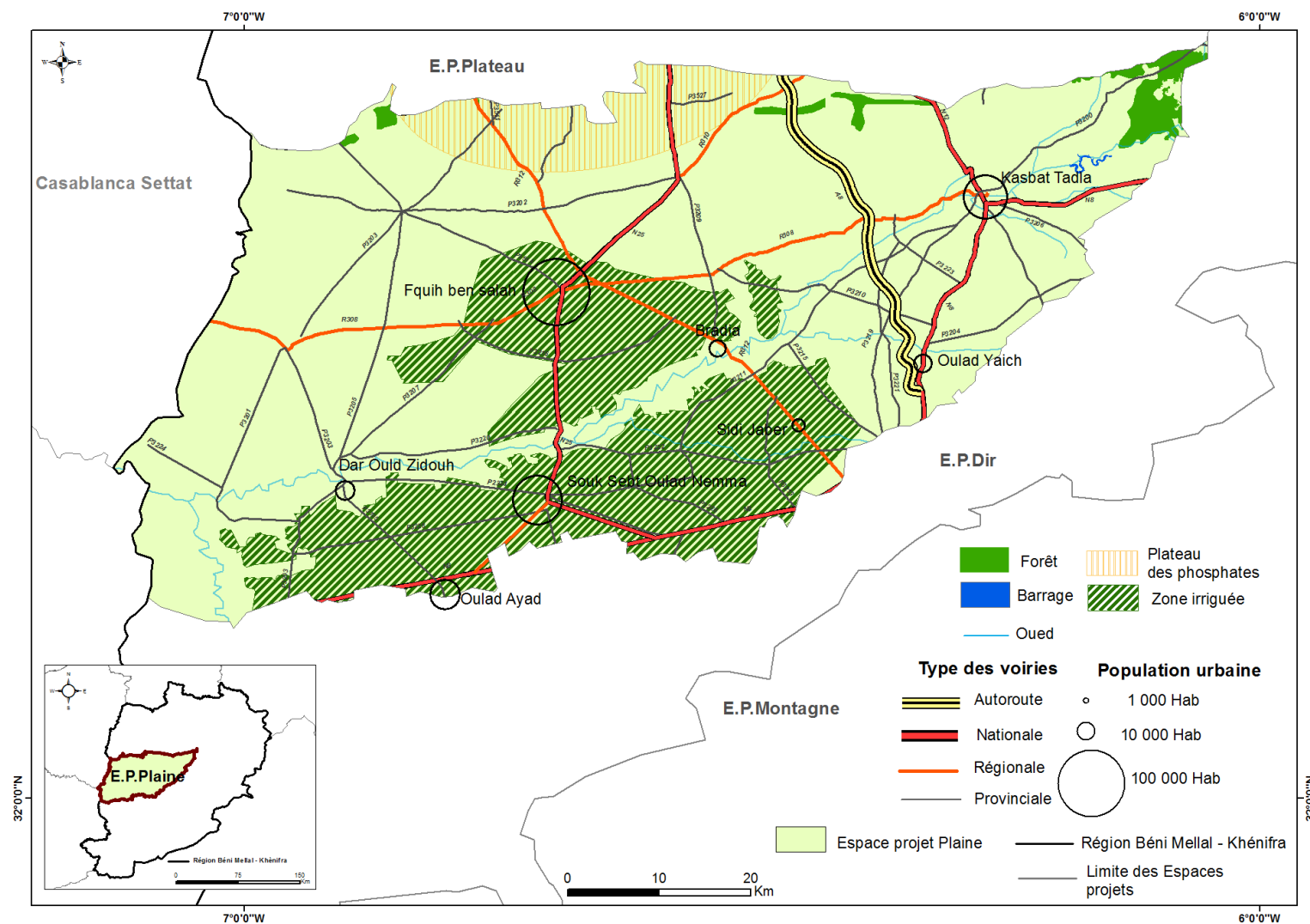
- **Le périmètre du Tadla** qui est une richesse et un patrimoine national, il se distingue par **une agriculture intensive** (culture et arboriculture), l'agro-industrie, une urbanisation récente et rapide avec d'importantes potentialités de développement économique.
- **Les marges du périmètre irrigué** où prédominent **les cultures en bour, les cultures en PMH avec l'élevage comme activité d'appoint.**

Sur le plan physique, l'EP de la plaine est le territoire le plus homogène de la région, il correspond entièrement au territoire du Tadla qui comprend le plus grand périmètre irrigué du Royaume. C'est un territoire à vocation agricole par excellence grâce au potentiel hydrologique qui le traverse, Oued Oum Errabia et ses affluents.

Trois principales agglomérations à fort taux de croissance structurent l'EP : Kasbat Tadla, Fquih Ben Salah et Souk Sebt Oulad Nemma. Le taux moyen de pauvreté par commune y est le plus faible, le niveau d'équipement en infrastructures est relativement satisfaisant. Cependant, malgré les potentialités de cet espace, le niveau de développement humain reste faible.

La délimitation de cet espace correspond réellement à un espace homogène qui présente de fortes potentialités et opportunités de développement territorial.

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**



Carte 7: Espace Projet Plaines du Tadla

4- L'espace projet du Dir (piedmonts) : le territoire de sédentarisation et d'urbanisation ancienne à forte symbolique historique

C'est un espace qui s'étend sur une superficie de l'ordre de **4933** km² et englobe 36 communes, dont 6 centres. Il s'étend sur tous les piémonts des deux massifs montagneux. La population de l'EP du DIR est de **803 410** habitants selon le RGPH de 2014. En 2004, l'EP du Dir englobait 729 837 habitants, soit une augmentation de l'ordre de 10% en l'espace d'une décennie. La densité moyenne d'occupation du territoire est de 2 habitants à l'hectare (167 habitants au km²).

Le territoire englobe un chapelet de villes et centres urbains (villes et anciennes Kasbahs) et plusieurs sites historiques. Il est traversé par la route « soltanienne », axe d'équilibre de l'intérieur : Fès-Béni Mellal-Marrakech.

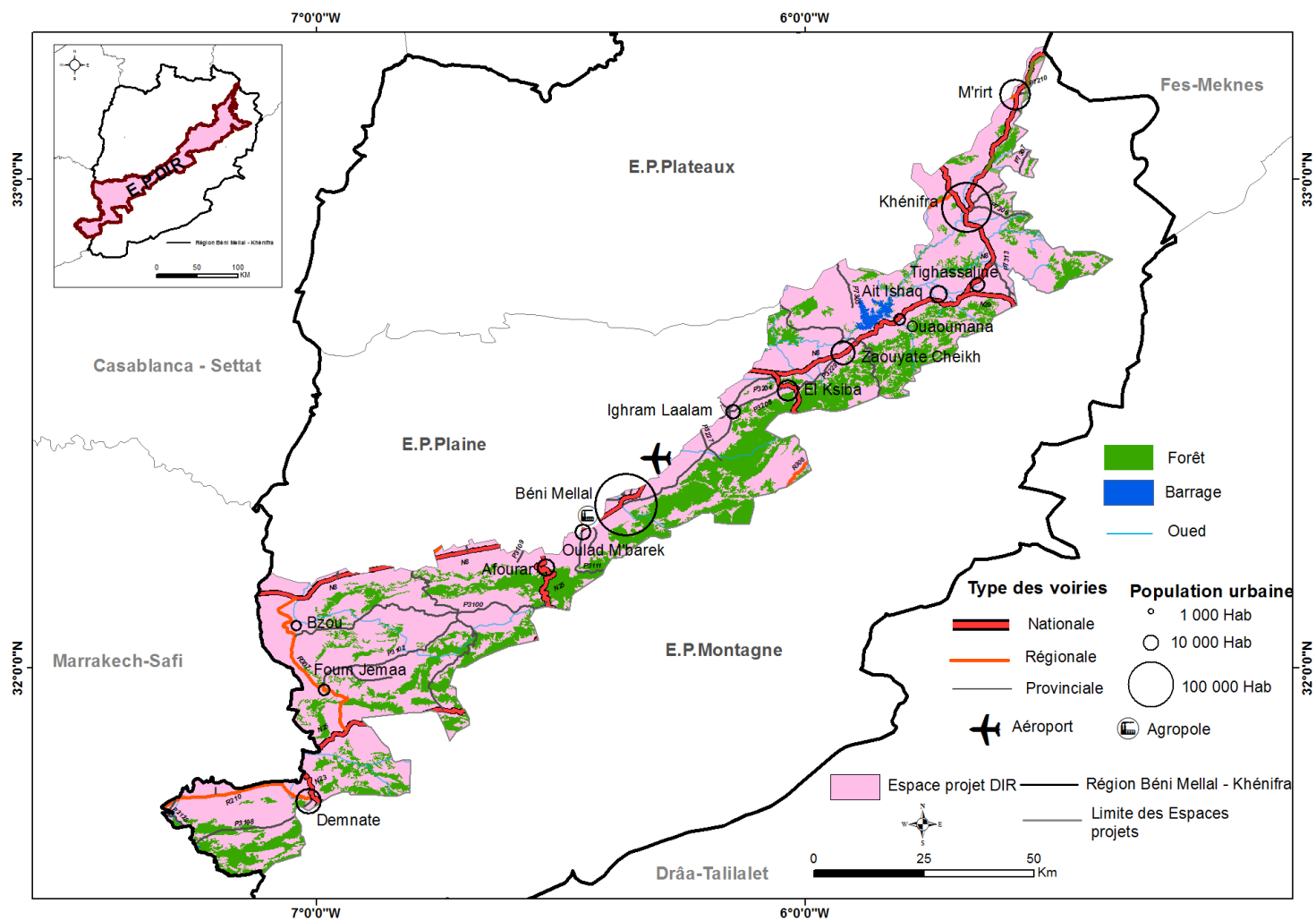
L'EP du DIR est composé de deux ensembles assez distincts :

- **Le pseudo-Dir de Khénifra** : Il est composé d'une série de bassins et vallées en mutation profonde à travers une urbanisation rapide, mais où subsistent les activités agricoles à travers l'agriculture et l'élevage. Ce sous-ensemble du Dir est caractérisé par la présence d'un patrimoine riche et varié.
- **Le Dir de Béni Mellal** : Il s'étend de Zaouiat-Cheikh à Demnate. C'est le domaine des sources d'eau où la sédentarisation humaine est ancienne, avec des savoir-faire et patrimoine variés. Les activités agro-pastorales sont anciennes et adaptées au territoire. L'urbanisation est importante dans cette zone.

Ce sont donc des territoires très individualisés sur le plan peuplement et occupation du sol, mais présentent des similitudes qui peuvent être regroupé en un seul espace projet. C'est un espace fortement urbanisé (Khénifra, Béni Mellal, Bzou, Zaouiat Cheikh, Ait Ishaq, Ouaoumana, Dir El Ksiba, Souk Foum Jemaa, Demnate). Il englobe les communes où la moyenne du taux de pauvreté global est la plus faible, les indices du développement humain sont relativement satisfaisants et le niveau d'équipement en infrastructures de base et sociales est le moins déficitaire de la région.

Le Dir dans son ensemble correspond à un espace dynamique sur le plan économique, social, urbanistique et infrastructurel. Il peut constituer un véritable couloir de développement pour toute la région et assurer l'intégration des territoires de la montagne (territoires pauvres et sous-équipés) avec la plaine et les hauts plateaux (territoires à fort potentiel de développement).

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**



Carte 8: Espace Projet du DIR

5- Les caractéristiques des Espaces projets de la région de Béni Mellal-Khénifra :

Tableau 3 : Les caractéristiques des Espaces projets de la région de Béni Mellal-Khénifra

Espace projet	Surface	Population	Taux de croissance démographique moyen : 2004-2014	Spécificités géographiques/physiques	Principales villes	Points forts	Points faibles	Vocation économique	Taux de pauvreté multidimensionnelle
L' ESPACE PROJET PLATEAUX	7410 k m ²	677587 hab.	0,31-0,83%	Le plateau des phosphates : dominé par les activités minières dont l'impact est national, c'est un territoire où l'urbanisation et le fait urbain sont fortement liés à l'exploitation des phosphates. Il subsiste toutefois sur ce territoire des activités pastorales d'appoint. Le plateau de l'azaghar est un espace sylvopastoral où le fait urbain se développe rapidement. Parallèlement se développe sur ce territoire, des activités minières et d'exploitation des carrières.	La ville de Khouribga et ses centres satellites : Bejaad, Oued Zem, Boujniba et Hattane . La partie Nord relative au plateau central est occupée par des centres émergents dynamiques tels que Mrirt, Moulay Bouazza, Aguelmouss, Kahf-Nsour .	Ressources minières, pastoralisme	Enclavement déficits en équipements	Domaine Minier et agro-pastoral.	10-30 %
L' ESPACE PROJET DE LA MONTAGNE	10 025 km ²	403420 hab	0,95-1,21%	Le Moyen Atlas de Khénifra –Béni Mellal : domaine à vocation sylvopastorale et éco-tourisme, où prédominent les forêts, l'élevage, la biodiversité et le patrimoine immatériel ; le développement de l'écotourisme y est très favorable. Le Haut Atlas Central : domaine à vocation d'économie de patrimoine et éco-tourisme : patrimoine architectural vernaculaire (Ksours et Kasbahs),	La ville d'Azilal	Patrimoine matériel et immatériel, écotourisme	Faible urbanisation, enclavement, sous-équipement	Sylvopastoral et écotourisme	30-70 %

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

				patrimoine naturel, patrimoine immatériel, patrimoine géologique, Géoparc Mgoun					
L' ESPACE PROJET DE LA PLAINE	5820 km ²	682934 hab	0,84-0,94%	Le périmètre du Tadla : il se distingue par une agriculture intensive (culture et arboriculture), l'agro-industrie, une urbanisation récente et rapide avec cependant d'importantes potentialités de développement économique. Les marges du périmètre irrigué où prédominent les cultures en bour, les cultures en PMH avec l'élevage comme activité d'appoint. C'est un territoire à vocation agricole par excellence grâce au potentiel hydrologique qui le traverse, Oued Oum Errabia et ses affluents.	Kasbat Tadla, Fquih Ben Salah et Souk Sebt.	Le plus grand périmètre irrigué du Royaume, agriculture intensive	Pression d'urbanisation sur les terres agricoles. Villes sans véritables vocations urbaines	Domaine de l'agriculture irriguée	5-15 %
L' ESPACE PROJET DU DIR	4933 km ²	803410 hab	0,94-0,95%	Le pseudo-Dir de Khénifra : composé d'une série de bassins et vallées en mutations profondes à travers une urbanisation rapide, mais où subsistent les activités agricoles à travers l'agriculture et l'élevage. Ce sous-ensemble du Dir est caractérisé par la présence d'un patrimoine riche et varié. Le Dir de Béni Mellal : domaine des sources d'eau, où la sédentarisation humaine est ancienne, avec des savoir-faire et patrimoine variés. Les activités agro-pastorales sont anciennes et adaptées au territoire.	Khénifra, Béni Mellal, Bzou, Zaouiat Cheikh, Ait Ishaq, Ouaoumana, El Ksiba, Souk Foun Jemaa, Damnate	Dynamisme économique infrastructure développée.	Pression d'urbanisation sur les terres agricoles. Erosion des terres agricoles	Couloir de développement de la région	4-10 %

Chapitre V :

Choix relatifs aux infrastructures et grands équipements publics structurants



V. Choix relatifs aux infrastructures et grands équipements publics structurants



1. Fondements des projets et équipements collectifs publics structurants proposés

À la suite des résultats du diagnostic territorial stratégique de la région de Béni Mellal-Khénifra, et aux concertations avec les acteurs de la région, cinq orientations stratégiques en matière de développement ont été proposées pour insuffler une nouvelle dynamique économique et sociale à l'horizon 2045. Les 5 orientations stratégiques se résument comme suit :

1. Faire de la région l'échelle adéquate du choix et de la convergence des politiques publiques les plus adaptées aux besoins des territoires de la région et à son développement global. Des politiques qui contribuent à réduire les inégalités dans les domaines de la pauvreté, la vulnérabilité, les infrastructures et les services publics et particulièrement dans les zones rurales ;
2. Développer l'attractivité de la région en exploitant les opportunités existantes et les diverses ressources disponibles dans les différents territoires de la région afin de créer plus de valeur ajoutée, de valoriser mieux les ressources matérielles et immatérielles de la région et d'en faire un levier de rayonnement et de développement de ses fonctions économiques et sociales ;
3. Développer la connectivité de la région avec le reste du Maroc et l'international et faire de la position géographique de la région et de sa proximité de la grande métropole du Maroc un point fort pour son développement ;
4. S'inscrire dans le chantier des transformations écologiques et énergétiques qui s'opèrent au plan national et international, et faire usage rationnel des ressources naturelles, et donner une importance particulière à la gestion des réserves d'eau de la région ;
5. Accorder plus d'importance à la formation, à la recherche, au capital humain et développer les capacités managériales de la région.

Les orientations stratégiques constituent le cadre de cohérence pour l'ensemble des projets et équipements publics structurants proposés dans le cadre du SRAT BMK. Pour chacune des orientations stratégiques présentées ci-dessus, des projets structurants ont été proposés pour traduire chacune des 5 orientations stratégiques. Ces projets et équipements structurants ont été regroupés par milieu urbain et rural, selon les espaces projets préalablement définis et selon les domaines et secteurs concernés. Il s'agit de la contrepartie active et opérationnelle du SRAT, qui a pour objectif de faire de la Région de Béni Mellal-Khénifra, dans les 25 prochaines années, une région à très forte émergence en se basant sur son propre modèle de développement qui répond à ses contraintes, tient compte de ces atouts et des aspirations des citoyens de la région. Un modèle de développement qui tient compte des différentes stratégies de l'Etat et particulièrement la nouvelle situation de la pandémie du COVID 19 qui va introduire des changements dans les priorités de l'Etat. Le dernier discours du Roi à l'occasion de la fête du Trône a fait les constats majeurs qui se dégagent de cette pandémie et a fixé les nouvelles priorités de l'Etat pour la prochaine post COVID 19.

Résumé du Discours de Sa Majesté le Roi à l'occasion de la Fête du Trône :

- *Les différents secteurs de production ont été profondément affectés, de même que les revenus des familles et le budget de l'Etat.*
- *Le travail à venir ne consiste pas seulement à contrecarrer la pandémie. Il vise aussi à remédier à ses répercussions économiques et sociales dans le cadre d'une vision prospective globale mettant à profit les enseignements tirés de la période en cours.*
- *Cette crise a mis en évidence un certain nombre d'insuffisances qui touchent plus particulièrement le domaine social : comme la dépendance de certains secteurs aux aléas extérieurs, la taille du secteur informel et la faiblesse des réseaux de protection sociale, notamment à l'égard des franges de la population en situation de grande précarité.*
- *Saisir l'opportunité pour redéfinir l'ordre des priorités, d'asseoir les bases d'une économie forte et compétitive et de construire un modèle social plus inclusif.*
- *Initier un plan ambitieux de relance économique pour permettre aux secteurs de production de se remettre d'aplomb, d'accroître leur capacité à créer des emplois et à préserver les sources de revenu.*
- *La mobilisation de tous les moyens disponibles en termes de financements, de dispositifs d'incitation et de mesures de solidarité, en vue d'accompagner les entreprises, essentiellement les petites et les moyennes qui constituent le maillon central du tissu économique national.*

Dans ce cadre, environ 120 milliards de dirhams seront injectés dans l'économie nationale, soit l'équivalent de 11% du PIB.

Un Fonds d'investissement stratégique sera créé pour remplir une mission d'appui aux activités de production, d'accompagnement et de financement des grands projets d'investissement public-privé, dans une diversité de domaines.

- *La réforme profonde du secteur public sera lancée avec diligence pour corriger les dysfonctionnements structurels des établissements et des entreprises publics, garantir une complémentarité et une cohérence optimales entre leurs missions respectives et, in fine, rehausser leur efficacité économique et sociale.*

Une Agence Nationale sera créée, dont la mission consistera à assurer la gestion stratégique des participations de l'Etat et à suivre la performance des établissements publics.

- *Lancer, au cours des cinq prochaines années, le processus de généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains afin d'instaurer plus de justice sociale et spatiale.*

À la suite de l'ensemble de ces éléments, un programme de développement étalé sur 25 ans a été proposé. Ce programme porte sur 126 projets d'infrastructure et équipements publics structurants d'un coût global de 100.2 MMDH.

Les différents projets proposés sont classés selon les orientations stratégiques suscitées pour répondre aux objectifs de développement de la région. Le programme présente les projets retenus du fait de leur pertinence et de l'intérêt qu'ils présentent pour le développement du territoire. Il comprend aussi bien les grands projets structurants ambitieux intra et extra région que les actions de rattrapage. Pour chaque projet proposé, l'on indique l'espace projet concerné, son estimation de coût, l'horizon de sa réalisation, les acteurs concernés et le montage institutionnel prévu.

Les projets et les équipements de ce programme sont intersectoriels, transversaux et susceptibles de concerner plus d'un secteur à la fois. Si l'on envisage l'opérationnalisation de ce programme, les projets peuvent être classés par nature/secteur selon les 6 programmes suivants :

Programme de mise à niveau urbaine qui regroupe :

- Les projets des centres émergents de la région, la restauration des anciennes médinas et la protection du patrimoine ;
- Les services publics de base, à développer dans les villes de la région ;
- Les zones d'activités dans les centres urbains ;
- Les zones artisanales et villages des métiers dans les villes et les villages ;
- Les zones spécifiques (industrie spécialisée, port sec, logistique...) à créer.

Programme des équipements collectifs qui regroupe :

- Les projets relatifs à l'éducation et à l'enseignement supérieur ;
- Les projets relatifs à la santé ;
- Les projets relatifs aux équipements sportifs ;
- Les projets concernant les équipements culturels.

Programme de développement économique :

Ce programme regroupe les différents secteurs économiques : l'agriculture, le tourisme, l'industrie, l'artisanat, le commerce, les services et la logistique... dans le sens d'une meilleure intégration.

Programme de gestion de l'eau regroupant :

- Les projets visant la mobilisation de plus de ressources en eau dans la région (la construction de petits et grands barrages) ;
- Les projets visant l'amélioration de l'accès à l'eau potable.

Programme des infrastructures qui regroupe :

- Les projets routiers, regroupant le désenclavement, les contournements de villes envisagés, la création de nouveaux axes structurants et l'amélioration du réseau existant ;
- Les projets ferroviaires concernant l'extension du réseau pour connecter les principaux pôles de la région ;
- Les projets aéroportuaires.

Programme de l'environnement et de lutte contre le changement climatique :

Ce programme regroupe les actions de protection des ressources, d'amélioration des conditions de vie dans les villes et villages, d'assainissement, de déchets solides et de développement des énergies renouvelables.

Le choix des projets d'infrastructures s'est fait sur la base des besoins exprimés pour :

- L'ouverture de la région sur l'environnement national et international et sa liaison avec les autres pôles de développement économique du pays ;
- Le renforcement de la cohésion, de l'équité et la complémentarité territoriale régionale en assurant une meilleure connexion intra région et une bonne répartition des équipements et infrastructures de base ;
- Le désenclavement des zones rurales et de montagne ;
- L'amélioration des systèmes de transport existants, dont le réseau des routes et voies ferrées et le transport aérien.

Pour les équipements collectifs, les projets ont été identifiés sur la base de l'analyse prospective, à l'horizon 2045, des différents secteurs (éducation, santé, équipements sportifs, ...) et des besoins exprimés par les différents acteurs de la région.

Le programme proposé dans le cadre du SRAT Béni Mellal-Khénifra concerne tous les espaces projets, les milieux urbains et ruraux et concerne l'ensemble des provinces de la région. Le but de ces projets est de créer les conditions d'un développement global, intégré, cohérent et durable permettant à chaque sous-territoire de la région et à chaque secteur de jouer un rôle plus efficace dans le processus global de développement de la région. En principe, aucun sous territoire ne doit se considérer comme marginalisé.

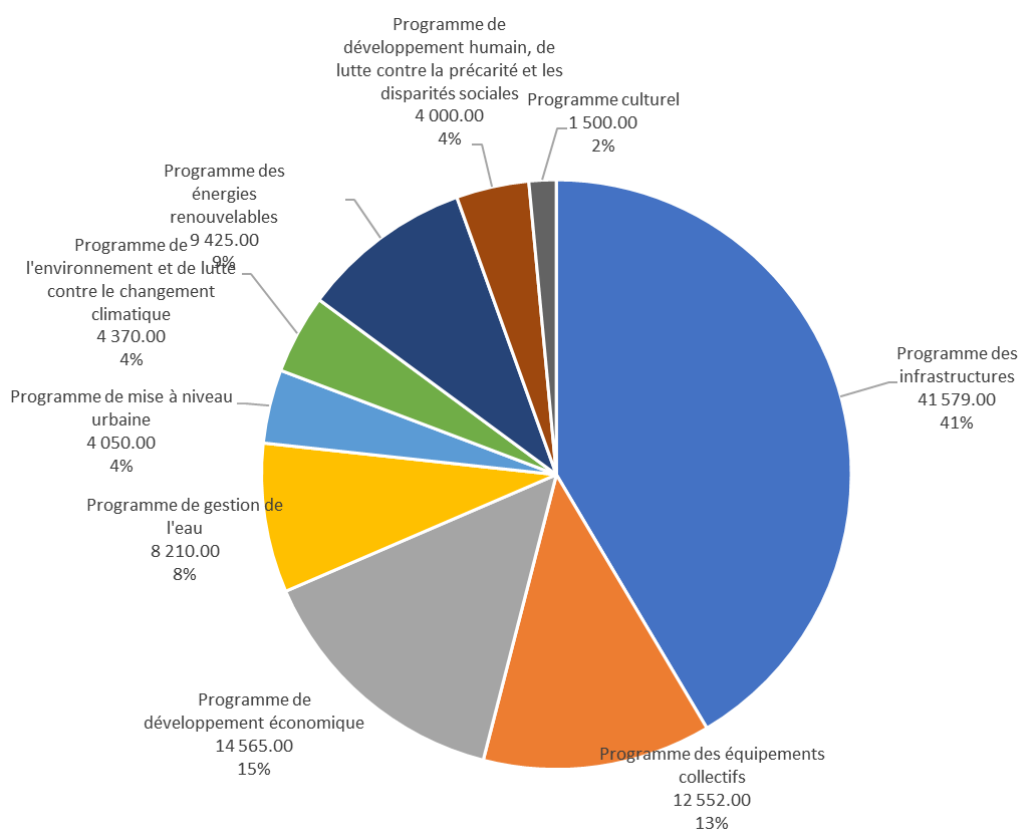
Tableau 4 : La répartition de projets par nature des programmes et par espace projet (en MDH)

	DIR	Plateau	Plaine	Montagne	PC*	Total
Programme des infrastructures	28 244.00	5 660.00	4 800.00	2 430.00	445.00	41 579.00
Programme des équipements collectifs	4 530.00	750.00	280.00	570.00	6 422.00	12 552.00
Programme de développement économique	5 100.00	3 750.00	1 400.00	1 015.00	3 300.00	14 565.00
Programme de gestion de l'eau	3 160.00	50.00	50.00	4 950.00		8 210.00
Programme de mise à niveau urbaine	1 700.00	1 000.00	500.00	350.00	500.00	4 050.00
Programme de l'environnement et de lutte contre le changement climatique					4 370.00	4 370.00
Programme des énergies renouvelables	2 900.00	5 800.00		725.00		9 425.00
Programme de développement humain, de lutte contre la précarité et les disparités sociales					4 000.00	4 000.00
Programme culturel					1 500.00	1 500.00
Total	45 634.00	17 010.00	7 030.00	10 040.00	20 537.00	100 251.00

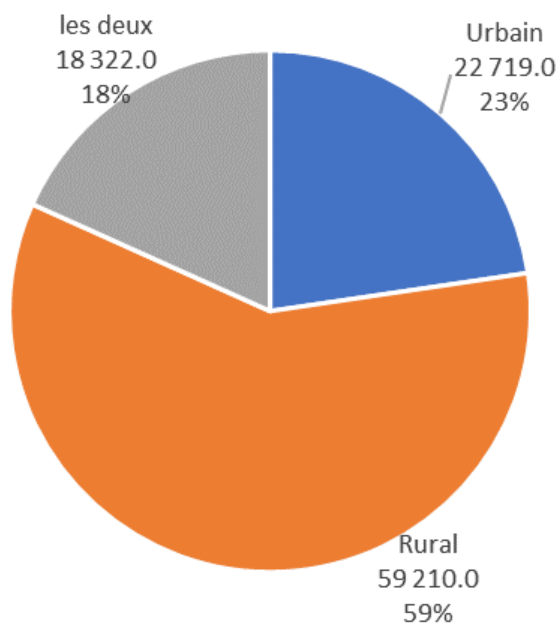
Sources : Elaboration BET, 2020, PC : Projets communs aux espaces projets de la région

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Tableau 5: Répartition des projets et des équipements publics structurants par programme



Graph 3: Répartition des projets et des équipements publics structurants par programme



Graph 4: Répartition des projets et des équipements publics structurants par milieu

2. Impacts attendus des projets proposés

Parmi les retombées des grands projets et équipements publics structurants proposés dans le cadre du SRAT Béni Mellal-Khénifra, l'on peut citer :

- La réponse aux besoins indiqués dans les objectifs stratégiques de développement de la région,
- Une restructuration plus équilibrée du territoire de la région avec une meilleure articulation des infrastructures de communication intra-région
- Une meilleure répartition territoriale des équipements et infrastructures de base.
- Une meilleure connectivité de la région de Béni Mellal-Khénifra avec les régions voisines et les pôles de développement du pays.

Pour relater l'intérêt particulier de certains grands projets structurants proposés, nous présenterons ces projets selon leur dimension (nationale et inter-régionale, régionale et locale) et selon leur localisation dans chacun des espaces projets identifiés.

a) Projets de dimension nationale et inter-régionale :

Parmi les projets structurants contenus dans la CRAT et qui ont une dimension nationale et inter-régionale, l'on cite :

- **La construction de l'autoroute Marrakech-Béni Mellal-Fès** : ce projet constitue un axe central d'aménagement du territoire national qui a été prévu dans le SNAT. Il fait partie de l'autoroute reliant le Sud du pays au Nord en passant par Agadir, Marrakech, Béni Mellal, Fès et Ouazzane pour venir se connecter au port de Tanger Med. Outre son intérêt national d'aménagement du pays et de facilitation des échanges entre les différentes zones traversées, ce projet contribue considérablement à améliorer les échanges entre les deux régions de Marrakech-Safi et Béni Mellal-Khénifra, mais aussi à faire bénéficier des zones, considérées mal desservies, des grands projets d'infrastructures de la région avec tous les impacts de développement économique et social qui s'y rattachent. Ce grand projet traverse l'espace projet de la plaine (section Marrakech-Béni Mellal) et l'espace projet du Dir (section Béni Mellal-Khénifra).
- **L'extension du réseau ferroviaire pour connecter les villes de Béni Mellal, Fquih Ben Salah et Khénifra** : cet important projet d'aménagement du territoire de la région contribuera à relier les différents pôles de la région au reste du pays. Il permettra d'améliorer les échanges commerciaux et les déplacements des personnes vers les autres régions et les pôles de développement du pays. Ce projet intéresse les espaces projets de la plaine (liaison Oued Zem-Fquih Ben Salah et Marrakech-Béni Mellal) et l'espace projet du Dir (liaison Oued Zem-Khénifra et Béni Mellal-Khénifra).
- **L'extension des infrastructures et des équipements de l'aéroport de Béni Mellal** : Ce projet d'intérêt international et national permettra d'améliorer les communications et les échanges de la région à l'international et avec plusieurs régions du pays. Il permettra également de favoriser le développement économique de la région en augmentant son attractivité et en facilitant les déplacements des investisseurs étrangers et le transport des marchandises. Ce projet est localisé dans l'espace projet du Dir, mais son impact va au-delà de cet espace.
- **La protection et la mise en valeur du Parc M'Goun, classé patrimoine de l'UNESCO** : C'est l'un des

sites archéologiques les plus importants du Royaume et qui recèlent d'importantes richesses et témoignages de l'histoire antique de la région.

- **La protection et le reboisement du domaine forestier** qui constituent l'une des richesses naturelles les plus importantes de la région et dont l'impact est à l'échelle nationale en matière de production du bois.

b) Projets de dimension régionale :

La SRAT propose les projets structurants suivants :

- **La construction de nouveaux grands barrages** : ces ouvrages hydrauliques sont d'un grand apport pour la région puisqu'ils permettront de faire face au stress hydrique dans la région et de répondre valablement aux besoins d'approvisionnement en eau potable des grandes agglomérations et aux besoins d'irrigation pour permettre le développement agricole de la région .
- **La construction de grands établissements de santé et des établissements universitaires** tels le CHU de Béni Mellal, la faculté de médecine et de pharmacie, l'université du savoir à Khénifra, un noyau universitaire à Azilal et à Fquih Ben Salah, une école supérieure de développement durable, la cité des métiers et des compétences, ... Ces projets permettront de développer le niveau des compétences des jeunes et d'adapter la formation aux besoins de l'emploi et aux spécificités et richesses de la région.
- **Les projets d'infrastructures routières de grande capacité** :
 - L'aménagement des liaisons structurantes en voies express : liaisons Marrakech-Khénifra (N8) sur 240km, Khénifra-Bejaad (R710) sur 85km et Mrirt-Boufekrane (R712) sur 50km. Ces projets permettront de doter la région en infrastructures de bonne qualité qui améliorent les échanges et les communications entre les différentes zones de la région et augmentent ainsi l'attractivité de toute la région.
 - L'aménagement de routes reliant la région de Béni Mellal-Khénifra aux régions voisines : liaisons Azilal-El Kelaa Sraghna, Azilal-Kelaat M'gouna via Ait Bougamaz, Ouauizght-Anergui-Imilchil et Demnate-Skoura. Ces projets permettront d'améliorer la connexion de la région de Béni Mellal-Khénifra avec les régions voisines de Marrakech-Safi et de Draa-Tafilalet.
 - La poursuite de la mise à niveau des nouvelles routes nationales qui permettront d'améliorer le niveau de service des routes reclassées routes nationales pour leur donner des caractéristiques meilleures répondant aux besoins de trafic qui y circule et offrant de meilleures conditions de confort et de sécurité dans le déplacement des populations.
- **Le développement du trinôme urbain structurant composé de Khénifra, Béni Mellal et Khouribga** : les trois grandes agglomérations urbaines sont appelées à assumer la fonction de pôles de développement non seulement au sein des territoires de leurs provinces et espaces projets respectifs, mais également à l'échelle de la région par le développement de fonctions structurantes complémentaires entre les grandes agglomérations de la région, en matière de recherche et d'innovation, de services, de commerces, de mobilité et d'accueil des grands

événements.

- **La sauvegarde et la valorisation du patrimoine de la région dans toutes ses composantes :** matérielles et immatérielles, orales ou coutumières.
- **La création de nouvelles zones d'activités économiques** (Industrie, artisanat et de services) pour la transformation sur place des produits de la région (Agriculture, Mines, Bois).
- **La protection et la valorisation de l'environnement naturel de la région :** Forêts, lacs et cours d'eau, réhabilitation des carrières, réalisation de nouvelles décharges contrôlées.

c) Projets de dimension locale :

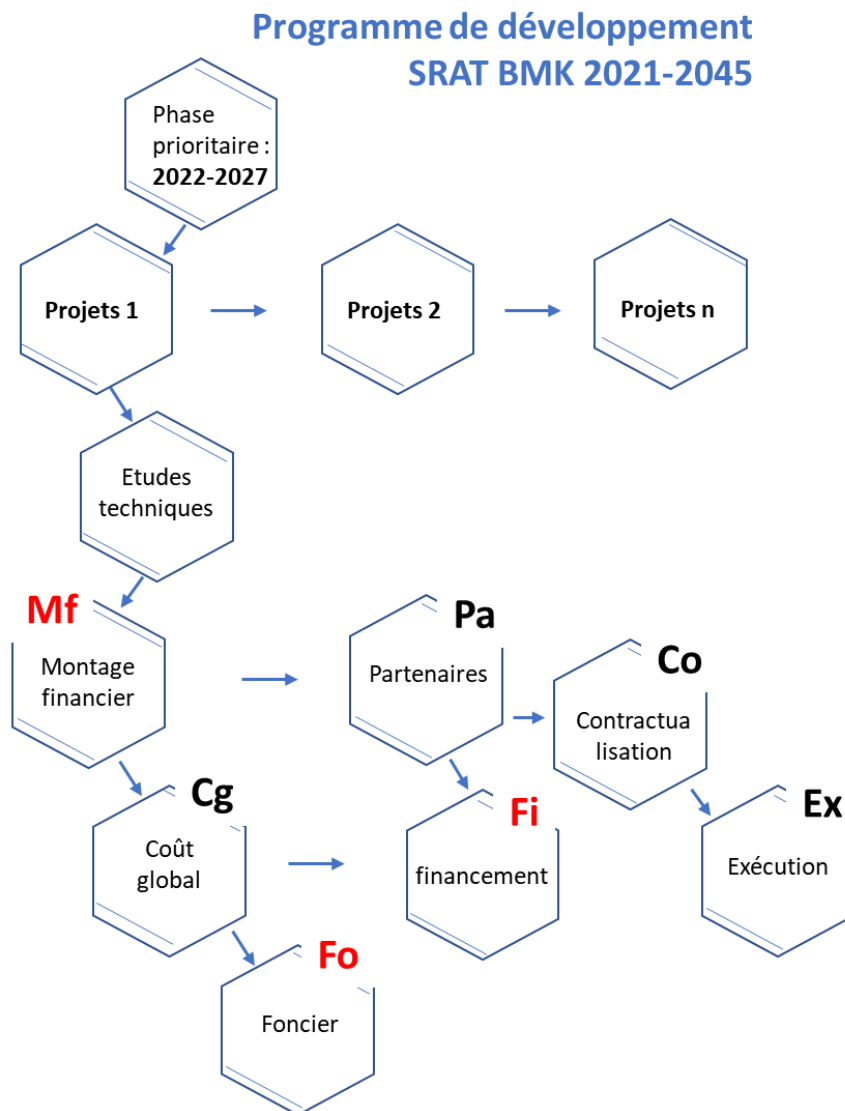
Le programme de développement propose une série de projets ou de mesures considérés d'intérêt local qui ont un fort impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations de la région en facilitant l'accès aux services de base, le renforcement de la cohésion territoriale et la réduction de la disparité territoriale et sociale entre les différentes zones, le développement économique de la région, et la mise à niveau des centres urbains et ruraux. On en cite :

- **Le développement des infrastructures de base** (la généralisation de raccordement en eau potable et en électrification rurale, la construction de routes rurales, la construction de nouveaux équipements scolaires et de santé, le raccordement au réseau d'assainissement, l'amélioration du transport rural et interurbain, ...). Ces projets d'intérêt local permettront d'améliorer les conditions de vie des populations de la région, le désenclavement et le développement des zones rurales ainsi que l'équité et l'équilibre dans la répartition des infrastructures de base entre les différentes zones du territoire de la région.
- **La construction de nouveaux établissements de santé primaires, de soins d'urgence médicaux et des établissements médico-sociaux dans la région.** Ces établissements intéressent tous les espaces projets et contribuent à l'amélioration de l'accès des populations de la région aux services de santé, de réduire la disparité territoriale en matière d'équipements sanitaires et de combler le déficit constaté en établissements médico-sociaux dans la région.
- **La construction de nouveaux établissements scolaires de différents niveaux** (45 écoles communautaires, 112 écoles primaires, 59 collèges et 50 lycées) en plus de l'extension de plusieurs établissements existants. Ces projets permettront d'améliorer l'éducation dans la région et réduire la disparité territoriale en matière d'enseignement de base dans la région.
- **La construction de 2400 km de routes rurales** qui intéressent tous les espaces projets de la région. Ces projets routiers permettront l'amélioration des conditions de déplacement des populations de la région et contribueront à l'éradication de l'enclavement des zones de montagne et des zones rurales en général.
- **La mise à niveau des petites villes, centres ruraux et centres émergents.**
- **La restructuration et l'équipement des quartiers d'habitat insalubre.**
- **La maîtrise et la protection des terres agricoles fertiles contre l'urbanisation incontrôlée.**
- **L'équipement des agglomérations urbaines et rurales en infrastructure de base :** Eau potable, Electricité et Assainissement.

d) Mise en œuvre du programme de développement du SRAT BMK

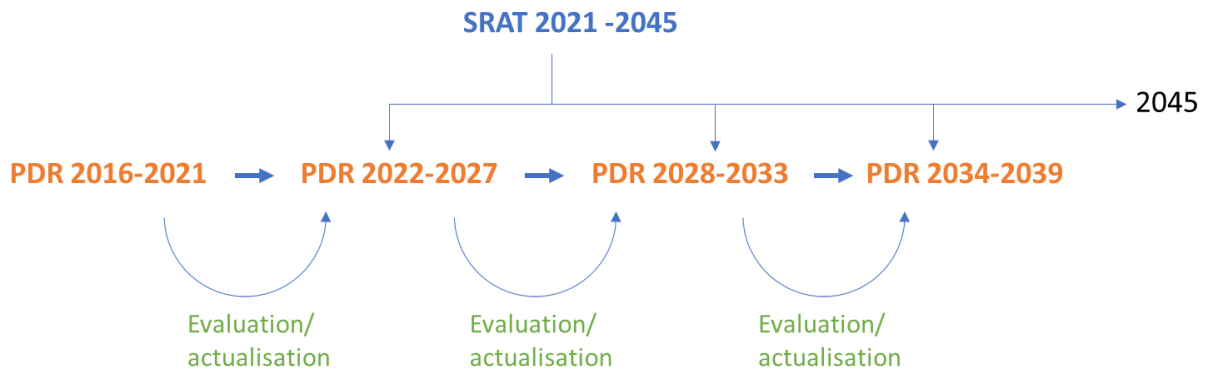
Le programme de développement proposé intègre des projets et des équipements publics structurants. Le programme indique pour chaque projet les partenaires potentiels et le coût estimatif. La mise en œuvre de ce programme, notamment les projets de la période 2021-2027 ont besoin des études techniques et de faisabilité détaillées. Ces études vont permettre de fixer le montage technico-financier, les partenaires et les scénarios d'implantation. Le foncier représente un paramètre important dans l'exécution de ces projets structurants.

Etant donné que la question de développement n'est pas seulement une question de projets à réaliser, mais aussi de savoir, d'organisation, de gouvernance et de pilotage, un certain nombre de mesures ont été proposées dans le cadre du SRAT dont la concrétisation est nécessaire pour amorcer une nouvelle dynamique de développement dans la région BMK. La mise en œuvre de ces mesures d'accompagnement est importante pour réussir ce grand chantier de relance de la région BMK. La liste de ces mesures est présentée au niveau du chapitre V.



e) Qui va réaliser ce programme de développement ?

Le présent programme de développement concerne la région BMK. Le Conseil de la région doit veiller à sa mise en œuvre au cours des 25 prochaines années selon une programmation rationnelle. La réalisation du programme doit passer en principe à travers les prochains PDR. La région doit au fur et à mesure actualiser son PDR à travers les projets qui sont proposés dans le programme de développement du SRAT de la région BMK.



f) À travers quel montage institutionnel et financier :

1/ La contractualisation :

Le principe de contractualisation est très important dans la mise en œuvre de ce programme de développement. Le BET suggère à ce que chaque projet ou groupe de projets structurants fait l'objet d'une contractualisation précise avec les acteurs de développement concernés. Le BET a présenté dans ce rapport une liste exhaustive des acteurs de développement qui opèrent à l'échelle nationale, tout en précisant leurs champs d'intervention et leurs attributions réglementaires.

La région peut recourir au **partenariat public privé** pour exécuter une partie de son programme de développement. Les investissements privés s'intéressent aujourd'hui aux grands projets rentables sur le long terme. Ces investissements privés peuvent être intéressés par la production des énergies renouvelables, l'aménagement et la gestion des zones industrielles et les zones logistiques.

2/ Les autres instruments de mise en œuvre :

La région peut recourir à d'autres techniques pour la mise en œuvre de ses projets structurants, notamment à travers :

- La création des SDR dédiées aux projets structurants
- La création d'une agence à caractère régional en coordination avec l'État
- La création des filiales des agences publiques existantes dédiées à la région en coordination avec l'État.

3/ Par quel financement ?

Le financement des grands projets de développement représente la contrainte principale qui ralentit le développement des régions. Pour surmonter cette question relative à la mobilisation des ressources financières nécessaires, le BET a préparé une liste détaillée des instruments de financement disponibles et qui peuvent être utilisés par la région BMK.

Chapitre VI :

Espaces projets et programmation des projets structurants



VI. Espaces projets et programmation de leurs valorisation et projets structurants



Sur la base des résultats du diagnostic stratégique territorial, quatre espaces projets porteurs de développement pour la région ont été adoptés (chapitre 3). L'identification de ces espaces projets a été basée sur les critères les plus pertinents (physiques, historiques, administratifs, humains, économiques et fonctionnels). Les EP proposés ont tenu compte des spécificités de la région relatives aux ressources naturelles, à la dynamique démographique, aux flux migratoires, aux bases économiques, au degré d'ouverture de l'économie régionale et aux flux économiques (matières premières, produits finis ou semi-finis,...), à la présence de centres urbains et à leur dynamisme économique et leurs relations avec les espaces projets, à la nature des liaisons qui existent entre les différentes entités régionales et aux infrastructures et grandes voies de communication existantes.

Dans ce même travail, la conception des espaces projets a pris en considération les filières motrices devant jouer le rôle de locomotive de développement de ces sous-territoires. Il s'agit des activités qui caractérisent l'espace projet, et autour desquelles sera pensée et mise en œuvre la stratégie de développement de l'espace projet.

Au niveau de cette partie du rapport, il sera question de présenter :

- La ventilation des projets structurants par espace de projet
 - Nature de projets et programmes
 - Ventilation selon les espaces urbains et ruraux dans chaque EP
 - Programmation des projets (CT, MT, LT)
- Les cartes des espaces projets avec leurs projets et équipements publics proposés

1. Espace projet du DIR :

Cet EP regorge de ressources et d'atouts qui doivent être mieux valorisés dans le cadre de la nouvelle vision de développement de ce territoire. Les atouts de ce territoire imposent comme vocation future pour ce territoire l'industrie et l'agrobusiness. Cette vocation principale n'exclut pas l'existence d'autres vocations secondaires liées au tourisme écologique, l'économie numérique et l'économie de la forêt. L'industrie existante dans ce territoire, surtout au niveau de Béni Mellal représente une base pour se diversifier davantage vers des branches plus versées dans la mondialisation, c'est le cas de l'électronique, la nanotechnologie, la robotique. L'industrie agroalimentaire proposée dans cet EP permettra d'augmenter le taux de valorisation des produits agricoles de la région et de pousser les agriculteurs à s'orienter vers des produits agricoles de fortes valeurs ajoutées sans oublier l'élevage qui représente une des spécialités de cet EP. Aussi, le développement de l'agrobusiness poussera vers plus d'agréations et vers l'introduction des technologies dans la production agricole. Les barrages proposés dans la région permettront de soutenir l'agriculture moderne ; des métiers qui peuvent dégager une plus forte valeur ajoutée dans le territoire de la région. Cette nouvelle vision proposée pour l'EP de DIR nécessite plusieurs mises à niveau de ce territoire pour qu'il puisse accélérer son

développement dans les années à venir. Les choix relatifs aux infrastructures et aux grands équipements publics structurants proposés pour ce territoire tiennent compte de ces orientations.

L'accélération de développement de ce sous-territoire passe par :

- L'amélioration de son attractivité à travers la proposition d'un programme de développement ambitieux qui porte sur l'extension et l'élargissement du réseau routier (y compris les zones rurales) et sa connectivité avec l'intérieur de la région et les autres régions avec lesquelles il entretient des relations économiques et historiques. Cela va permettre d'augmenter les flux d'investissements et les activités économiques en général dans cet EP. La construction de l'autoroute Marrakech Fès à travers Béni Mellal va donner à la région une nouvelle position sur le territoire national et va aussi contribuer à augmenter son attractivité. La construction de la liaison ferroviaire Oued Zem- Khénifra va ouvrir de nouvelles perspectives de développement de Khénifra en particulier sur les plans industriel et touristique ;
- La mise à niveau de son réseau urbain par l'amélioration des services de base, des équipements socio collectifs et leur modernisation. A ce niveau, la position de la ville de Béni Mellal doit se renforcer davantage pour qu'elle puisse jouer des rôles plus importants dans le développement de l'ensemble de la région et ce sous territoire en particulier. Le programme propose plusieurs équipements et infrastructures qui vont faire hausser la place de cette ville et la transformer en vraie capitale régionale, avec un rayonnement national. Cette mise à niveau va aussi concerner la ville de Khénifra, 2e grand pôle urbain de cet EP. Les fonctions de cette ville doivent se développer davantage pour que la ville puisse exercer plus d'influence sur le réseau urbain régional et national et créer les conditions d'un fort développement au Dir de Khénifra. Un programme de valorisation du patrimoine riche de cet EP a été proposé.
- Le développement rural du Dir passera à travers la mise à niveau des douars et des petits centres, le renforcement du réseau routier et la lutte contre toutes les formes de précarité. Le rural du Dir a besoin d'une dynamisation de sa base économique. Les actions proposées ont pour but le renforcement et la diversification de l'économie rurale de cet EP en exploitant le potentiel existant.
- L'accélération économique de cet EP passe à travers l'installation de nouvelles zones industrielles qui seront généralisées sur l'ensemble des villes de cet EP. Aussi, il est proposé pour le Dir l'installation d'une zone franche (Béni Mellal Cluster) de 500 HA, d'un port sec et l'extension de l'aéroport pour que ce dernier participe davantage dans le développement de la région. L'ensemble de ces projets structurants vont accélérer le développement économique de la région de Béni Mellal-Khénifra pour le long terme. Pour faire face aux besoins futurs en énergie propre, une station d'énergie solaire en photovoltaïque d'une capacité de 500 mw est proposée au niveau de Béni Mellal, ce qui va contribuer à la transformation énergétique dans cette région ;
- Les barrages programmés au niveau de cet EP vont permettre d'augmenter la réserve stratégique de la région en eau. Cela va donner un avantage important à la région pour développer son agriculture et son industrie dans les prochaines années ;
- Dans le cadre du grand chantier de la transition énergétique opéré par le royaume, et afin de soutenir l'industrie et l'agriculture dans la région et de drainer des investissements verts et de bénéficier des financements des fonds internationaux d'obligations vertes, il a été proposé l'installation d'une grande station de production de l'énergie solaire en photovoltaïque d'une surface de 500 hectares et d'une capacité de production de 250 MW.

Parmi les projets phares qui sont proposés pour cet EP :

- Construction d'un Stade de football de grande capacité à Béni Mellal
- Construction d'un grand stade de football à Khénifra
- Construction d'un Zoo de la région de Béni Mellal-Khénifra
- Construction du Théâtre régional à Béni Mellal
- Construction d'un Palais des congrès à Béni Mellal
- Construction du CHU à Béni Mellal
- Construction du port sec de Béni Mellal

L'EP de Dir sera concerné par un programme de développement propre constitué de 44 projets structurants d'un coût global estimé à 45.6 MMDH. Ce sont des investissements directs dans ce territoire au cours de la période 2021-2045. Il va bénéficier aussi d'un programme transversal d'un montant de 8,7 MMDH. Il s'agit des projets et des équipements collectifs structurants qui concernent le territoire de la région et dont l'impact et les effets concerneront d'une manière transversale tous les EP. En plus de ces projets et équipements collectifs structurants, près de 74 d'actions d'accompagnement vont concerner ce territoire, d'un coût global de 3 milliards de DH. L'EP bénéficiera aussi des effets des mesures proposées à caractère juridiques, fiscales, urbanistiques et autres.

Tableau 6 : Liste des projets et équipements publics structurants au niveau de l'EP du DIR

PDR1 : période 2021-2027, PDR2 : 2028-2033, LT : à partir de 2034

Intitulés	Secteur, domaine, programme	Milieu	Coût MDH	Programmation	Acteurs concernés	Montage institutionnel
Programme de mise à niveau urbaine						
Mise à niveau des villes de Béni Mellal et Khénifra en les dotant des équipements structurants de nouvelle génération afin d'avoir un rayonnement national et les rendre plus attractives *. Faire de la ville de Beni Mellal une vraie capitale régionale avec un rayonnement national et international.	Aménagement du territoire, Urbanisme et politique de la ville	Urbain	1 200.0	PDR1, PDR2	Ministères de l'Intérieur, de l'habitat et la politique de la ville, la région et le conseil communal	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/MATUHPV
Mise à niveau des petites villes et centres urbains de l'EP	Aménagement du territoire, Urbanisme et politique de la ville	Urbain	500.0	PDR1	Ministères de l'Intérieur, de l'habitat et la politique de la ville, la région et le conseil communal	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/MATUHPV
Programme des équipements collectifs						

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Extension et modernisation de l'université de Sultan Moulay Slimane. Faire de cette université un pôle d'attractivité scientifique de rayonnement national et africain	Enseignement supérieur et recherches scientifiques	Urbain	500.0	PDR2	Département enseignement supérieur	Contrat CR-BMK/DES
Construction d'un campus « Université du savoir » à Khénifra	Enseignement supérieur	Urbain	400.0	PDR1	Ministère de l'éducation nationale/Conseil régional	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Enseignement
Construction d'un institut supérieur des professions paramédicales et techniques de santé	Santé	Urbain	100.0	PDR1	Ministère de la Santé/Conseil régional	Contrat CR-BMK/Ministère de la Santé
Construction et équipement d'un centre d'addictologie	Santé	Urbain	10.0	PDR1	Ministère de la Santé/Conseil régional	Contrat CR-BMK/Ministère de la Santé
Construction et équipement d'un centre d'oncologie	Santé	Urbain	50.0	PDR1	Ministère de la Santé/Conseil régional	Contrat CR-BMK/Ministère de la Santé
Construction d'une école supérieure spécialisée dans les disciplines liées à l'environnement, l'écologie et le développement durable	Enseignement supérieur	Urbain	70.0	PDR2	Ministère de l'éducation nationale/Conseil régional	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Enseignement
Construction d'un centre des classes préparatoires aux grandes écoles avec internat	Enseignement supérieur	Urbain	30.0	PDR1	Ministère de l'éducation nationale/Conseil régional	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Enseignement
Construction de 7 Instituts de Technologies Appliquées (ITA)	Enseignement supérieur	Urbain	120.0	PDR1	Ministère de l'éducation nationale/Conseil régional	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Enseignement
Construction d'un stade de football à Khénifra	Sport, jeunesse	Urbain	100.0	PDR1	Ministère de la Jeunesse et sports et la région	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/Ministère de la Jeunesse et sports
Construction d'un Stade de football de grande capacité à Béni Mellal	Sport, jeunesse	Urbain	500.0	PDR1	Ministère de la Jeunesse et sports et la région	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/Ministère de la Jeunesse et sports
Construction de 3 Complexes sportifs dans les villes de Béni Mellal, Khénifra et Demnate	Sport, jeunesse	Urbain	600.0	PDR1	Ministère de la Jeunesse et sports et la région	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/Ministère de la Jeunesse et sports

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Promouvoir les équipements de proximité pour les jeunes et les femmes dans les provinces de Béni Mellal et Khénifra	Sport, jeunesse	Urbain	100.0	PDR1 et PDR2	Ministère de la Jeunesse et sports et la région	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Jeunesse et sports
Construction d'un Parc de jeux et distraction à Béni Mellal	Sport, jeunesse	Urbain	250.0	PDR1	Ministère de la Jeunesse et sports et la région	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/Ministère de la Jeunesse et sports
Construction d'un Zoo de la région de Béni Mellal-Khénifra	Agriculture	Urbain	500.0	PDR1	Ministères de l'Intérieur, de l'agriculture et la région	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Agriculture, MI, HCEF
Construction du Théâtre régional à Béni Mellal	Culture	Urbain	100.0	PDR1	Ministères de la Culture, de l'Intérieur et la région	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Culture
Construction du Musée régional à Béni Mellal	Culture	Urbain	50.0	PDR1	Ministères de la Culture, de l'Intérieur et la région	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Culture
Construction d'un Palais des congrès à Béni Mellal	Culture	Urbain	50.0	PDR1	Ministères de la Culture, de l'Intérieur et la région	Contrat -CR-BMK- Ministères de la Culture, de l'Intérieur et la région
Construction d'un Écomusée dédié au patrimoine forestier et aux ressources naturelles à Khénifra	Culture	Urbain	200.0	PDR1	Ministères de l'Intérieur, Culture	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/Ministère de la culture
Construction du CHU à Béni Mellal	Santé	Urbain	800.0	PDR1	Ministère de la Santé/Conseil régional	Contrat CR-BMK/Ministère de la Santé
Programme de développement économique						
Construction du port sec de Béni Mellal	Logistique	Urbain	500.0	PDR1	AMDL et la région	Contrat CR/AMDL
Construction d'un abattoir régional disposant de normes internationales pour la commercialisation de la viande bio	Agriculture	Urbain/rural	500.0	PDR1	Ministère de l'Agriculture/Privé/CR	Partenariat public privé
Création à Béni Mellal d'une zone franche dédiée à l'industrie pour drainer les investissements étrangers directs et des MRE, 500 HA : Béni Mellal-Cluster (Zone franche I)	Industrie	Urbain	2 750.0	PDR1, PDR2, LT	Ministère de l'Industrie/CR-BMK, CRI	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Industrie/CRI

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

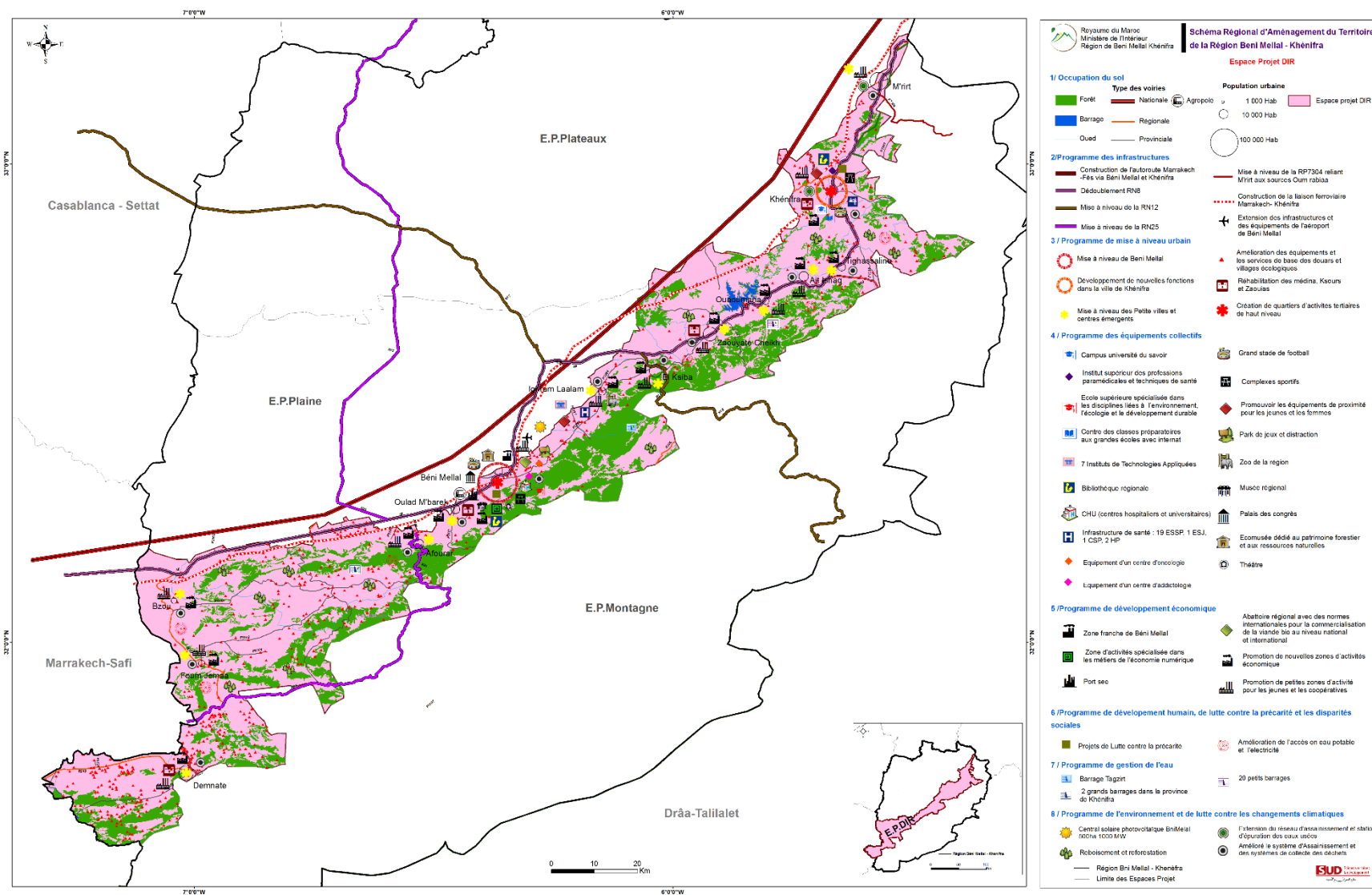
Construction d'une Zone d'activités au niveau de Béni Mellal spécialisée dans les métiers de l'économie numérique	Economie	Urbain	150.0	PDR1	Ministère de l'Industrie-CR BMK	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Industrie
Construction d'une Zone d'activités au niveau de Khénifra	Economie	Urbain	250.0	PDR1	Ministère de l'Industrie-CR BMK	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Industrie
Construction des Zones d'activités économiques au niveau des villes de l'EP DIR (il s'agit de zones de 10 à 30 HA destinées à l'organisation des petites activités économiques en général dispersées dans la ville et la promotion des entreprises de jeunes)	Economie	Urbain	200.0	PDR1, PDR2, LT	Ministère de l'Industrie-CR BMK	Contrat CR-BMK/Département de l'industrie
L'aménagement des berges d'Oum Errabii dans la ville de Khénifra	Tourisme	Rural	400.0	PDR1 et PDR2	Tourisme, Habitat, Agence du bassin hydraulique de l'Oum Rbia-l'Intérieur -CR BMK	Contrat CR-BMK/Départements l'équipement, Tourisme, Intérieur, ABYOR
L'aménagement du site des sources d'Oum Errabii : 350	Tourisme	Rural	350.0	PDR1	Tourisme, Habitat, Agence du bassin hydraulique de l'Oum Rbia-l'Intérieur -CR BMK	Contrat CR-BMK/Départements l'équipement, Tourisme, Intérieur, ABYOR
Programme de gestion de l'eau						
Construction du barrage Tagzirt dans la province de Béni Mellal	Eau	Rural	900.0	PDR1 et PDR2	METLE/Conseil régional	Contrat METLE/région
Construction de 2 grands barrages dans la province de Khénifra	Eau	Rural	2 000.0	PDR1 et PDR2	METLE/Conseil régional	Contrat METLE/région
Construction de 68 petits barrages dans les provinces de Khénifra et Béni Mellal	Eau	Rural	260.0	PDR1 et PDR2	METLE/Conseil régional	Contrat METLE/région
Programme des infrastructures						
Construction de l'autoroute Marrakech-Fès via Béni Mellal et Béni Mellal : section limite région côté Marrakech à Béni Mellal (85km)	Infrastructures	Rural	3 100.0	PDR2, LT	METLE/Conseil de la région BMK, privé	Contrat ADM/METLE/région PPP
Construction de l'autoroute Marrakech-Fès via Béni Mellal et Khénifra : section Béni Mellal – Khénifra (150km)	Infrastructures	Rural	8 500.0	PDR2, LT	METLE/Conseil de la région BMK, privé	Contrat ADM/METLE/région/PPP
Construction de la voie ferrée Marrakech-Fès via Béni Mellal: section limite région côté Marrakech à Béni Mellal (85km)	Infrastructures	Rural	3 600.0	PDR2, LT	METLE/Conseil de la région BMK/ONCF privé	Contrat ONCF/METLE/région PPP

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Construction de la voie ferrée Marrakech-Fès via Béni Mellal: section Béni Mellal-Khénifra (150km)	Infrastructures	Rural	9 600.0	PDR2, LT	METLE/Conseil de la région BMK/ONCF privé	Contrat ONCF/METLE/région PPP
Extension des infrastructures et des équipements de l'aéroport de Béni Mellal	Infrastructures	Urbain Rural	500.0	PDR1	ONDA/Conseil de la région	Contrat ONDA/région
Dédoulement N8, section lim région côté Marrakech - Béni Mellal	Infrastructures	Rural	620.0	PDR1	METLE/Conseil de la région BMK	Contrat METLE/région
Dédoulement N8, section Kasbat Tadla -Khénifra- lim région	Infrastructures	Rural	1 200.0	PDR1, PDR2	METLE/Conseil de la région BMK	Contrat METLE/région
Mise à niveau de la RP7304 reliant Mrirt aux sources Oum Rbiaa sur 26km	Infrastructures	Rural	80.0	PDR1	METLE, région BMK	Contrat METLE/région
Construction du contournement de Béni Mellal sur 14km	Infrastructures	Urbain	84.0	PDR1	METLE/Conseil de la région BMK	Contrat METLE/région
Construction du Contournement de Khénifra sur 10 km	Infrastructures	Urbain	60.0	PDR1	METLE/Conseil de la région BMK	Contrat METLE/région
Construction de 400 km de routes rurales dans le Dir	Infrastructures	Rural	900.0	PDR1, PDR2	METLE, région BMK	Contrat METLE/région
Programme de l'environnement et de lutte contre le changement climatique						
Construction d'une centrale solaire en photovoltaïque d'une capacité 500mw (en 5 tranches)	Energie solaire	Urbain/ rural	2 900.0	PDR1, PDR2, LT	Masen, OCP, CR-BMK	PPP
Total :			45 634.0	MDH		

* : Le programme de mise à niveau urbaine proposé pour les villes de Beni Mellal et Khénifra de l'EP DIR est semblable aux programmes appliqués aux villes de Rabat et Tanger. C'est un programme qui donnera lieu à des villes modernes. Ce programme accompagnera les autres volets de transformation de la région (développement social, énergie, économie, environnement, ...).

Charte d'aménagement et de développement territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045



2. Espace projet du PLATEAU

Cet EP peut promouvoir sur l'axe autoroutier qui le traverse des zones industrielles d'envergure sur le foncier abondant de cette zone qui peut être mobilisé à des prix avantageux (terres collectives non exploitées). L'EP sera doté des grandes stations de l'énergie solaire à base de photovoltaïque. Ce territoire peut drainer de grands investissements et IDE en chimie, métallurgie, la nanotechnologie et la robotique.

L'accélération de développement de cet EP passe par :

- La programmation de plusieurs projets d'infrastructure routière dans cet EP afin d'améliorer son attractivité et sa connectivité avec l'intérieur de la région et les autres régions avec lesquelles il entretient des relations économiques et historiques,
- La mise à niveau de son réseau urbain par l'amélioration des services de base, les équipements socio collectifs et leur modernisation. A ce niveau, la position de la ville de Khouribga comme capitale de ce sous-territoire doit se renforcer davantage pour qu'elle puisse structurer davantage ce sous-territoire.
- Le développement rural du plateau passera à travers la mise à niveau des douars et des petits centres, le renforcement du réseau routier et la lutte contre toutes les formes de précarité. Le rural du plateau a besoin d'une dynamisation de sa base économique. Les actions proposées ont pour but le renforcement et la diversification de l'économie rurale de cet EP en exploitant le potentiel existant.
- L'accélération économique de cet EP passe à travers l'installation de nouvelles zones industrielles qui seront généralisées sur l'ensemble des villes de cet EP.
- L'OCP doit jouer un rôle important dans le développement de cet EP au niveau de l'industrie, l'agriculture et l'énergie solaire.
- La mise en place de deux grandes stations de l'énergie solaire à base de photovoltaïque d'une capacité de 1000 MW. Ces deux stations vont permettre d'assurer la transformation énergétique de la région et aussi de participer à alimenter la future grande zone industrielle de Khouribga ;
- La mise en place d'un corridor de développement stratégique (ATLAS- Cluster) sous forme de zone franche de 1000 HA qui va offrir aux grands industriels nationaux et internationaux une offre foncière industrielle adaptée sur l'axe autoroutier Khouribga-Berrechid.

L'EP du plateau sera concerné par un programme de développement propre autour de 15 projets structurants d'un coût global estimé à 17.0 MMDH qui sera investi directement dans ce territoire. Il va bénéficier aussi d'un programme transversal d'un montant de 7.1 MMDH. Il s'agit des projets et des équipements collectifs structurants qui concernent l'ensemble de la région et dont l'impact concernera tous les EP. Une vingtaine d'actions d'accompagnement concernent ce territoire, d'un coût global de 3 milliards de DH, en plus des mesures à caractère juridiques, fiscales, urbanistiques et autres.

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Tableau 7 : Liste des projets et équipements publics structurants au niveau de l'EP du Plateau
PDR1 : période 2021-2027, PDR2 : 2028-2033, LT : à partir de 2034

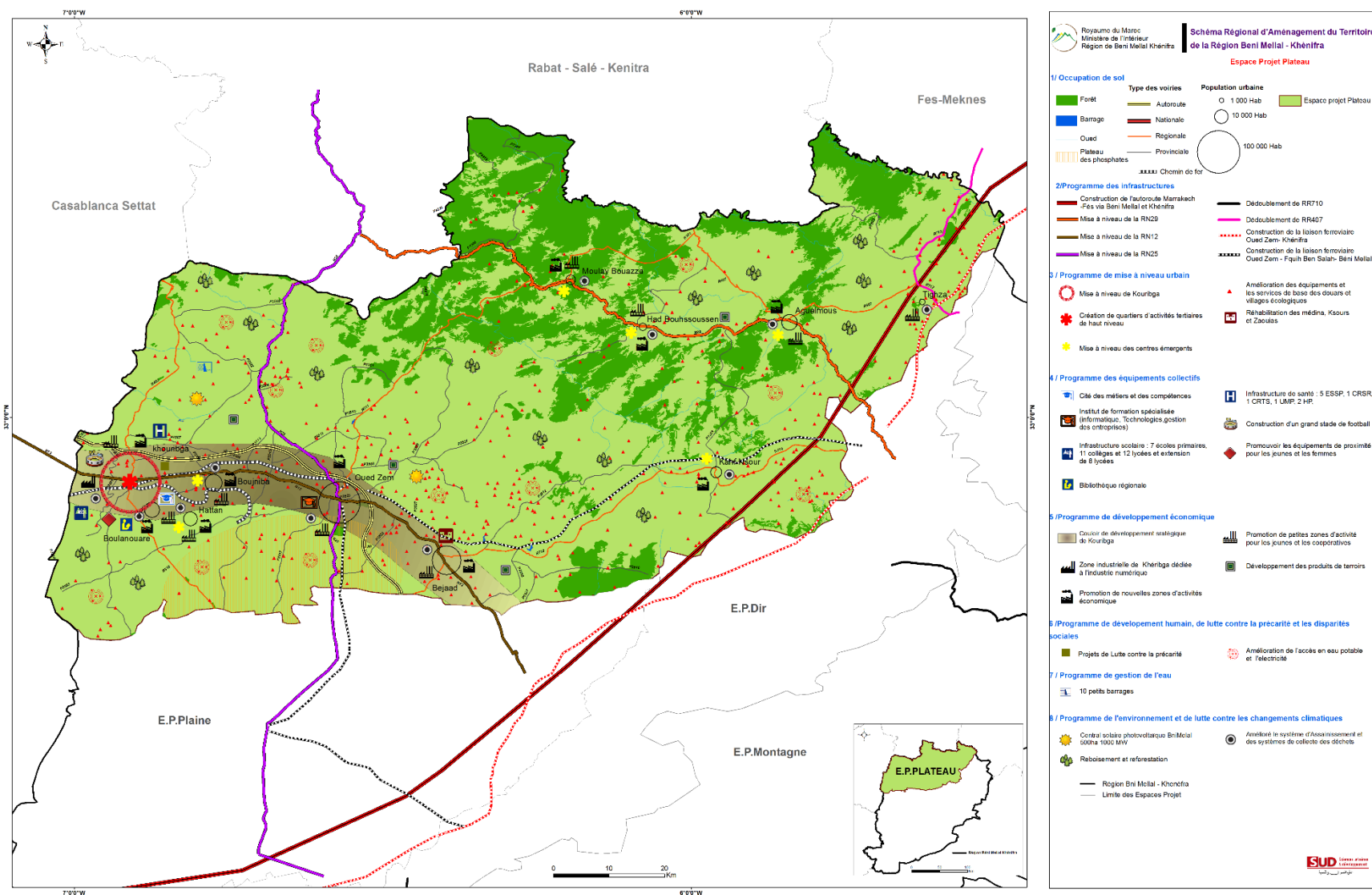
Intitulés	Secteur, domaine, programme	Milieu	Coût MDH	Programma- tion	Acteurs concernés	Montage institutionnel
Programme de mise à niveau urbaine						
Mise à niveau de Khouribga *. Préparer les villes d'avenir en intégrant le concept du Smart city	Aménagement du territoire, Urbanisme et politique de la ville	Urbain	1 000.0	PDR1, PDR2	Ministères de l'Intérieur, de l'habitat et la politique de la ville, la région et le conseil communal	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/Département de l'urbanisme
Programme des équipements collectifs						
Construction de la cité des métiers et des compétences (filères digitales, agriculture, agro-industrie et artisanat)	Enseignement supérieur	Urbain	400.0	PDR1	Ministère de l'éducation nationale/OFPP T/Conseil régional/OCP	Contrat CR-BMK/ Département de l'enseignement/ OFPPT/OCP
Construction d'un Complexe sportif à Khouribga	Sport	Urbain	250.0	PDR1	Ministère de la Jeunesse et sports et la région	Contrat CR-BMK/ Ministère de l'Intérieur/Département de la jeunesse et sports
Promouvoir les équipements de proximité pour les jeunes et les femmes dans la province de Khouribga	Sport	Urbain	100.0	PDR2	Ministère de la Jeunesse et sports, Région	Contrat CR-BMK/ Ministère de l'Intérieur, Département de la culture
Programme de développement économique						
Couloir de développement stratégique : Atlas-Cluster (Zone franche II)	Economie	Urbain	3 500.0	PDR21, PDR2, LT	Ministère de l'Industrie-CR BMK-OCP	Contrat CR-BMK/ Département de l'industrie-OCP
Zone industrielle à Khouribga dédiée à l'industrie numérique	Industrie	Urbain	150.0	PDR2	Département de l'industrie/CR-BMK/CRI	Contrat CR-BMK/ Département de l'industrie/CRI
Construction des Zones d'activités au niveau des villes de l'EP Plateau (il s'agit de zones de 10 à 30 HA destinés à l'organisation des petites activités économique en général dispersé dans la ville et la promotion des entreprises de jeunes)	Economie	Urbain	100.0	PDR2	Ministère de l'Industrie-CR BMK	Contrat CR-BMK/ Département de l'industrie
Programme de gestion l'eau						
Construction de 10 petits barrages dans la province de Khouribga	Hydraulique	Rural	50.0	PDR2	METLE/Conseil régional	Contrat METLE/région

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Programme des infrastructures						
Mise à niveau de la RN29 (liaison Midelt-Zhiliga) ex RR503 sur 47 km (en cours d'étude)	Infrastructures	Rural	140.0	PDR1	METLE/Conseil de la région BMK	Contrat METLE/région
Dédoublage R710 (Khénifra-Bejaad) sur 85km dans les provinces de Khouribga et Khénifra	Infrastructures	Rural	340.0	PDR1	METLE/Conseil de la région BMK	Contrat METLE/région
Dédoublage de la R712 (Mirt-Meknès) sur 50km dans la province de Khénifra	Infrastructures	Rural	200.0	PDR2	METLE/Conseil de la région BMK	Contrat METLE/région
Contournement de la ville de Khouribga	Infrastructures	Urbain	80.0	PDR2	METLE/Conseil de la région BMK	Contrat METLE/région
Construction de 600 km de routes rurales dans l'EP plateau	Infrastructures	Rural	900.0	PDR1, PDR2	METLE, région BMK	Contrat METLE/région
Construction de la liaison ferroviaire Oued Zem- Khénifra	Infrastructures	Rural	4 000.0	PDR2	METLE/ONCF/Conseil régional,	Contrat ONCF/région
Programme des énergies renouvelables						
Construction d'une Centrale solaire en photovoltaïque d'une capacité 1000 mw (en tranches)	Energie solaire	Urbain/rural	5 800.0	PDR1, PDR2, LT	Masen, OCP, CR-BMK	PPP
Total :			17 010.00	MDH		

* : Le programme de mise à niveau urbaine proposé pour la ville de Khouribga de l'EP Plateau est semblable aux programmes appliqués aux villes de Rabat et Tanger. C'est un programme qui donnera lieu à des villes modernes. Ce programme accompagnera les autres volets de transformation de l'EP (développement social, énergie, économie, environnement, ...).

Charte d'aménagement et de développement territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045



3. Espace projet de la PLAINE

Les atouts de cet EP peuvent lui permettre de développer l'agrobusiness en synergie avec l'EP de DIR et particulièrement avec Béni Mellal, et ce pour augmenter le taux de valorisation des produits agricoles de l'EP. Il s'agit d'un secteur très porteur au cours des prochaines années au niveau national et international. Le même territoire, et dans le cadre de la diversification de sa base économique peut se spécialiser aussi dans l'économie numérique et dans le tourisme écologique. Concernant l'agriculture dans ce territoire, elle doit se moderniser et tendre vers des exploitations de grandes tailles spécialisées dans les produits agricoles à forte valeur ajoutée et les produits bios. L'existence de l'OCP qui représente un des grands producteurs des engrais à l'échelle nationale et mondiale doit participer à la modernisation du secteur agricole dans ce territoire et dans la région.

L'accélération de développement de ce territoire passe par :

- L'élargissement du réseau routier (aussi en zones rurales) et le renforcement de sa connectivité avec l'intérieur de la région et les autres régions avoisinantes avec lesquelles cet espace entretient des relations économiques et historiques particulièrement Marrakech et Casablanca ;
- Le projet phare de la prochaine période réside dans la construction de la liaison ferroviaire Oued Zem - Fquih Ben Salah- Béni Mellal. Cette liaison va renforcer les liens économiques entre ce territoire et le pôle économique de Casablanca ce qui va participer à l'accélération du développement de ce sous-territoire. Le transport des produits agricoles et les autres productions sera plus facile et à des coûts inférieurs.
- La mise à niveau de son réseau urbain par l'amélioration des services de base, des équipements socio collectifs et par leur modernisation ;
- Dans le cadre de renforcement de son rôle économique, l'EP de la plaine va enregistrer la réalisation de deux grands équipements :
 - Construction d'un parc d'exposition international des produits agricoles transformés
 - Construction d'un marché de gros régional à Fquih Ben Salah
- Le développement rural à travers la mise à niveau des douars et des petits centres, le renforcement du réseau routier et la lutte contre toutes les formes de précarité. Le rural de cet EP a besoin d'une dynamisation de sa base économique. Les actions proposées ont pour but le renforcement et la diversification de l'économie rurale de l'EP de la plaine.

La dynamisation de développement de l'EP de la plaine au cours des prochaines années passe à travers un programme de développement propre autour de 10 projets structurants d'un coût global estimé à 7.03 MMDH. Ce sont des investissements directs dans ce territoire. Il va bénéficier aussi d'un programme transversal d'un montant de 4.1 MMDH. Il s'agit des projets et des équipements collectifs structurants qui concernent l'ensemble de la région et dont l'impact et les effets concerneront tous les EP. En ce qui concerne ces projets et équipements structurants, une vingtaine d'actions d'accompagnement vont concerner ce territoire, d'un coût global de 3 milliards de DH. Il bénéficiera aussi des effets des mesures proposées à caractère juridiques, fiscales, urbanistiques et autres.

**Tableau 8 : Liste des projets et équipements publics structurants au niveau de l'EP de la Plaine PDR1 : période 2021-2027,
PDR2 : 2028-2033, LT : à partir de 2034**

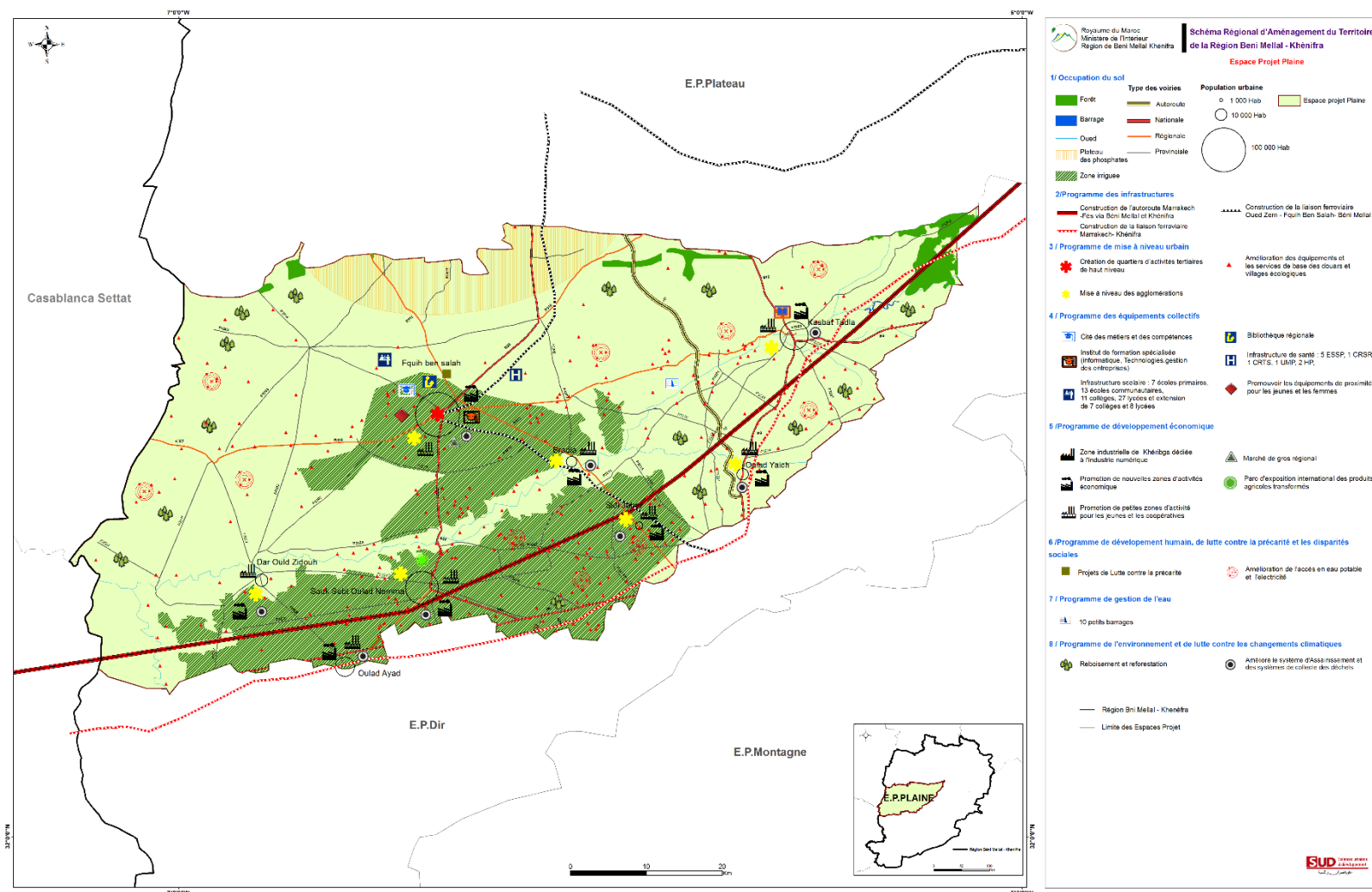
Intitulés	Secteur, domaine, programme	Milieu	Coût MDH	Programmation	Acteurs concernés	Montage institutionnel
Programme de mise à niveau urbaine						
Mise à niveau urbaine des villes de l'EP de la plaine*. Préparer les villes d'avenir en intégrant le concept du Smart city	Aménagement du territoire, Urbanisme et politique de la ville	Urbain	500.0	PDR1, PDR2	Ministères de l'Intérieur, de l'habitat et la politique de la ville, la région et le conseil communal	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/ Département de l'urbanisme
Programme des équipements collectifs						
Construction d'un noyau universitaire dans la province de Fquih Ben Salah	Enseignement supérieur	Urbain	100.0	PDR1	Ministère de l'éducation nationale /Conseil régional	Contrat CR-BMK/ Département de l'enseignement
Construction d'une faculté des sciences juridiques et politiques	Enseignement supérieur	Urbain	80.0	PDR1	Ministère de l'éducation nationale /Conseil régional	Contrat CR-BMK/ Département de l'enseignement
Promouvoir les équipements de proximité pour les jeunes et les femmes dans la province de Fquih Ben Salah	Social	Urbain	100.0	PDR1	Ministère de la Jeunesse et sports, Région	Contrat CR-BMK /Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Jeunesse et sports,
Programme de développement économique						
Construction d'un salon international des produits verts	Logistique	Urbain	1000.0	PDR1	CR/Département de l'Industrie/ Département de l'agriculture	Contrat CR-BMK/ Département de l'industrie/CRI
Construction d'un marché de gros régional à Fquih Ben Salah	Agriculture-Commerce	Urbain	300.0	PDR1	CR BMK/Ministère de l'Agriculture/ Ministère de l'Intérieur	Contrat CR-BMK/ Département de l'agriculture
Construction des Zones d'activités au niveau des villes de l'EP Plateau (il s'agit de zones de 10 à 30 HA destinés à l'organisation des petites activités économique en général dispersé dans la ville et la promotion des entreprises de jeunes)	Economie	Urbain	100.0	PDR1, PDR2	Ministère de l'Industrie-CR BMK	Contrat CR-BMK/ Département de l'industrie

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Programme de gestion l'eau						
Construction de 10 petits barrages dans la province de Fquih Ben Salah	Hydraulique	Rural	50.0	PDR2, LT	METLE/Conseil régional	Contrat METLE/région
Programme des infrastructures						
Construction de la liaison ferroviaire Oued Zem - Fquih Ben Salah- Béni Mellal (80km)	Infrastructures	Rural	4500.0	PDR1	METLE/ONCF/Conseil régional,	Contrat ONCF/région
Routes rurales : construction de 150 km dans l'EP Plaine	Infrastructures	Rural	300.0	PDR1, PDR2	METLE, région BMK	Contrat METLE/région
Total :			7 030.00	MDH		

* : Le programme de mise à niveau urbaine proposé pour la ville de Fquih Ben Salah de l'EP plaine est semblable aux programmes appliqués aux villes de Rabat et Tanger. C'est un programme qui donnera lieu à des villes modernes. Ce programme accompagnera les autres volets de transformation de l'EP (développement social, énergie, économie, environnement, ...).

Charte d'aménagement et de développement territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045



Carte 10 : Projets proposés du PD 2045 de l'EP la Plaine

4. Espace projet de MONTAGNE

Les atouts de cet EP, peuvent lui permettre de se spécialiser davantage dans le tourisme écologique et de sport (marchés national et international), dans l'élevage et ses produits dérivés (fromagerie et autres), l'arboriculture, les plantes médicinales, les mines et les carrières. La ville d'Azilal peut accueillir des unités industrielles spécialisées dans l'agroalimentaire et les produits cosmétiques. Il peut recevoir aussi une grande station de production de l'énergie solaire en photovoltaïque d'une capacité de 250MW étalée sur 500 HA pour assurer son développement propre et celui de la région.

L'accélération de développement de ce sous-territoire passe par :

- L'amélioration de son attractivité à travers le renforcement de son réseau routier (zones rurales) et sa connectivité avec l'intérieur de la région et les autres régions avec lesquelles il entretient des relations économiques et historiques. Cela va permettre d'augmenter les flux d'investissements et les activités économiques en général,
- La mise à niveau de son réseau urbain par l'amélioration des services de base, des équipements socio collectifs et par leur modernisation,
- Le développement rural à travers la mise à niveau des douars et des petits centres, le renforcement du réseau routier et la lutte contre toutes les formes de précarité. Le rural a besoin d'une dynamisation de sa base économique. Les actions proposées ont pour but le renforcement et la diversification de l'économie rurale de cet EP.
- L'aéroport proposé pour la province va certainement participer à renforcer la vocation touristique de la province en relation avec les grands pôles du tourisme au Maroc particulièrement Marrakech, Agadir et Casablanca.
- L'amélioration de la réserve stratégique en eau de la région à travers la construction de 4 grands barrages va permettre à la région d'assurer son développement agricole et industriel et aussi le développement de ses villes.

L'EP de montagne sera concerné par un programme de développement propre constitué de 20 projets, d'un coût global estimé à 10.04 MMDH qui sera investi directement dans ce territoire. Il va bénéficier aussi d'un programme transversal d'un montant de 5.2 MMDH. Il s'agit des projets et des équipements collectifs structurants qui concernent l'ensemble de la région et dont l'impact concernera tous les EP. Une vingtaine d'actions d'accompagnement concernent ce territoire, d'un coût global de 3 milliards de DH, en plus des mesures à caractère juridiques, fiscales, urbanistiques et autres.

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Tableau 9 : Liste des projets et équipements publics structurants au niveau de l'EP de Montagne PDR1 : période 2021-2027, PDR2 : 2028-2033, LT : à partir de 2034

Intitulés	Secteur, domaine, programme	Milieu	Coût MDH	Programmation	Acteurs concernés	Montage institutionnel
Programme de mise à niveau urbaine						
Mise à niveau urbaine des villes de l'EP de la montagne. Préparer les villes d'avenir en intégrant le concept du Smart city	Aménagement du territoire, Urbanisme et politique de la ville	Urbain	350.0	PDR1	Ministères de l'Intérieur, de l'habitat et la politique de la ville, la région et le conseil communal	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/Département de l'urbanisme
Programme des équipements collectifs						
Construction d'un noyau universitaire à Azilal	Enseignement supérieur	Urbain	100.0	PDR1	Ministère de l'éducation nationale/Conseil régional	Contrat CR-BMK/Département de l'enseignement
Construction d'un institut de formation en technologies agricoles et les métiers de forêt et de montagne	Enseignement supérieur	Urbain/ rural	70.0	PDR1	Ministère de l'éducation nationale/Conseil régional	Contrat CR-BMK/Département de l'enseignement
Construction d'un complexe sportif à Azilal	Sport	Rural	100.0	PDR1	Ministère de la Jeunesse et sports et la région	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/Département de la jeunesse et sports
Promouvoir les équipements de proximité pour les jeunes et les femmes dans la province d'Azilal	Sport	Urbain	100.0	PDR1, PDR2	Ministère de la Jeunesse et sports, Région	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/Ministère de la Jeunesse et sports
Construction du Musée du patrimoine archéologique et immatériel à Azilal	Culture	Urbain	100.0	PDR1	Ministères de la Culture, de l'Intérieur et la région	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/Département de la culture
Construction d'un Ecomusée dédié au patrimoine forestier et aux ressources naturelles à Azilal	Culture	Urbain	100.0	PDR1	Ministères de l'Intérieur, de l'agriculture, les eaux et forêts et la région	Contrat CR-BMK/Ministère de l'Intérieur/Département de l'agriculture

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

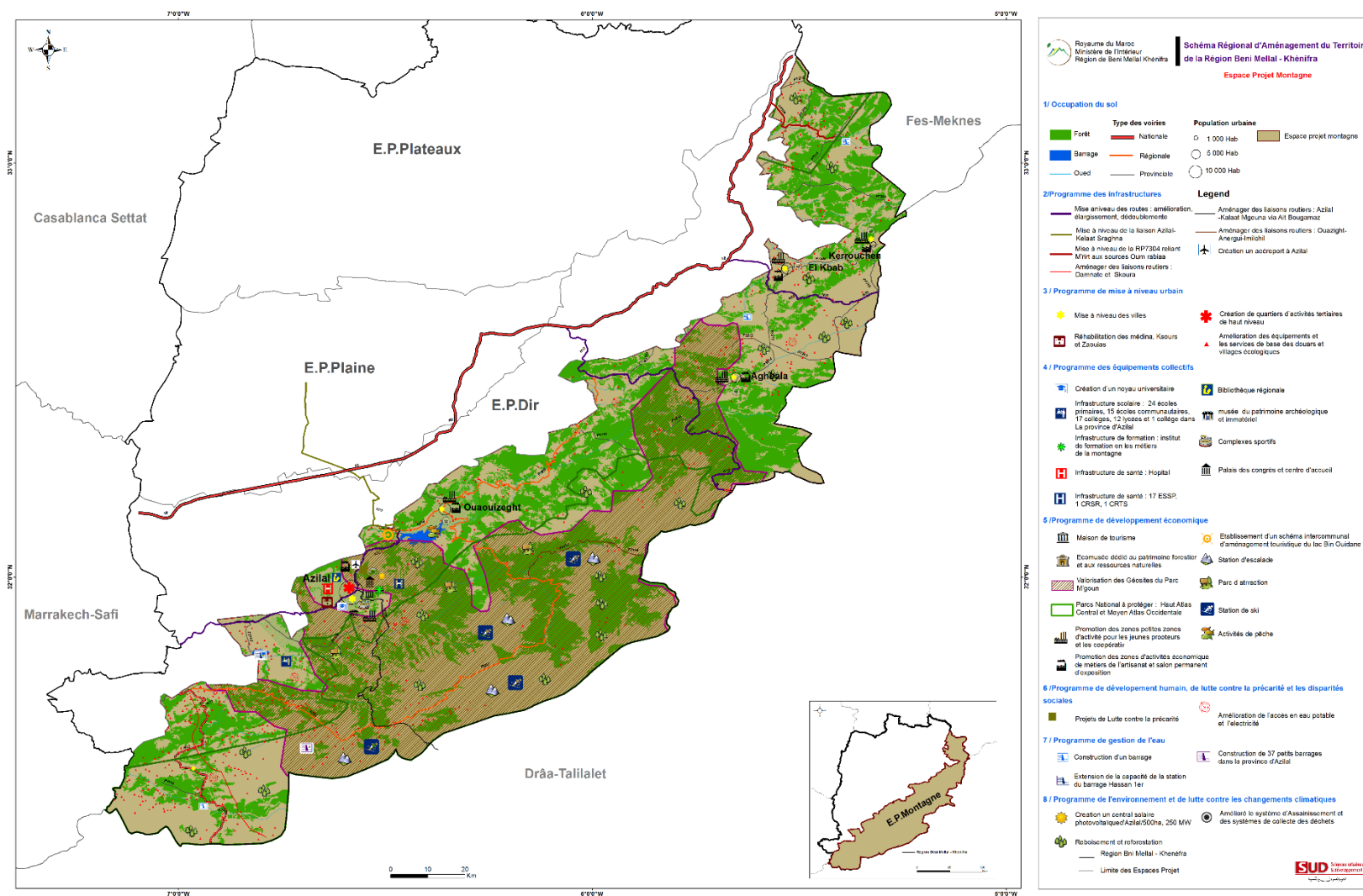
Programme de développement économique						
Construction d'une maison du tourisme de la montagne à Azilal	Tourisme	Rural	15.0	PDR1	Partenariat tourisme/Conseil de la région BMK	Contrat METLE/région
Salon international d'écotourisme et du tourisme de montagne à Azilal	Tourisme		1 000.0	PDR1, PDR2	Partenariat tourisme/Conseil de la région BMK	Contrat METLE/région
Programme de gestion de l'eau						
Construction du barrage Tioughza dans la province d'Azilal	Hydraulique	Rural	1 200.0	PDR2	METLE/Conseil régional	Contrat METLE/région
Construction de 37 petits barrages dans la province d'Azilal,	Hydraulique	Rural	150.0	PDR1, PDR2	METLE/Conseil régional	Contrat METLE/région
Construction de 3 grands barrages dans la province d'Azilal	Hydraulique	Rural	3 500.0	PDR1, PDR2, LT	METLE/Conseil régional	Contrat METLE/région
Valorisation des Géosites du parc M'Goun	Tourisme et patrimoine	Rural	100.0	PDR1	Département du tourisme/Ministère de la Culture/CR-BMK/CRI	Contrat CR-BMK/ Département du tourisme/culture/ CRI
Programme des infrastructures						
Construction de 800 km de routes rurales dans l'EP montagne	Infrastructures	Rural	1 600.0	PDR1, PDR2	METLE, région BMK	Contrat METLE/région
Mise à niveau de la liaison Azilal-El Kelaa des Sraghna	Infrastructures	Rural	300.0	PDR2	METLE, région BMK	Contrat METLE/région
Aménagement de la liaison Azilal-Kelaat M'gouna via Ait Bougamaz	Infrastructures	Rural	100.0	PDR2	METLE, région BMK	Contrat METLE/région
Aménagement de la liaison Ouauizaght-Anergui-Imilchil	Infrastructures	Rural	50.0	PDR1	METLE, région BMK	Contrat METLE/région

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Aménagement de la route entre Demnate et Skoura	Infrastructures	Rural	80.0	PDR1	METLE, région BMK	Contrat METLE/région
Aéroport d'Azilal	Infrastructures	Urbain/ rural	300.0	PDR2	METLE, région BMK	Contrat ONDA/région
Programme des énergies renouvelables						
Centrale solaire photovoltaïque d'Azilal/500ha, 250 MW	Energie solaire	Urbain/ rural	725.0	PDR1	MASEN	Contrat /région-MASEN
Total :			10 040.0 MDH			

‘* : Le programme de mise à niveau urbaine proposé pour les villes de l’EP de Montagne est semblable aux programmes appliqués aux villes de Rabat et Tanger. C’est un programme qui donnera lieu à des villes modernes. Ce programme accompagnera les autres volets de transformation de l’EP (développement social, énergie, économie, environnement, ...).

Charte d'aménagement et de développement territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045



Carte 11 : Projets proposé du PD 2045 de l'EP Montagne

5. Projets et équipements publics structurants communs aux espaces projets

Il s'agit des projets et des équipements structurants qui vont concerner l'ensemble de la région BMK. En effet, en plus des 94 projets spécifiques répartis par espace projet, 37 autres projets et équipements publics sont proposés pour un coût de 20.54 MMDH. Ces projets concernent plusieurs espaces projets à la fois. Il s'agit de projets structurants à programmer dans les échéances des prochains Programmes de Développement Régional (PDR) de la région. Les grands axes abordés par ce programme portent sur :

- L'amélioration et le renforcement des infrastructures et le développement des moyens de transport pour assurer une meilleure connectivité des territoires de la région entre eux et avec le reste du territoire national pour un coût de 445 MDH ;
- La promotion des villes pour en faire des agglomérations attractives et inclusives à travers un renforcement des grands équipements publics pour rattraper les déficits et hisser la région au rang des grandes régions attractives et la protection et la valorisation du patrimoine historique, archéologique et naturel de la région pour en faire un levier de développement touristique, pour un coût de 5.3 MMDH ;
- La promotion du développement humain à travers la réduction des déficits et des disparités territoriales et sociales, pour un coût de 850 MDH ;
- L'adaptation au changement climatique dont la région est de plus en plus impactée, pour un coût de 1.8 MMDH.

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Tableau 10 : Liste des projets et équipements publics structurants communs aux EP de la région BMK PDR1 : période 2021-2027, PDR2 : 2028-2033, LT : à partir de 2034

Intitulé	Secteur, domaine, programme	EP	Milieu	Coût MDH	Programmation	Acteurs concernés	Montage institutionnel
Programme de mise à niveau urbaine							
Création de quartiers d'activités tertiaires de haut niveau dans les grandes villes de la région : Béni Mellal, Khénifra, Khouribga et Equih Ben Salah	Aménagement du territoire, Urbanisme et politique de la ville	L'ensemble des EP	Urbain	500.0	PDR1, PDR2	Ministères de l'Intérieur, de l'urbanisme, de l'industrie et du commerce, et la région.	Contrat CR-BMK/ Ministère de l'Intérieur, MATUHPV
Programme de développement humain, de lutte contre la précarité et les disparités territoriales et sociales							
Mise à niveau des centres émergents de la province de Khénifra : Aguelmous, EL Ksiba, Bzou, Boujniba, Afoura, Hattane, Oulad Mbarek, Oulad Yaich, Lehri, El Borj, Ouaoumana, Ait Ishaq, Oum Errabia, Kerrouchen, El Kebab, S.Y.Ou Saad, El Hammam, Sebt Ait Rahou, My Bouaazza, Kahf N'sour, Had Bouhssoussen	Développement rural	Dir, Plateau et Montagne	Rural	350.0	PDR1, PDR2	Ministères de l'Intérieur, de l'urbanisme, la région et les conseils communaux concernés	Contrat CR-BMK/ Ministère de l'Intérieur
Amélioration des équipements et des services de base des douars et villages écologiques : Eau, électricité et assainissement	Développement rural	L'ensemble des EP	Rural	2 000.0	PDR1 et PDR2, LT	Ministères de l'Intérieur, de l'urbanisme, la région et les conseils communaux concernés	Contrat CR-BMK/ Ministère de l'Intérieur/ Département de l'agriculture
Programme de lutte contre la pauvreté et la précarité en milieu rural	Développement rural		Rural	1 000.0	PDR1, PDR2	Ministères de l'Intérieur, de l	Contrat CR-BMK/ Ministère de l'Intérieur

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Projets de Lutte contre la précarité dans les villes : Béni Mellal, Khénifra, Khouribga, Fquih Ben Salah	Développement humain	Plaine, Dir, Plateau, Montagne	Urbain	350.0	PDR1, PDR2	Ministère de l'Intérieur, CR-BMK	Contrat CR-BMK/ MI-ONDH
Programme d'amélioration du système de santé en milieu rural	Développement humain	Plaine, Dir, Plateau, Montagne	Rural	300.0	PDR1, PDR2	Ministère de santé, CR-BMK	Contrat CR-BMK/M. Santé
Programme des équipements collectifs							
Construction de la Bibliothèque régionale à Béni Mellal et des bibliothèques provinciales à Khénifra, Khouribga, Azilal et Fquih Ben Salah	Culture	L'ensemble des EP	Urbain	250.0	PDR1, PDR2	Ministères de la Culture, de l'Intérieur et la région	Contrat CR-BMK/ Ministère de l'Intérieur, Département de la culture
Mise en valeur du patrimoine architectural (des médinas et des Kasbahs), environnemental et des sites : Béni Mellal, Bejaad, Zaouiat Cheikh, Khénifra, Demnate, Parc M'Goun, Azilal	Patrimoine	Plateau, Dir, Montagne	Urbain, rural	2 000.0	PDR1, PDR2, LT	Ministère de la Culture ; de l'environnement, de l'urbanisme et la région.	Contrat CR-BMK/ Ministère de l'Intérieur/ Département de la l'agriculture
Construction des instituts de formations spécialisées (informatique, Technologies, gestion des entreprises)	Enseignement supérieur	Plateau, Plaine	Urbain	200.0	PDR1	Ministère de l'éducation nationale/ OFPPT/Conseil régional/OCP	Contrat CR-BMK/ Département de l'enseignement/OFP PT/OCP
Construction de 19 ESSP, 1 ESJ, 1 CSP, 2 HP dans la province de Béni Mellal	Santé		Rural et urbain	100.0	PDR1 et PDR2	Ministère de la Santé/Conseil régional	Contrat MS/région
Construction de 13 ESSP, 1 CDMTR, 1 CRSR, 1 LSP, 1 CRTS, 1 UMP, 1 UMHB, 2 HP dans la province de Khénifra	Santé		Rural et urbain	100.0	PDR1 et PDR2	Ministère de la Santé/Conseil régional	Contrat MS/région
Construction de 15 ESSP, 1 CRSR, 1 CRTS, 1 UMP, 2 HP, dans la province de Khouribga	Santé		Rural et urbain	92.0	PDR1 et PDR2	Ministère de la Santé/Conseil régional	Contrat MS/région
Construction de 15 ESSP, 1 CRTS, 1 UMP, 1 UMHB, 1 ESJ, 1 CAD, 2 HP dans la province de Fquih Ben Salah	Santé		Rural et urbain	100.0	PDR1 et PDR2	Ministère de la Santé/Conseil régional	Contrat MS/région

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Construction de 17 ESSP, 1 CRSR, 1 CRTS, 2 HP dans la province d'Azilal	Santé		Rural et urbain	95.0	PDR1 et PDR2	Ministère de la Santé/ Conseil régional	Contrat MS/région
Construction de 13 écoles primaires, 5 écoles communautaires, 10 collèges, 9 lycées et extension de 2 collèges et 1 lycée dans la province de Khouribga	Education		Rural urbain	460.0	PDR1 et PDR2	Ministère de l'éducation nationale/ Conseil régional	Contrat MEN/région
Construction de 32 écoles primaires, 12 collèges et 12 lycées et extension de 1 lycée dans la province de Fquih Ben Salah	Education		Rural, urbain	675.0	PDR1 et PDR2	Ministère de l'éducation nationale/ Conseil régional	Contrat MEN/région
Construction de 24 écoles primaires, 15 écoles communautaires, 17 collèges, 12 lycées et extension de 1 collège dans la province d'Azilal	Education		Rural urbain	1 350.0	PDR1 et PDR2	Ministère de l'éducation nationale/ Conseil régional	Contrat MEN/région
Construction de 10 écoles primaires, 7 écoles communautaires, 7 collèges et 4 lycées et extension de 4 collèges et 1 lycée à Khénifra	Education	Dir, Plateau, Montagne	Rural urbain	450.0	PDR1 et PDR2	Ministère de l'éducation nationale/ Conseil régional	Contrat MEN/région
Construction de 33 écoles primaires, 18 écoles communautaires, 13 collèges, 13 lycées et extension de 2 collèges et 1 lycée dans la province de Béni Mellal	Education	Dir, Plateau, Montagne	Rural urbain	550.0	PDR1 et PDR2	Ministère de l'éducation nationale/Conseil régional	Contrat MEN/région
Programme de développement économique							
Mise en place d'un fonds de soutien de l'investissements	Développement économique	L'ensemble des EP	Urbain	1 000.0	PDR1, PDR2	Département de l'Industrie	Contrat CR-BMK/ DI
Programme de modernisation du tourisme régional	Agriculture	L'ensemble des EP	Urbain/Rural	150.0	PDR1, PDR2	Département du tourisme, CR-BMK	Contrat CR-BMK/ Département ue tourisme
Aménagement des sites touristiques de la région de Béni Mellal-Khénifra : Lacs, cascade d'Ouzoud, Sources	Tourisme	Dir, Montagne, Plateau	Rural	500.0	PDR1	Département du tourisme/ CR-BMK	Contrat CR-BMK/ Ministère de tourisme

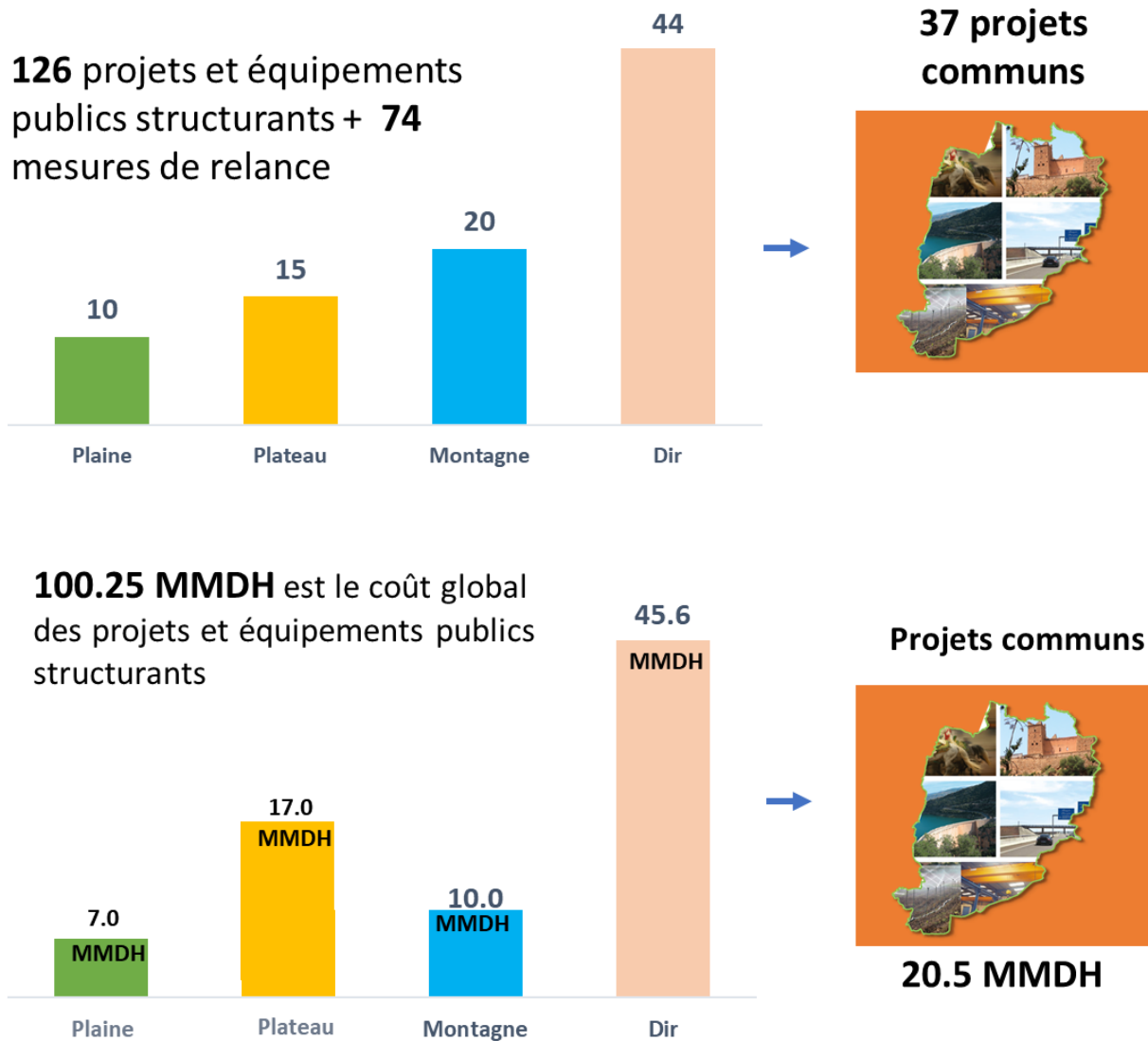
**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Promotion des zones de métiers de l'artisanat et d'expositions permanentes dans les différentes villes de la région	Artisanat	L'ensemble des EP	Urbain	150.0	PDR1	Département de l'artisanat, CR-BMK	Contrat CR-BMK/ Département de l'artisanat
Modernisation de l'agriculture : introduction des nouvelles technologies, accompagnement des agriculteurs, adaptation au changement climatique, introduction de nouveaux produits agricoles qui s'adaptent au climat régional (soja, ...)	Agriculture	L'ensemble des EP	Rural	500.0	PDR1, PDR2	Département de l'agriculture, CR-BMK	Contrat CR-BMK/ Département de l'agriculture
Généralisation des incubateurs d'entreprises au profit des jeunes entrepreneurs pour accélérer l'émergence d'une nouvelle génération de startups	Développement économique	L'ensemble des EP	Urbain	500.0		Département de l'Industrie, CRI	CRI, CR-BMH, Communes
Promouvoir les campings collectifs au bord des lacs et forêts	Tourisme	Dir, Montagne,	Rural	500.0	PDR1, PDR2	Département du tourisme/Privé CR-BMK	Contrat CR-BMK/Privé Ministère de tourisme
Programme des infrastructures							
Mise à niveau de la RN12 sur 81km (liaison Khouribga-Béni Mellal-Imilchil); section de l'ex RR312 entre Khouribga et Ait Amer	Infrastructures	L'ensemble des EP	Rural	325.0	PDR1	METLE/Conseil de la région BMK	Contrat METLE/région
Mise à niveau de la RN25 (liaison Romani-Demnate) reste ex R309 sur 47 km	Infrastructures	Plateau, Dir	Rural	120.0	PDR1	METLE/Conseil de la région BMK	Contrat METLE/région
Programme culturel							
Promotion culturelle de la région	Culture	L'ensemble des EP	Urbain, rural	1 500.0	PDR1, PDR2, LT	Départements de l'Intérieur, de la culture, du tourisme, la région et les conseils communaux concernés	Contrat CR-BMK/ Département de la culture
Programme de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques							

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Adduction en eau potable et renforcement de l'existant	Hydraulique	L'ensemble des EP	Urbain	2 000.0	PDR1, PDR2	ONEE	Contrat CR-BMK/ ONEE
Extension de la capacité de la station du barrage Hassan 1er avec un débit supplémentaire de 300l/s	Hydraulique	Montagne, Dir	Urbain	70.0	PDR2	Agence de bassin, Equipement	Contrat CR-BMK/ Département de l'équipement/Agence du Bassin Hydraulique de l'Oum Er Rbia
Poursuite de la Généralisation des STEP au niveau des villes de la région	Assainissement	L'ensemble des EP	Urbain	300.0	PDR1	Régie DEE/ Province/Commune	Contrat CR-BMK/ Régie DEE
Modernisation et généralisation des systèmes de collecte des déchets	Assainissement	L'ensemble des EP	Urbain	100.0	PDR1	Régie DEE/ Province/Commune	PPP
Extension du réseau d'assainissement et station d'épuration des eaux usées de Khénifra et Mrirt	Assainissement	DIR	Urbain	PDR1		Régie DEE/ Province/ Commune	Contrat CR-BMK/Régie DEE
Généralisation des stations de traitement et de valorisation des déchets ménagers	Assainissement	L'ensemble des EP	Urbain	500.0	PDR1, PDR2	Régie DEE/ Province/ Commune	PPP
Réhabilitation des anciennes décharges	Assainissement	L'ensemble des EP	Urbain	150.0	PDR1, PDR2	Régie DEE/ Province/ Commune	Contrat CR-BMK/ constitutionnaire
Généralisation du transport public écologique dans les villes de la région	Assainissement	Dir, Plateau, Plaine	Urbain	250.0	PDR1, PDR2	Ministère de l'Intérieur/ CR BMK	PPP
Reboisement et reforestation de 2000 hectares par province et par an sur une période de 10 ans	Assainissement	L'ensemble des EP	Urbain	1 000.0	PDR1, PDR2, LT	Eaux et forêts	Contrat : R-BMK/ Eaux et forêts
Total :				20 537.0	MDH		

Graph 5: Synthèse de la répartition des projets et des équipements publics structurants selon les espaces projets



6. Mesures d'accompagnement du SRAT BMK, de la période 2021-2045

L'accélération de développement de la région de Béni Mellal-Khénifra est un processus complexe qui dépend de nombreux facteurs. Certaines réformes doivent être introduites, en plus de la modernisation des infrastructures et des équipements collectifs publics structurants de la région. En résumé, l'accélération de développement de la région de Béni Mellal-Khénifra passe à travers :

- La modernisation des infrastructures et des équipements publics structurants et le renforcement des rôles des villes. Ces volets vont permettre d'augmenter l'attractivité de la région, et d'augmenter les échanges de marchandises et les mouvements de la population de la région vers le reste du Maroc et l'international ;
- L'augmentation des flux des investissements privés nationaux et internationaux dans les différents secteurs, notamment de l'industrie, l'agriculture, le tourisme, les énergies renouvelables et les services ;
- L'amélioration du climat des affaires et des avantages qui peuvent être mis à la disposition des investisseurs : avantages fiscaux, foncier, dérogations d'urbanisme ...
- L'amélioration de la gouvernance globale de la région et la mise en place des outils de suivi, d'évaluation, de coordination permettant l'optimisation de l'action publique, des collectivités territoriales et celle du privé.

Le programme des projets et équipements publics structurants proposé pour la période 2021-2045 sera sous la responsabilité du Conseil de la région de BMK. Ce programme va permettre à la région de Béni Mellal-Khénifra de moderniser ses infrastructures et ses équipements publics structurants et de disposer de villes attractives. Ce programme reste insuffisant sans répondre aux points stratégiques annoncés ci-dessus. C'est dans ce sens que le BET a proposé **74 mesures** en relation avec ces points. Le but ultime de ces mesures est de créer un climat général qui favorise l'accélération de développement socio-économique de la région BMK, qui passe en grande partie par une forte implication du secteur privé.

Parmi les mesures phares proposées, on trouve les suivantes :

- Encourager l'entrepreneuriat des jeunes
- Lutter contre les disparités territoriales, la précarité et la pauvreté à travers des programmes ciblés et un mode opératoire innovant
- Offrir des avantages fiscaux aux investisseurs
- Améliorer les outils et les instruments de gouvernance de la région (coordination, suivi, évaluation, conception ...)
- Améliorer l'efficacité de l'administration et la généralisation du digital
- Réalisation des études stratégiques et techniques permettant de préciser les visions dans certains secteurs
- Améliorer le marketing territorial

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Tableau 11 : Liste des mesures d'accompagnement proposées dans le cadre du PD de la région BMK PDR1 : période 2021-2027, PDR2 : 2028-2033, LT : à partir de 2034

Intitulé	Domaine/Secteur	Espace Projet	Milieu	Coût MDH	Acteurs concernés
Développement humain, lutte contre la précarité et réduction des disparités territoriales et sociales					
Acquisition et déploiement des unités mobiles de soins en milieu rural	Santé	Montagne, Dir	Rural	10.00	Ministère de la Santé/Conseil régional
Promotion des programmes intégrés de développement local particulièrement dans les zones de montagne au moyen de systèmes d'appui financier dont notamment les dons des organismes internationaux ;	Emploi	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain et rural	200.00	Conseil régional, Agence de développement social, INDH, Coopération internationale
Appui aux programmes de promotion des petites entreprises dans la région - Programme INTILAKA	Emploi	Plaine	Urbain et rural	250.00	CR-BMK, Agence de développement social, INDH, Programme INTILAKA
Intensification des programmes d'éradication de l'analphabétisme et particulièrement parmi les jeunes en âge d'activité et parmi les femmes ;	Éducation	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain et rural	200.00	Conseil régional, AREFP
Promotion de l'économie solidaire comme levier de lutte contre la précarité en milieu rural et urbain : AGR, Coopératives autour des produits de terroir, Micro-Projets de développement intégré	Lutte contre la précarité territoriale	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural urbain	200.00	Ministère de l'Intérieur +Ministère de solidarité sociale
Amélioration de l'attractivité de la région					
Promotion de la région au plan national et international comme 1 ^{re} région verte du Maroc tournée vers l'agriculture bio et en agro business, villes vertes : Plan de communication	Développement économique	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	100.00	CR-BMK, CRI, Département de l'agriculture

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Amélioration du climat des affaires à travers la simplification des procédures administratives qui doivent être transparentes et la généralisation des services publics numériques et dématérialisés.	Développement économique	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	10.00	Collectivités territoriales, services déconcentrés, Provinces, Wilaya, CRI
Octroi des avantages encourageants pour attirer des investissements nationaux et étrangers et pour créer des entreprises, foncier industriel à prix réduit, Fonds régional d'encouragement des investissements	Développement économique	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	250.00	Collectivités territoriales, services déconcentrés, Provinces, Wilaya, CRI
Mobilisation du foncier public pour attirer davantage d'investissements vers la région. Accorder des facilités à travers un foncier à bas prix en faveur des investisseurs ou en location sur plus de 25 ans. Etude d'identification du foncier mobilisable pour l'investissement, et plan de mise en œuvre	Développement économique	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	5.00	Collectivités territoriales, services déconcentrés, Provinces, Wilaya, CRI
Encouragement des investisseurs marocains résidents à l'étranger à s'installer dans la région à travers la mise en place d'un Plan de communication. Etude de plan de communication et plan de mise en œuvre	Développement économique	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	5.00	Collectivités territoriales, services déconcentrés, Provinces, Wilaya, CRI
Création d'un cadre institutionnel régional de marketing territorial destiné à l'extérieur en vue d'attirer des investissements nationaux et étrangers (lobby des parlementaires de la région, anciennes personnalités de la région,	Développement économique	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	3.00	Collectivités territoriales, services déconcentrés, Provinces, Wilaya, CRI

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

personnalités importantes de diaspora marocaine à l'étranger ...). Etude à lancer					
Faire bénéficier la région de Béni Mellal-Khénifra de mesures fiscales avantageuses pour encourager l'investissement dans la région. Proposer un IS de 0% sur les 15 premières années d'installation pour tout investissement d'un montant de 5 MDH et plus, et 10% sur la période de 15 à 25 ans. Etude d'impact à lancer	Développement économique	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	2.50	CG-MEF-Région
Développement de l'économie de la région					
Etablissement et mise en œuvre de la déclinaison régionale de la Génération Green 2020-2030. Etude à lancer	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	2.50	DRA, ADA
Préparation de l'offre régionale d'investissement dans le secteur agricole de la région. Etude à lancer	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	2.50	DRA, ADA, CRI
Promotion des partenariats avec le secteur privé étranger pour promouvoir les grandes fermes agricoles. Etude spécifique à lancer	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	2.50	CRI, ADA
Augmentation de la zone irriguée de la région de 50%. Il s'agit de l'irrigation moderne qui réduit la consommation de l'eau	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	500.00	Département de l'agriculture, Privé
Augmentation de la surface dédiée à l'olivier, l'amandier et le caroubier de 10 000 HA	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural		DRA, ADA, Privé

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Intensification des productions végétales et animales au sein de la région par la généralisation de l'irrigation moderne, la rationalisation de l'utilisation des engrais et une meilleure utilisation de la mécanisation agricole et le digital. Etude d'impact à lancer	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	2.50	Département de l'agriculture, Privé
Diversification des produits agricoles et promotion des produits de haute valeur ajoutée demandés par le marché national et les marchés internationaux : Amandier, noyer, pistaches, citron, cognassier, cactus, plantes aromatiques et médicinales, safran, Soja Etude d'impact à lancer	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	5.00	Département de l'agriculture, Privé
Modernisation de la chaîne de production agricole particulièrement au niveau de la commercialisation, du stockage et du transport. Construction de zones de stockage et de conditionnement	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	500.00	Département de l'agriculture, Privé
Introduction des nouvelles technologies dans la gestion des fermes agricoles. Programme d'accompagnement	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	5.00	Département de l'agriculture, Privé
Mise en place d'un plan stratégique d'Optimisation de la consommation de l'eau dans l'agriculture. Etude d'impact à lancer	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	3.00	Département de l'agriculture, Privé
Mise en place d'une stratégie de promotion des produits agricoles moins consommateurs en eau. Etude d'impact à lancer	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	2.50	Département de l'agriculture, Privé

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Mobiliser les terres agricoles non exploitées (stériles) dans la région. Mise en valeur de ces terres (terres collectives et autres) : location : Ferme solaire, cactus, olivier. Etude d'approfondissement	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	5.00	Département de l'agriculture, Privé
Promotion de la formation dans le domaine agricole et dans la gestion des fermes agricoles en coordination avec l'OFPPT	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	PM	Département de l'agriculture, OFPPT, CR
Encouragement des jeunes à créer leurs entreprises en milieu rural dans le cadre du programme INTILAKA. Programme de sensibilisation	Agriculture	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	1.50	Programme INTILAKA, CRI
Promotion des industries minières en vue de mieux valoriser et intégrer les richesses minières dans le développement économique régional : Guide des opportunités d'investissements dans ce domaine au niveau de la région BMK. Etude d'identification des opportunités dans le domaine minier	Industrie	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	2.00	Département de l'énergie et mines, CRI
Promotion des partenariats industriels directs avec des pays émetteurs des IDE. Etude spécifique à lancer	Industrie	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	3.00	CRI, CR-BMK
Promotion des fermes spécialisées dans la production de l'énergie solaire à travers des subventions directes. Programme de sensibilisation	Energie	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	10.00	CR-BMK, Département de l'agriculture, ONEE
Généralisation des incubateurs d'entreprises au profit des jeunes entrepreneurs pour accélérer l'émergence d'une nouvelle génération de startup. Etude d'impact et de mise en œuvre	Entreprenariat	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	5.00	CRI, CR-BMH, Communes

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Diversification des offres touristiques de la région. Etude d'impact et de mise en œuvre	Tourisme	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	2.50	CR-BMK, Département du tourisme, privé
Promotion des fermes touristiques. Etude d'impact et de mise en œuvre	Tourisme	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	2.50	CR-BMK, Département du tourisme, département agricole, privé
Etablissement de nouveaux circuits touristiques de la région en relation avec les grands pôles du tourisme : Marrakech, Agadir, Fès, Casablanca, Tanger. T. programme de promotion	Tourisme	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	10.00	CR-BMK, Département du tourisme, privé
Développement d'un circuit touristique dédié au patrimoine de la région. Etude d'impact et de mise en œuvre	Tourisme	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	2.50	CR-BMK, Département du tourisme, Département de la culture
Etablissement d'un Guide des opportunités d'investissement dans le secteur du tourisme et les zones dédiées à l'investissement touristique. Etude d'impact et de mise en œuvre	Tourisme	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	3.00	CRI, CR-BMK, département du tourisme, privé
Encouragement des résidences des retraités étrangers/Plan de communication. Etude d'impact et de mise en œuvre	Tourisme	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	3.00	CR-BMK, Département du tourisme, privé
Multiplication des événements à caractère national et international pour promouvoir la destination touristique de la région BMK. Etude d'impact et de mise en œuvre	Tourisme	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	5.00	CR-BMK, Département du tourisme, département de la culture
Organisation du secteur de transport touristique, mise à niveau et qualification des ressources humaines impliquées dans la gestion et l'encadrement des activités touristiques.	Tourisme	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	100.00	CR-BMK, Département du tourisme, département du transport

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Diversification des vols de la région vers d'autres régions et des destinations européennes (subvention des prix des billets)	Tourisme	Dir et Plateau	Urbain/Rural	50.00	CR-BMK
Renforcement de la formation des artisans	Artisanat	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	10.00	Département de l'artisanat, OFPPT, CR-BMK
Encouragement de l'utilisation de l'internet pour commercialiser les produits d'artisanat au niveau national et international à travers le e-commerce	Artisanat	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	25.00	Département de l'artisanat, CR-BMK
Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie intégrée de marketing pour la promotion des métiers régionaux et leur renforcement. Etude d'impact et de mise en œuvre	Artisanat	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	2.50	Département de l'artisanat, CR-BMK
Appui des initiatives de petits et moyens projets dans le domaine de l'artisanat ;	Artisanat	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	10.00	Programme INTILAKA
Promotion et encouragement des coopératives exerçant dans le domaine de l'artisanat.	Artisanat	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	20.00	Département de l'artisanat, CR-BMK
Promouvoir les zones de résidence des retraités étrangers	Tourisme	Montagne, Dir	Urbain/Rural		Agriculture, Habitat, Tourisme, CR
Planification et modernisation des villes					
Généralisation des documents d'urbanisme avec production d'une nouvelle génération de plans d'urbanisme qui tient compte des risques sanitaires	Urbanisme	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	100.00	Département de l'urbanisme, conseils communaux concernés
Adoption d'une architecture répondant aux spécificités de la région et de ces composantes territoriales au niveau des villes de la région. Etude d'impact et de mise en œuvre	Urbanisme	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	10.00	L'Intérieur, l'urbanisme, la région et les conseils communaux concernés

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Développement de la dimension écologique des villes de la région : villes vertes, plus d'arbres, plus de jardins et de ceintures vertes autour des villes. Etude d'impact et de mise en œuvre	Urbanisme	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	5.00	L'Intérieur, l'urbanisme, la région et les conseils communaux concernés
Amélioration et modernisation des moyens de transport écologique dans les villes : Bus électriques, voitures électriques, éclairage solaire, bicyclettes, moto électrique Etude d'impact et de mise en œuvre	Transport	DI, Plateau	Urbain	2.50	L'Intérieur, l'environnement, le transport et l'équipement, la région et les conseils communaux concernés
Protection de l'environnement et lutte contre les risques					
Mise en place d'un plan régional de rationalisation de la consommation de l'eau dans les secteurs résidentiels, industriels et agricoles en adoptant des meilleures pratiques. Etude d'impact et de mise en œuvre	Hydraulique	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	5.00	ONEE, CR-BMK
Accompagnement, suivi-évaluation de l'expérience de valorisation des déchets ménagers en cimenterie. Etude d'impact et de mise en œuvre	Environnement	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	2.50	Privé
Etude du plan directeur de gestion des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux et des déchets ultimes, agricoles et inertes	Environnement	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	3.00	Département de l'environnement
Appui à l'élaboration d'un plan de mise en état des mines dans la région	Environnement	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	3.00	CR-BMK, OCP

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Renforcement du contrôle de conformité des mines et carrières aux dispositions réglementaires en vigueur (0.5 M par an sur 10 ans)	Environnement	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain		CR-BMK, OCP
Réalisation d'une étude sur le potentiel de valorisation locale du bois	Environnement	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain	2.50	R-BMK
Développement de l'économie de la forêt dans la région selon la nouvelle vision de Generation Green 2030. Etude d'impact et de mise en œuvre. Etude d'impact et de mise en œuvre	Forêt	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	3.00	Ministère de l'Agriculture/ Conseil de la région
Infrastructures et transport					
Programme d'appui à l'amélioration du système de transport rural et interurbain tenant compte des résultats de l'étude de proximité pour l'amélioration du transport rural	Transport	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	50.00	Partenariat Équipement/Conseil de la région BMK
Amélioration de la couverture du réseau de télécommunication et généraliser et faciliter l'accès au réseau à haut débit	Infrastructures	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural et urbain	25.00	Opérateurs télécoms, région BMK
Modernisation et organisation du parc du transport urbain et rural (petits taxis, grands taxis, Autocar ...) et lutte contre l'informel	Transport	Dir, montagne, plateau, plaine	Rural	30.00	Partenariat Équipement/Conseil de la région BMK
Sauvegarde du Patrimoine et des cultures de la région					
Élaboration d'un programme régional intégré de formation et de promotion de	Patrimoine	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/rural	5.00	Départements de l'Intérieur, la culture, l'urbanisme, le tourisme, la

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

l'information et de la connaissance du patrimoine (instituts de la musique des arts populaires, des métiers...) ;					région et les conseils communaux concernés
Élaboration d'une stratégie de soutien des acteurs dans le domaine du patrimoine (les associations, les coopératives ...) ;	Patrimoine	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/rural	5.00	Départements de l'Intérieur, la culture, l'urbanisme, le tourisme, la région et les conseils communaux concernés
Mise en place d'un observatoire du patrimoine et de la culture dans la région	Patrimoine	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/rural	5.00	Départements de l'Intérieur, la culture, l'urbanisme, le tourisme, la région et les conseils communaux concernés
Mise en place d'une stratégie de sauvegarde de type muséographique,	Patrimoine	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/rural	50.00	Départements de l'Intérieur, la culture, l'urbanisme, le tourisme, la région et les conseils communaux concernés
Moderniser la gouvernance et le pilotage de la région					
Promotion de l'administration digitale et la dématérialisation totales des procédures administratives	Gouvernance	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	30.00	CR-BMK
Recrutement de cadres supérieurs spécialisés et expérimentés pour améliorer l'efficacité de l'administration régionale	Gouvernance	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural		CR-BMK
Diversification et promotion de la coopération nationale et internationale pour le transfert des expériences réussies et l'intensification des partenariats pertinents sur les plans national et international ;	Gouvernance	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	15.00	CR-BMK

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Mise en place d'instances de coordination entre les différentes administrations et la région pour le suivi des divers programmes et projets ;	Gouvernance	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	10.00	CR-BMK
Mise en place d'un système de veille régional et d'un observatoire de suivi des phénomènes socioéconomiques dans la région et SIG et des indicateurs de suivi ;	Gouvernance	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	15.00	CR-BMK
Mise en place et adoption d'un cadre de communication/décision/action, fondé infailliblement sur la gouvernance de qualité, la connaissance éclairée et la confiance partagée ;	Gouvernance	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	20.00	CR-BMK
Mise en place de Banque de Projets multisectoriels attractifs destinés aux investisseurs privés nationaux et internationaux	Gouvernance	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	10.00	CR-BMK, CRI, Département de l'industrie, agriculture, Artisanat, tourisme, mine et énergie
Renforcement de la communication entre les différents acteurs et en particulier à travers un site internet spécial à la région.	Gouvernance	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	PM	CR-BMK
Création des agences spécifiques : Agence de développement de montagne, une SDR pour la promotion des zones industrielles dans la région et une SDR pour la promotion des sites touristiques	Gouvernance	Dir, montagne, plateau, plaine	Urbain/Rural	PM	Ministère intérieur-MEF/CR-Béni Mellal-Khénifra
Total :				2 940.00	MDH

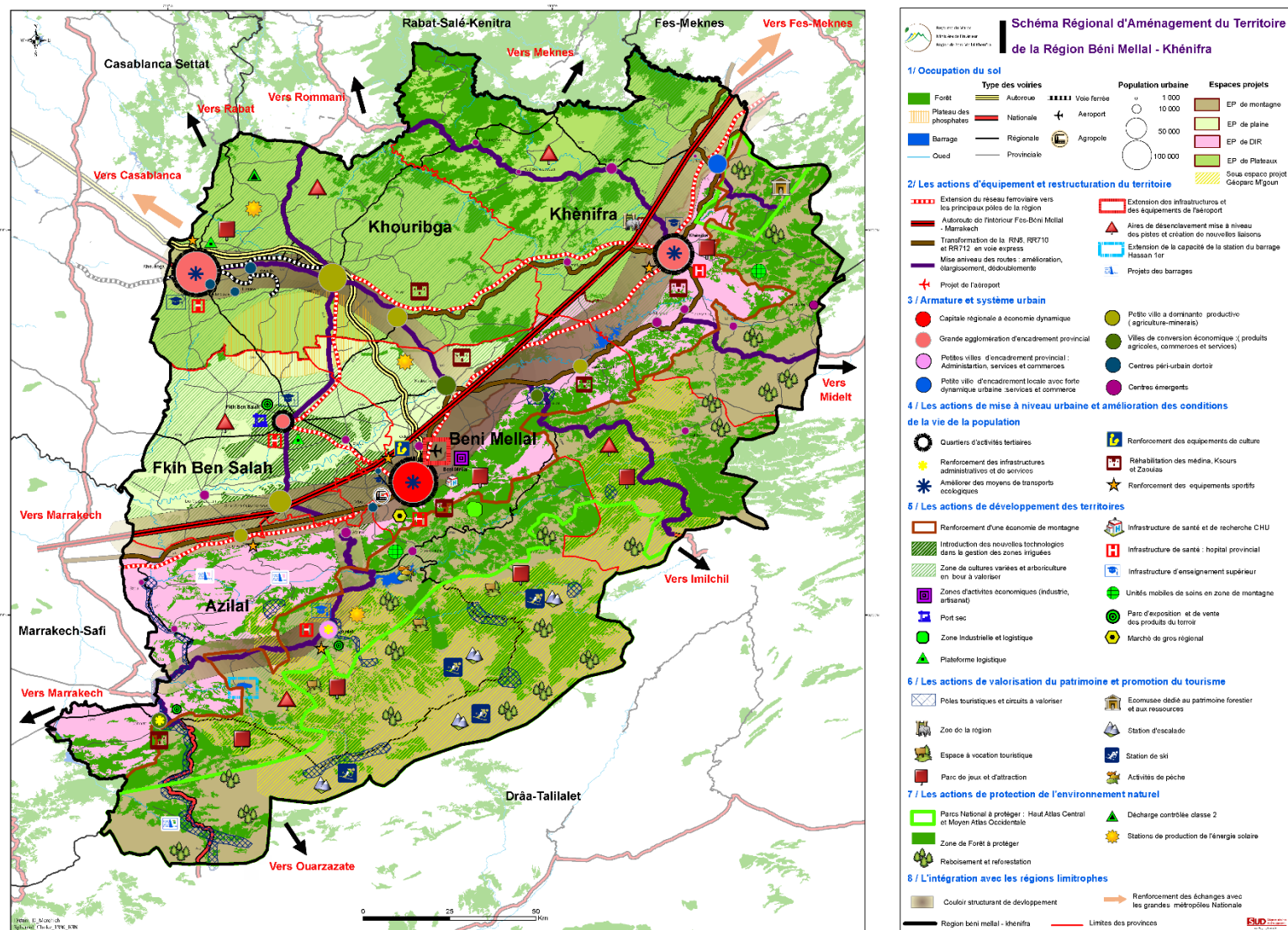
PM : Pour mémoire.

VII. Carte de synthèse du SRAT BMK et notice explicative



La carte de synthèse est un outil important qui facilite la visualisation des projets proposés dans le cadre du SRAT BMK. Elle facilite aussi la localisation des projets proposés (routes, barrages ...) par rapport au réseau urbain de la région et les équipements existants. Elle permet aussi de visualiser ces mêmes équipements par rapport aux territoires avoisinants. La carte de synthèse permet déjà une évaluation des impacts futurs sur chaque sous territoire de la région lorsque ces projets seront réalisés.

Charte d'aménagement et de développement territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045



Carte 12 : Carte de synthèse du SRAT BMK

Notice explicative la carte du SRAT

La carte intitulée Schéma régional d'aménagement du territoire de la région de Beni-Mellal-Khénifra, est établie à l'échelle de 1/600000, imprimable au format A0, elle résume les principales orientations stratégiques et les projets structurants proposés par l'étude du SRAT :

La carte est conçue selon les principes suivants :

▪ **Un fond de plan représentant :**

- a) Les grandes occupations du sol : Forêt, barrage, réseau hydrographique, réseau routier et ferroviaire
- b) Les espaces projets proposés par le SRAT
- c) Les limites des provinces.

Des propositions d'aménagement et de développement du territoire représentées par trois types de couches :

- a) Ponctuelles concernant les actions localisées par espace projet, sans pour autant constituer une indication exacte de l'action proposée, l'échelle de la carte ne le permet pas à ce niveau de précision.
- b) En plage : concernant les propositions relatives à des espaces étendus. Les limites sont parfois à titre indicatif mais renseignent parfaitement sur l'étendue et la pertinence de l'action.
- c) Linéaire : concernant les actions et propositions relatives aux flux, relations et échanges.

La carte présente ainsi huit axes d'aménagement du territoire de la région de Beni-Mellal-Khénifra, en plus d'une configuration de l'occupation du sol et des espaces projets.

1. Amélioration des infrastructures et développement des équipements pour couvrir les déficits et répondre aux besoins futurs du développement de la région : Les actions proposées permettent d'assurer une meilleure connectivité des territoires de la région entre eux et avec le reste du territoire national :

- Le SNAT a proposé une autoroute qui relie Tanger, le bipôle Fès-Meknès, Beni-Mellal, Marrakech. Ce projet toujours d'actualité est proposé comme orientation stratégique qui va renforcer l'attractivité du couloir central.
- En complément aux liaisons routières, la carte propose un couloir de passage d'une ligne ferroviaire pour relier les grandes métropoles de l'intérieur ; Fès -Meknès, Khénifra, Beni-Mellal, Marrakech et Agadir.
- Extension de la ligne Khouribga-Oued Zem, Fkih Ben Salah jusqu'à Beni-Mellal
- Elargissement et renforcement des routes Trans atlasiques pour désenclaver les zones de montagnes et assurer la connexion avec la région du Draa-Tafilalet.
- Création de voies express pour relier les agglomérations de la région avec les grands pôles urbains, notamment Béjaad avec Khénifra, Beni-Mellal-Fkih Ben Salah- Khouribga...

- Mise à niveau des routes régionales et provinciales.
- Réalisation de nouveaux barrages pour répondre aux besoins de plus en plus présents pour la ressource eau.

Les actions proposées sont matérialisées sur la carte par couches linéaires dont les tracés empruntant les axes routiers concernés ou des couloirs de passage déjà identifiés par des études stratégiques notamment le SNAT.

2. Mise à niveau des villes pour en faire des agglomérations attractives et inclusives et développement des territoires : À travers un renforcement des grands équipements publics, le SRAT propose des actions qui permettent de rattraper les déficits et de hisser la région au rang des grandes régions attractives. Les orientations proposées concernent en premier lieu :

- Les équipements de l'enseignement supérieur : Grandes écoles, facultés, laboratoires à Khenifra et établissement d'enseignement supérieur à Fkih Ben Salah et Khouribga, complémentaires avec ceux de Beni-Mellal.
- La réhabilitation des Médinas, Ksour et Zaouias,
- Le renforcement des équipements sportifs
- La création de quartiers d'activités tertiaires de haut niveau
- La mise à niveau des centres émergents
- Le renforcement des infrastructures administratives et de services.

Les actions proposées sont matérialisées sur la carte par des couches ponctuelles avec les symboles appropriés autour des agglomérations, centres et espaces projets concernés. Les localisations précises restent tributaires des études de faisabilité et des documents de planification urbaine des agglomérations.

3- Amélioration du développement humain à travers la réduction des déficits en équipement sociaux et les disparités territoriales : C'est l'une des actions fortes du SRAT qui réponds à la problématique des disparités territoriales, Les actions proposées portent sur :

- Les grands équipements de santé notamment un CHU.
- Le renforcement des infrastructures d'enseignement supérieur
- La mise en place d'unités de soins en zone de montagne.
- Le renforcement d'une économie de montagne
- Le désenclavement des territoires des plateaux des phosphates et de l'Azaghar, par l'aménagement et le renforcement des voies de liaison.

Les propositions sont matérialisées sur la carte par des symboles appropriés autour des grandes agglomérations de la région. Mais ces actions peuvent s'implanter partout sur les territoires des espaces projets là où les besoins sont les plus pressants.

4- Aménagement et développement agricole de la région : c'est une option phare du SRAT vue la vocation agricole de la région qui renferme le plus grand périmètre irrigué du Royaume. Elle est concrétisée par les propositions suivantes :

- Introduction des nouvelles technologies dans la gestion des zones irriguées.
- La valorisation et la diversification des cultures.

Ces actions sont représentées dans la carte par des couches polygone hachurées ou vides, étendues sur les territoires des espaces projets concernés.

5- Aménagement et développement économique et industriel de la région : Malgré ses énormes potentialités minières, forestières et hydriques, (le phosphate et les mines sur les hauts plateaux et l'azaghar, la forêt dans la région de Khénifra), la région reste dépourvue de véritables structures industrielles pour la mise en valeur de ses ressources. Le SRAT préconise à cet effet de doter la région d'un certain nombre de zones d'activité pour assurer la valorisation sur place des ressources de la région et créer ainsi une dynamique de développement industriel.

- La création de zones d'activités économiques (industrie et artisanat)
- Création de zones et de plateformes logistiques
- La transformation des produits locaux sur place notamment l'industrie du bois.
- La création de parcs d'exposition et de commercialisation des produits agricoles et produits du terroir.
- La réalisation d'un marché de gros à portée régionale.

Ces actions sont représentées dans la carte par des couches ponctuelles dont le symbole évoque l'action proposée, ou l'espace projet concerné. La localisation précise fera l'objet d'étude de faisabilité et de mise en œuvre.

6- Protection et valorisation du patrimoine historique, archéologique et naturel de la région pour en faire un levier de développement touristique : La région est riche par son patrimoine historique, archéologique et naturel, plusieurs actions sont déjà entreprises pour la protection et la valorisation de ce patrimoine. Le SRAT confirme cette politique de sauvegarde et de protection et préconise :

- La réhabilitation, la restauration et la sauvegarde du patrimoine bâti, les médinas, Ksours, Zaouias et casbahs
- La poursuite des actions de valorisation du Géoparc UNESCO
- La protection et la valorisation des parcs naturels du Haut et Moyen Atlas
- La création d'un écomusée dédié au patrimoine forestier et aux ressources naturelles.
- Le développement des pôles et circuits touristiques des zones de montagne et du Dir

Les propositions relatives à ces options sont représentées dans la carte par des couches ponctuelles dont le symbole évoque également l'action proposée et l'espace projet concerné. Le Parc Mgoun véritable richesse archéologique de la région est présenté dans la carte en tant que sous-espace projet, dans le grand espace projet de la montagne. Ce site dont la valeur archéologique et patrimoniale est inestimable a fait l'objet dans le rapport d'une présentation détaillée avec des actions ciblées pour sa préservation et sa mise en valeur.

7- Adaptation au changement climatique : le développement de la région est de plus en plus impacté par les conséquences de changement climatique qui produisent des effets directs sur le potentiel de développement et d'aménagement du territoire de la région. Le SRAT propose entre autres des mesures d'atténuation majeures portant sur les actions suivantes :

- La création de stations de production de l'énergie solaire
- Réalisation de décharges de classe 2
- Protection des parcs nationaux : Haut talas Central et Moyen Atlas Occidental.

Les propositions relatives à ces options sont représentées dans la carte par des couches polygones et ponctuelles étendues aux territoires concernés, sans prétendre cerner les limites exactes.

8- Axe couloir de développement central : Le couloir de développement emprunte celui de la RN 8 actuelle, et la future autoroute de l'intérieur préconisée par le SNAT. Il est relié avec l'axe autoroutier Beni-Mellal- Khouribga-Casablanca. Ce couloir relie les trois grandes agglomérations de la région ou le trinôme du développement. Il est raccordé à des axes secondaires, permettant la connexion des autres parties de la région notamment les zones de montagnes, les hauts plateaux de l'Azaghar. A partir de ces axes et couloir, la région peut développer et fructifier ses échanges et relations avec les grandes métropoles nationales Fès-Marrakech et Casablanca.

L'option de développement d'un axe central diffuseur du développement dans la région est représenté par une couche linéaire assurant la jonction de l'espace projet du Dir d'un côté et les espaces projets de plateau et de la plaine d'un autre. Il représente l'une des options majeures du SRAT de développement et de structuration du territoire de la région.

VIII. Conclusion générale



Les travaux réalisés dans le cadre des différentes phases de la présente étude relative à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la région de Béni Mellal-Khénifra ont permis de mettre en place les différents éléments constitutifs du schéma régional d'aménagement du territoire. En fait, le diagnostic stratégique territorial a soulevé les différentes contraintes qui freinent le développement harmonieux du territoire régional. De même, ce diagnostic a mis en exergue les atouts de la région de Béni Mellal-Khénifra, et les potentialités offertes par ce territoire pour concrétiser son développement. Ainsi, et à la suite de ce diagnostic et en se basant sur les analyses prospectives, et des comparaisons avec des régions similaires dans d'autres pays du Monde, il a été procédé à l'élaboration de la vision stratégique, des orientations et choix stratégiques du développement intégré et durable de la région. Ainsi, la définition des espaces projets qui seront les espaces de la concrétisation des programmes de développement constitue une phase indispensable pour définir l'avenir de la région BMK. De plus, le programme de développement comporte des projets et des équipements publics structurants couplés à des programmes de mises à niveau économiques, sociales selon les différents espaces projets identifiés, définis et retenus dans le cadre de la présente étude. La charte régionale d'aménagement du territoire constitue le couronnement de la présente étude. Elle précise le cadre général de développement des espaces urbains et ruraux et les programmes de développement du SRAT.

Une situation de développement territorial en déphasage avec les potentialités de la région

Sur le plan démographique, la région de Béni Mellal-Khénifra comptait, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, près de 2,5 millions d'habitants. Elle représente près de 7,5% de l'effectif global de la population marocaine sur 4% de la superficie totale du pays, soit une densité de 88,9 habitants au Km². Son poids démographique lui confère un classement au 6ème rang au niveau national. Le peuplement de la région se concentre sur une portion modeste de son territoire dont 65% constituée de zones montagneuses.

Sur la base d'un taux d'accroissement démographique annuel moyen au cours de la période 2014-2045 de l'ordre de 0,4%, la population totale de la région atteindrait 2.84 millions habitants à l'horizon 2045, soit 6,65% de la population nationale totale.

La structure démographique provinciale à l'horizon 2045 montre que les provinces les plus peuplées en 2045 sont celles qui l'étaient en 2014 avec un léger changement du fait que la province de Béni Mellal se trouve en tête, avec un effectif de 677 784 habitants en 2045 contre 549 446 en 2014, au détriment de la province d'Azilal qui occupe la seconde position, avec une population estimée à 631 606 habitants en 2045 contre 553 005 en 2014. Les autres provinces gardent le même classement en 2045 par rapport à 2014.

Selon le milieu de résidence, la population urbaine passera de 1.23 million d'habitants en 2014 à 1.63 million d'habitants en 2045 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,92%. Celle du milieu rural diminuera de 1.28 million d'habitants en 2014 à 1.21 million d'habitants en 2045 ; soit un taux

d'accroissement annuel moyen négatif de -0,18%.

En 2045, le taux d'urbanisation de la région passera à 57,3% contre 49,1% en 2014. Les provinces constituant la région seront touchées inégalement par le phénomène d'urbanisation. Les provinces de Khénifra et Khouribga, qui avaient des niveaux d'urbanisation relativement élevés en 2014 resteront dans la même situation en 2045, la province de Béni Mellal gardera le même taux d'urbanisation de 2014. Quant aux provinces d'Azilal et de Fquih Ben Salah dont le caractère rural est prépondérant, celles-ci resteront fortement rurales à l'horizon 2045.

Dans le domaine économique, la région de Béni Mellal-Khénifra occupe la septième position en ce qui concerne la part moyenne dans le PIB national et la huitième position concernant le ratio PIB/ tête et le ratio dépenses de consommation finale des ménages (DCFM) par région. C'est donc une région dont le poids économique est en dessous du rang moyen par rapport au niveau national et comparativement aux autres régions du Maroc.

Les études ayant porté, dans le cadre du diagnostic territorial stratégique, sur les principaux secteurs économiques, sociaux et culturels ont mis en évidence les problématiques confrontées dans le processus de développement de la région de Béni Mellal-Khénifra face aux contraintes qui la caractérisent et aux potentialités qu'elle possède ; d'une région possédant la première richesse phosphatière du Maroc et le premier territoire agricole irrigué du Tadla au niveau national, à une région où la tendance de croissance économique est vers la stagnation, voire une régression inquiétante. Les éléments mis en relief par les analyses de diagnostic, relatifs à ces enjeux, doivent être au centre de la démarche de formulation des choix, stratégies, orientations et objectifs de développement à moyen et long terme de la région de Béni Mellal-Khénifra, et de mise en œuvre, d'une manière cohérente et complémentaire, au sein d'espaces de projets appropriés. La clé d'entrée décisive serait de tirer régionalement un grand profit des richesses exploitées et exploitables, de lever tous les obstacles s'opposant à la mise en valeur des richesses régionales sous-exploitées ou inexploitées et de rattraper les retards cumulés de développement humain durable et de lutte contre les disparités spatiales, économiques et sociales.

Des défis majeurs qui freinent le développement de la région

Il ressort de la situation régionale diagnostiquée que les indicateurs économiques atteignent des niveaux, si faibles et parfois en régression, exprimant la nécessité de redresser la tendance économique régionale observée et de déclencher une dynamique de croissance économique fortement soutenue. Dans ce cadre, la région de Béni Mellal-Khénifra doit œuvrer pour :

- Construire un cadre régional attractif pour la création de petites et moyennes entreprises industrielles et d'activités génératrices d'emplois et de revenus ;
- Mobiliser tous les moyens nécessaires et tous les acteurs impliqués pour réussir la réduction des inégalités sociales et territoriales ;
- Réguler mieux le foncier tout en luttant contre l'expansion urbaine anarchique ;
- Allouer une part des recettes phosphatières au profit de la mise à niveau spatiale, économique et sociale de la région de Béni Mellal-Khénifra et l'implantation de grands projets structurants et développeurs ;
- Préserver et renforcer les tendances d'évolution de la production céréalière et de l'activité d'élevage tout en favorisant l'implantation de filières de valorisation des produits agricoles et

d'élevage dont notamment l'agro-alimentaire, la production de lait, de viandes rouges et de produits dérivés, etc. ;

- Bâtir une stratégie audacieuse et adaptée de développement du tourisme ;
- Engager, selon des ordres de priorités définis, des programmes de construction et d'aménagement de routes répondant aux besoins d'échanges et du trafic et désenclavant les localités rurales et de montagne ;
- Amener les secteurs de l'éducation et de la santé à assurer dans des conditions d'égalité et de qualité la scolarisation à tous niveaux éducatifs des différentes couches de la population régionale et de couverture médicale sans contraintes matérielles ou administratives ;
- Valoriser le capital naturel et faire face à toute forme de pollution ou dégradation de l'environnement local pour un développement harmonieux et durable de la région ;
- Mettre en place tous les moyens adaptés et les mesures requises pour maîtriser la collecte et le traitement des déchets solides et liquides à travers l'ensemble du territoire régional ;
- Réduire les taux de chômage, de pauvreté et de vulnérabilité ;
- Préserver, développer et valoriser le potentiel forestier régional ainsi que le potentiel hydraulique ;
- Lever toutes les contraintes et solutionner tous les enjeux qui s'opposent à une intégration solide des richesses patrimoniales et culturelles en tant que véritable levier de développement global et durable à la fois aux échelles régionale et nationale.

Somme toute, la finalité ultime est de parvenir à replacer la région de Béni Mellal-Khénifra dans une position qui soit en relation de cohérence avec ses atouts et ses potentialités, qui soit véritablement compétitive avec les autres régions marocaines comparables et qui soit parmi les régions d'avant-garde vis-à-vis de l'ouverture à l'international.

Un repositionnement ambitieux de la région dans l'avenir

L'adoption et la mise en valeur des orientations et des objectifs stratégiques proposés dans le cadre du SRAT conduiront certainement à un positionnement relativement fort et appréciable de la région de Béni Mellal-Khénifra à l'horizon 2045. Ce positionnement stratégique donne à la région des positions très avancées au plan agricole, l'industrie chimique et métallurgique, l'économie de la forêt, l'agro-business et l'industrie numérique

Des objectifs stratégiques qui jalonnent l'action collective de développement de la région

Plusieurs objectifs stratégiques ont été fixés pour jalonner l'action collective pour le développement de la région BMK. Ces objectifs quantifiés permettront à la région de se repositionner et d'atteindre des niveaux supérieurs du développement.

Des orientations stratégiques qui façonneront le futur de la région

Cinq orientations stratégiques sont adoptées pour façonner l'avenir de la région. Ces orientations poussent pour atteindre les objectifs stratégiques et permettre un repositionnement de la région et par la suite l'amorçage de son développement territorial harmonieux. Lesdites orientations se présentent ainsi :

- S'inscrire dans le chantier des transformations écologiques et énergétiques qui s'opèrent au plan national et international et faire usage rationnel des ressources naturelles, et donner une importance particulière à la gestion des réserves d'eau de la région
- Développer les points forts de la région et remédier à ses contraintes aux différents plans
- Reconstruire le modèle économique de la région sur la base de nouvelles vocations et de nouvelles priorités afin de mieux valoriser les différentes ressources de la région
- Développer l'attractivité de la région en exploitant les opportunités potentielles et les diverses ressources disponibles dans les différents territoires de la région afin de créer plus de valeur ajoutée, de valoriser mieux les ressources matérielles et immatérielles de la région et d'en faire un levier de rayonnement et de développement de ses fonctions économiques et sociales
- Faire de la région l'échelle adéquate du choix et de la convergence des politiques publiques en adéquation aux besoins des territoires de la région et son développement global. Des politiques qui contribuent à réduire les inégalités dans les domaines de la pauvreté, la vulnérabilité et les infrastructures et les services publics et particulièrement en zones rurales

Des espaces projets en tant que terrains vocationnels de développement d'avenir

Sur la base de plusieurs critères variés et multidimensionnels, et compte tenu des résultats du diagnostic territorial stratégique, il a été procédé au découpage de la région de Béni Mellal-Khénifra en quatre espaces projets.

Annexes :

Acronymes

ABREVIATION	CORRESPONDANCE
ADA	Agence pour le développement agricole
ADS	Agence de développement social
AEP	Alimentation en Eau Potable
AGR	Activité génératrice de revenus
ANOC	Association nationale ovine et caprine
AUEA	Association d'usagers d'eau d'irrigation
BMK	Béni Mellal-Khénifra
C. P. R.	Contrat programme régional (conventions du tourisme)
CAP. AD	Capacité additionnelle
CES	Conservation des eaux et des sols
CNHP	Centre National d'Hydrobiologie et de Pisciculture
CR	Commune rurale
CRDA	Centre régional de développement agricole
CRI	Centre régional d'investissement
DAS	Division de l'action sociale
DCFM	Dépenses de consommation finale des ménages
DCL	Division des collectivités locales
DH	Dirham
DHS	Programme Mondial sur la Démographie et la Santé
DMN	Direction de la Météorologie Nationale
DPA	Direction provinciale de l'agriculture
DRA	Direction régionale de l'agriculture
DREF	Direction Régionale des Eaux et Forêts
DRI	Développement rural intégré
ENCDM	Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages
ENNVM	Enquête Nationale des Niveaux de Vie des Ménages
ENPS	Enquêtes Nationales sur la Population et la Santé
EPPS	Enquête Panel sur la Population et la Santé
FAO	United Nations Food and Alimentation Organisation : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDA	Fonds de développement agricole
FIDA	Fonds international de développement agricole
GIEC	Groupeement Intergouvernemental des Experts sur le Climat
HA	Hectare
HAB/KM ²	Nombre d'Habitants par Kilomètre carré
HCEFLCD	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification
HCP	Haut-Commissariat au Plan
IDH	Indice de développement humain
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
LFVI	Logement à Faible Valeur Immobilière Totale
LS	Logement social
MANU	Mise à Niveau Urbaine
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
MATUHPV	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

MCA	Millenium Challenge Account
ODECO	Office de développement de la coopération
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
P2I	Plateforme industrielle intégrée
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable Rurale
PAR	Plan agricole régional
IGEPS	Infrastructures et grands équipements publics structurants
PD	Programme de développement
PDAIRE	Plans Directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau
PDI	Projets de développement intégré
PDR	Plan de développement régional
PDRMO	Projet de développement rural du Moyen Atlas
PIB	Produit intérieur brut
PM	Pauvreté Multidimensionnelle
PME	Petite et moyenne entreprise
PMH	Petite et moyenne hydraulique
PMV	Plan Maroc Vert
PNRR	Programme National des Routes Rurales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité Pouvoir d'Achat
REG/NAT	Régional / National
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
S. D. A. U.	Schéma directeur d'aménagement urbain
S. N. A. T.	Schéma national d'aménagement du territoire
S. R. A. T.	Schéma régional d'aménagement du territoire
SAU	Superficie agricole utile
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Écologique
SNDR	Stratégie nationale de développement rural
SUP	Superficie
TAA	Taux d'accroissement annuel
TAAM	Taux d'Accroissement Annuel Moyen
TF	Titre foncier
TAG	Taux d'accroissement global
UNESCO	Organisation des nations unies pour les sciences et la culture
VA	Valeur ajoutée
VS	Villes Sans Bidonvilles

Concepts clés

CONCEPT	DEFINITION
BIODIVERSITE	Formes de vie sur Terre, les relations qui existent entre elles et avec leurs milieux depuis l'origine commune de la vie.
ENVIRONNEMENT	Milieu qui conditionne le mode de vie de la société et qui englobe les valeurs naturelles, sociales et culturelles qui existent dans un lieu et à un moment donné.
DEVELOPPEMENT DURABLE	Notion qui définit le besoin de transition et de changement dont a besoin notre planète et ses habitants pour vivre dans un monde plus équitable, en bonne santé et en respectant l'environnement.
ÉNERGIES RENOUVELABLES	Sont une source d'énergie qui se constitue ou se reconstitue plus rapidement qu'elle n'est utilisée.
CHANGEMENT CLIMATIQUE	Variation de l'état du climat que l'on peut déceler par les modifications de la moyenne et/ou les variations de ses propriétés et qui persiste pendant de longues périodes
AIRE PROTEGEE	Aire protégée : tout espace naturel identifié, circonscrit et géré comme tel, dans le respect d'une certaine diversité biologique
SITE D'INTERET BIOLOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE (SIBE)	Espace rassemblant des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation
NAPPE SOUTERRAINE	Une masse d'eau contenue dans les interstices ou fissures du sous-sol.

Références bibliographiques

NATURE DU DOCUMENT	TITRE, AUTEUR, DATE
RAPPORTS, ETUDES ET DOCUMENTS OFFICIELS	- Agence urbaine de Béni Mellal « Fechtala : lieu et mémoire » (inédit) 2000
	- Agence urbaine de Béni Mellal « Medina de Béni Mellal : réalités et perspectives » Rapport préliminaire (inédit) 2001
	- Annuaire Statistique de la région de Béni Mellal-Khénifra. Direction Régionale du HCP à Béni Mellal.).
	- Cartes géologiques de : Rabat 1/500.000, Azilal 1/100.00, 1985 ; Béni Mellal 1/100.000, 1985; Demnate 1/100.00, 1985 ; Afourer 1/100.00, 1977 ; Zawayat Ahncal , 1/100.00, 1990.
	- Centre régional d'investissement Béni Mellal- Khénifra (CRIBK), 2008. Secteurs d'activité energie et mine.
	- Centre Régional d'Investissement de Béni Mellal- Khénifra, l'Artisanat.
	- Centre Régional d'Investissement de Béni Mellal- Khénifra, l'Industrie.
	- Centre Régional d'Investissement de Béni Mellal- Khénifra, Monographie, Région de Béni Mellal- Khénifra, octobre 2015.
	- Direction de l'aménagement du territoire (DAT) : Etude sur les pôles d'économie du patrimoine ; diagnostic stratégique des ressources patrimoniales de la région de tadla azilal, Rapport provisoire, 2007
	- Enquêtes Nationales sur la Consommation et les Dépenses des Ménages de 2001 et 2014.
	- Enquêtes Nationales sur la Population et la Santé de 1987, 1992, 1995et 2010-2011.
	- Enquêtes Nationales sur les niveaux de vie de 1998-1999 et de 2007.
	- État des ressources en eau dans le bassin de l'Oum Er Rbia : Agence du Bassin Hydraulique de l'Oum Er Rbia 2008.
	- Étude relative à l'enquête nationale sur la demande en habitat : MHPV 2016
	- Etude sur le désenclavement de la province de Beni-Mellal, rapport provisoire, Ministère de l'intérieur 2012
	- Haut-Commissariat au Plan : Annuaire statistiques du Maroc 2000-2016.
	- Haut-Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur le Secteur Informel 2007, Principaux résultats
	- Haut-Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur le Secteur Informel 2006 – 2007, Rapport de Synthèse.
	- Haut-Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur le Secteur Informel 2013-2014, Principaux résultats,12 octobre 2016
	- Haut-Commissariat au Plan, Enquête Nationale sur le Secteur Informel non Agricole
	- Haut-Commissariat au Plan, Note d'information relative aux comptes régionaux de l'année 2015.
	- Haut-Commissariat au Plan, Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 : Indicateurs communaux.
	- Le Plan d'Aménagement de la ville de Béni Mellal : Agence Urbaine de Beni-Mellal 2016
	- Le plan de développement économique et social 2000-2004
	- Le plan vert Tadla Azilal : Ministère de l'agriculture, document non daté.
	- Le plateau Central Occidental G. BEAUDET
	- Le Schéma Directeur d'Aménagement urbain du Gand Beni-Mellal : Agence Urbaine de Beni-Mellal 2016
	- Le Schéma National d'Aménagement du territoire : MATUH : 2002,2003
	- Le Schéma Régional d'aménagement du territoire de la région de CHAOUIA Ouardigha : MHUAT Région Chaouia Ouardigha 2010

- Le Schéma Régional d'aménagement du territoire de la région de Meknes-Tafilalt : MATEE- 2010 Région Meknes-Tafilalt : 2007
- Le Schéma Régional d'Aménagement du territoire de la région Tadla-Azilal : MATEER Région Tadla Azilal : 2007
- Le Schéma stratégique de développement territorial intégré de la province de Khénifra : version provisoire 2017
- L'Enquête Mondiale sur la Fécondité de 1980.
- L'Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés 2009-2010.
- L'Enquête PAPCHILD 2003-2004.
- Les estimations réalisées par l'UNICEF publiées en septembre 2012.
- Ministère de l'Artisanat « principaux programmes et activités du secteur de l'économie solidaire 2013-2016
- Ministère de l'Economie et des Finances, le secteur de l'offshoring au Maroc : les opportunités à saisir dans le marché de l'externalisation des services financiers, janvier 2001.
- Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau: La Stratégie Logistique au Maroc Bilan et Perspectives de Développement, Juin 2016.
- Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau: stratégie nationale d développement de la compétitivité logistique 2010-2015.
- Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités locales, la Monographie générale de la Région de Béni Mellal-Khénifra, 2015.
- Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire : Rapport annuel 2013, Artisanat du Maroc, l'Art et la Matière.
- Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, Observatoire National de l'Artisanat, panorama de l'artisanat.
- Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Affaires Economiques et Générales : Stratégie Nationale de l'économie Sociale et Solidaire 2010-2020, Novembre 2011.
- ODCO : Coopératives par région au Maroc en 2015
- Rapports justificatifs des Plans d'aménagement de : El Ksiba, Fquih Ben Salah, Souk sebt, Bradia, Zaouit Cheikh, Aguelmous, Ait Ishaq, Assoul, Elborj, El Hammam ; El Kbab, Lehri, Moulay Bouazza. Agence Urbaine de Béni-Mellal et Agence Urbaine de Khénifra.
- Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat : 1994-2004 et 2014 : HCP
- STRATEGIE NATIONNALE D'INTERVENTION DANS LES TISSUS ANCIENS, (projet), Ministère de l'habitat de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- AKHOUD (R.) et ARRADI ALAOUI « MAGDAZ : vers un développement local et intégré » Mémoire d'Architecture- ENA, Rabat 2001
- Atlas régional du Tadla Azilal : université d'Angers 2015
- Diagnostic paysager et environnemental de la ville de Beni-Mellal ; Mohamad Mosaid projet de fin d'étude : Université Sultan Moulay Slimane Faculté des lettres et des sciences humaines Beni-Mellal
- EL KHAMMARI K. « contribution des méthodes géophysiques et du SIG à la détection et la gestion de l'aléa cavités souterrain dans les zones urbaines de la région Tadla Azilal thèse de doctorat Univ Med 1, OUJDA 2008
- Etude urbaine de Boujad, petite ville traditionnelle du Maroc : Chafik Cherkaoui : université de Nancy II Faculté des lettres et sciences humaines : 1991
- JENNAN Lahsen « Le Moyen Atlas central et ses bordures, thèse 2004
- Khouribga : La problématique de développement d'une ville minière marocaine : Abdelaziz ADIDI, document non daté
- L'influence de l'industrie minière sur l'évolution du paysage dans le bassin minier de Khouribga : Tigarroumi Jihad 2014 Université Sultan Moulay Slimane Faculté des lettres et des sciences humaines Beni-Mellal.

OUVRAGES	- Les ressources en eau dans le dir de l'atlas de Beni-Mellal : Abdeouahed Finigue thèse de Doctorat université angers 2017
	- AL IDRISSE : « Nouzhat Al Mouchtak »
	- ARBOUCHE M. « BÉNI MELLAL : cité de TADLA-AZILAL (histoire et patrimoine) », 2014
	- BARBAUD, Claude et Michel : « Maroc, les lumières de l'Atlas » Etudes et communications Editions, 2005
	- BOUKARI Ahmed « ZAOUIA CHERKAOUIA, zaouia de Bejaad, son rayonnement religieux et scientifique et son rôle social et politique, 1985 et 1989 (2 tomes, en arabe)
	- Chafik CHERKAOUI / « Etude urbaine de Boujad, petite ville traditionnelle du Maroc »
	- CHARLES DE FOUCAULD : « Reconnaissance au Maroc » 1888
	- Conseil Economique, Social et Environnemental : Economie Sociale et Solidaire : Un levier pour une croissance inclusive.
	- Santé en chiffres, édition de 2015, Ministère de la Santé
	- Tables de Coale-Demeny, United Nations (1982). Model Life Tables for Developing Countries (United Nations, publication, Sales No. E.81.XIII.7).
REVUES	- Assises du TOURISME (2014) vision 2020, revue Tourisme et gastronomie oct 2014, p : 6, 7, 18, 19 22, 28, 38, 40
ENTREVUES	- Entretiens avec les Directeurs de : L'Agence urbaine de Beni-Mellal ; Agence Urbaine de Khénifra, le Directeur régional de l'habitat et de la politique de la ville, le Directeur Régional de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Béni Mellal-Khénifra, le Directeur Régional de la Santé, le Directeur de l'Académie Régionale de l'Education et de la formation professionnelle, le Directeur Régional de l'ONEE-branche eau, le Directeur Régional de l'ONEE-branche électricité
SITES WEB	- Sites des Ministères et organismes nationaux : HCP, Santé, ONDH, Enseignement, etc

**Charte d'aménagement et de développement
territorial de la région Béni Mellal Khénifra: 2021-2045**

Récapitulatif des besoins de l'habitat à l'horizon 2045

Province	Effectif de la population urbaine		TAAM En %	Ménages additionnels en milieu urbain à l'horizon 2044	Effectif de la population rurale		TAAM En %	Ménages additionnels en milieu rural à l'horizon 2044	Besoins en logements (nouveaux ménages+ résorption des déficits)	Superficies des zones à ouvrir à l'urbanisation en Ha pour répondre aux besoins en logement (superficie brute hors équipement publics)
	2014	2044	2014/2044		2014	2044	2014/2044		Milieu urbain et milieu rural	
Azilal	100 293	149 519	1,34	10 900	452 712	482 087	0,21	6 500	19 000	190
Béni Mellal	325 065	406 441	0,75	18 083	224 381	271 343	0,64	10 400	31 000	310
Fquih Ben Salah	205 059	271 735	0,94	14 816	296 857	302 966	0,07	1 300	18 000	180
Khénifra	227 847	298 322	0,9	15 600	142 990	57 388	-3	-19 000	17 000	170
Khouribga	376 544	499 205	0,94	27 250	164 707	98 904	-1,69	-14 600	31 000	310
Total de la région	1 234 808	1 625 222	0,92	86 649	1 281 647	1 212 688	-0,18	-33 600	116 000	1160

Source : SUD